

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

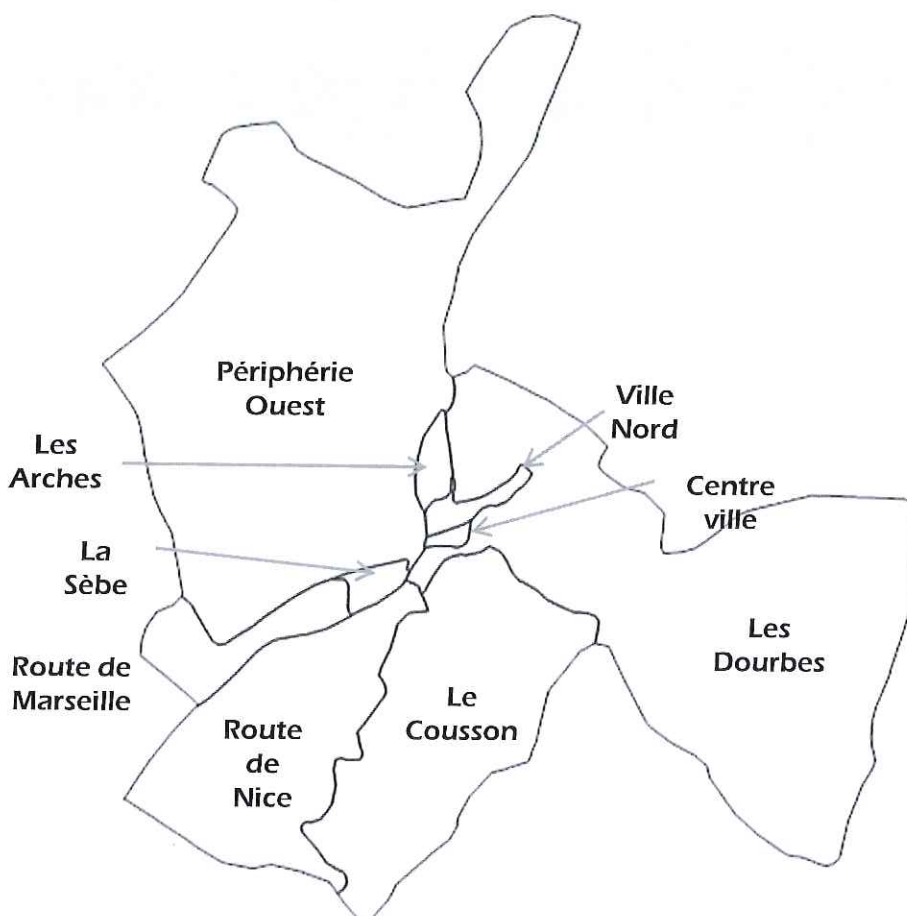


ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Typologie des IRIS



Digne-les-Bains : un territoire découpé en 9 IRIS



L'IRIS - *Ilots Regroupés pour l'Information Statistique* – est un découpage du territoire communal en mailles de taille homogène. L'Iris constitue la brique de base pour la diffusion de données statistiques infra-communales. Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS.

Les statistiques disponibles à l'IRIS permettent de disposer de données à une échelle plus fine que celle de la commune. Mais ce découpage, créé par l'Insee, ne correspond pas nécessairement aux quartiers de la commune.

Typologie du territoire communal

La typologie est une technique statistique qui vise à partitionner des territoires en différentes classes. On cherche à ce que les territoires regroupés au sein d'une même classe soient le plus semblables possible et que les classes entre elles soient le plus dissemblables possible.

La typologie des IRIS de Digne-les-Bains a été réalisée à partir de l'analyse de 34 variables statistiques, relatives à la structure de la population, aux revenus, à la scolarité, à l'emploi et au logement.

Au sein de la commune de Digne-les-Bains, l'IRIS du *Cousson* est très faiblement peuplé (45 habitants en 2015) et il existe très peu de données sur ce territoire. Cet IRIS a donc été exclu de l'analyse et apparaît en grisé dans le document.

Variables utilisées pour la réalisation de la typologie :

- Evolution de population 2009-2014
- Evolution de la population 30-59 ans 2009-2014
- Part de ménages d'une seule personne
- Part de couples avec enfant(s)
- Part de familles monoparentales
- Part de couples sans enfant
- Part de résidences principales
- Part de ménages propriétaires de leur résidence principale
- Part de maisons parmi les résidences principales
- Part de résidences d'une ou deux pièces parmi les résidences principales
- Résidences principales construites après 2006
- Part de ménages ayant emménagé depuis moins de 4 ans
- Part des cadres, professions intermédiaires et professions supérieures chez les 15 ans et plus
- Taux d'emploi des 15 - 24 ans
- Taux d'emploi des 15 - 64 ans
- Taux d'emploi des hommes de 15 à 64 ans
- Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans
- Écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes
- Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui travaillent dans la commune de résidence
- Part des emplois précaires pour les salariés de 15 ans ou plus
- Part de salariés de 15 ans ou plus à temps partiel
- Population sans diplôme ou brevet des collèges
- Population ayant suivi un enseignement supérieur
- Taux de scolarisation
- Indice de vieillissement
- Part des personnes de 80 ans ou plus vivant seules
- Taux de foyers allocataires de la Caf
- Taux de foyers allocataires à bas revenus
- Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf
- Taux de foyers allocataires du RSA
- Taux de foyers allocataires de la Prime d'activité
- Dépendance économique
- Taux de pauvreté au seuil de 60 %
- Rapport interdecile D9/D1

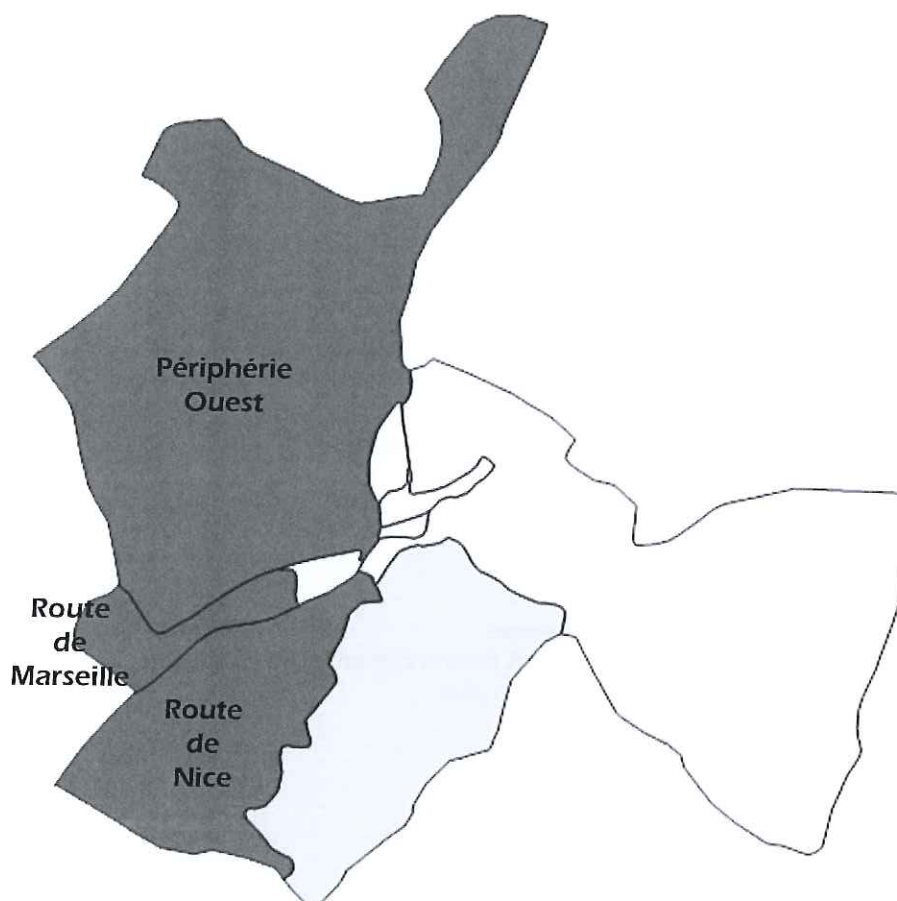
Classe 1 :

Des territoires caractérisés par la présence de cadres

Cette première classe est constituée des Iris Périphérie-Ouest, Route de Marseille et Route de Nice.

Plus de 55% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale (contre 45% au niveau communal) et la part des cadres dans la population est élevée. Les familles monoparentales sont moins présentes par rapport au reste de la commune (entre 10% et 16 % des familles contre plus de 20% dans les autres quartiers).

Dans ces 3 Iris, plus de 60% des résidences principales sont des maisons (90 % dans l'Iris Route de Nice).



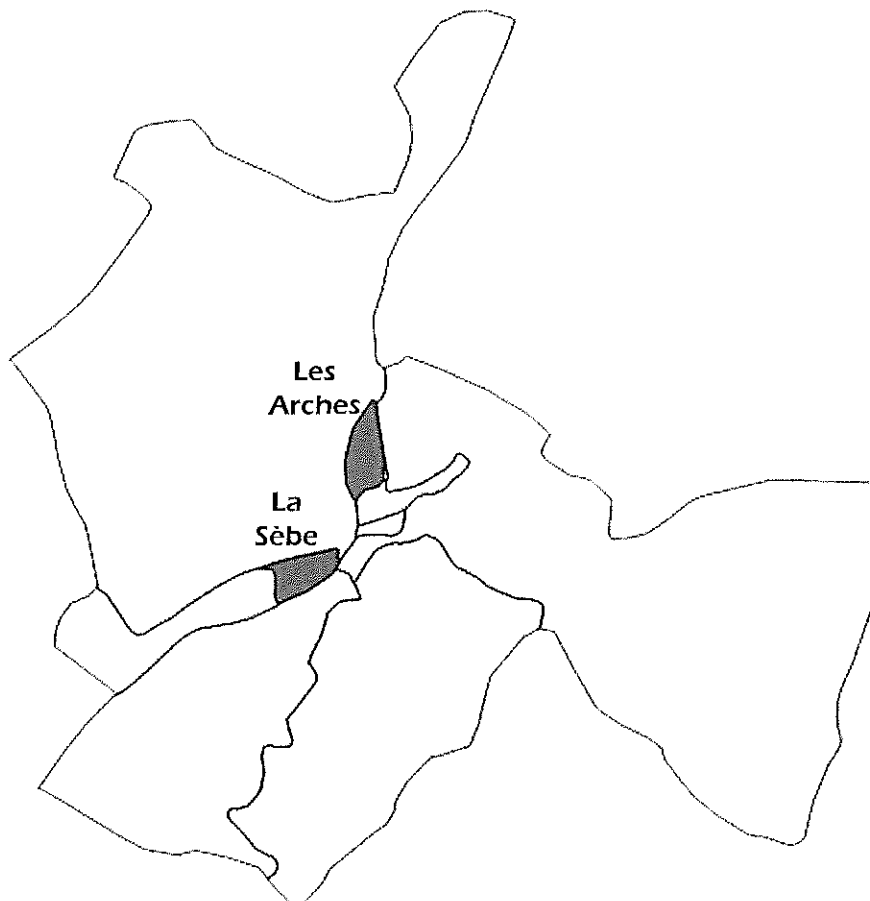
Classe 2 :

Des territoires aux ressources peu inégalitaires

Cette 2^{ème} classe regroupe les Iris Les Arches et La Sèbe.

Dans ces 2 Iris, l'indice de vieillissement est faible, traduisant la présence d'une population plus jeune que dans le reste de la commune. La part d'actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence est plus élevée dans ces territoires et l'écart entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est plus important.

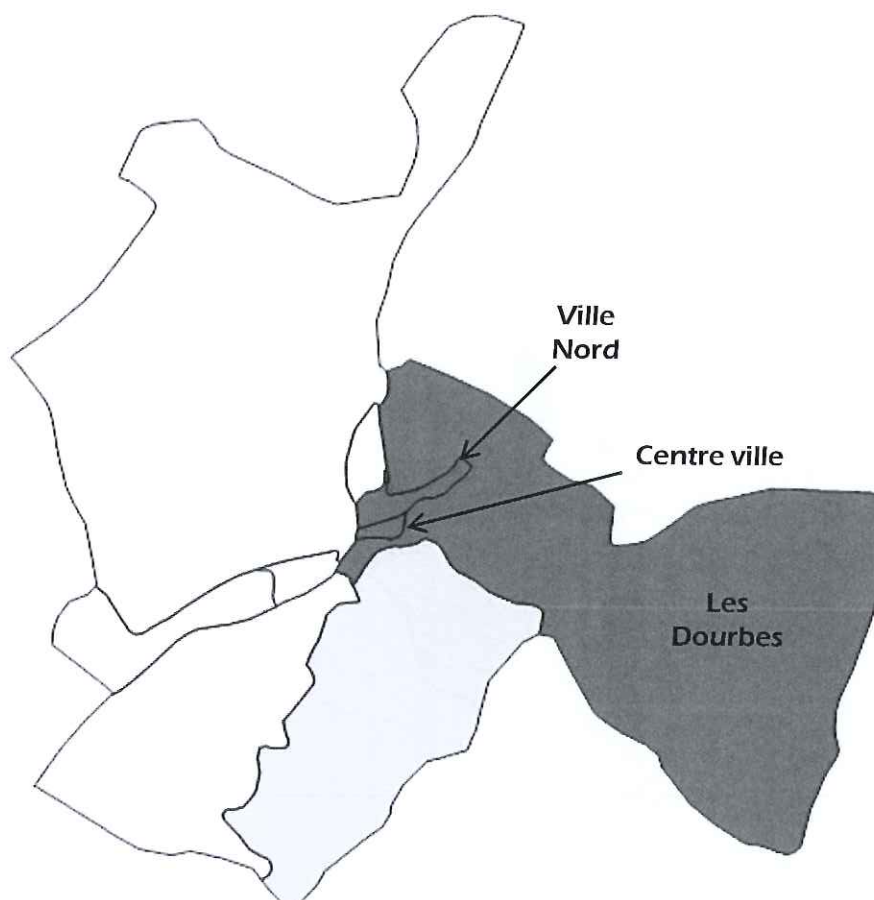
Le taux de pauvreté est faible (13 %) et les inégalités sont moins importantes que dans le reste de la commune : les écarts de revenus entre les ménages les plus aisés et les plus pauvres sont les plus faibles (rapport interdécile inférieur à 3). Plus d'un tiers des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.



Classe 3 :

Des territoires fragiles

Les IRIS Centre ville, Ville Nord et Les Dourbes sont les territoires les plus fragiles de la commune. Plus de 40% de la population est non diplômée. Les taux d'emplois sont plus faibles (autour de 50% contre plus de 60% dans les autres Iris) et les parts d'emplois précaires sont les plus importantes de la commune. Dans ces 3 Iris, les foyers allocataires de la Caf, les foyers bénéficiaires du RSA et les foyers allocataires à bas revenus sont plus nombreux. Enfin, dans ces territoires, les parts de résidences principales sont les plus faibles de la commune.



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Portrait de territoire Quartier Politique de la Ville

Quartier Politique de la Ville : Centre ville - Pigeonnier

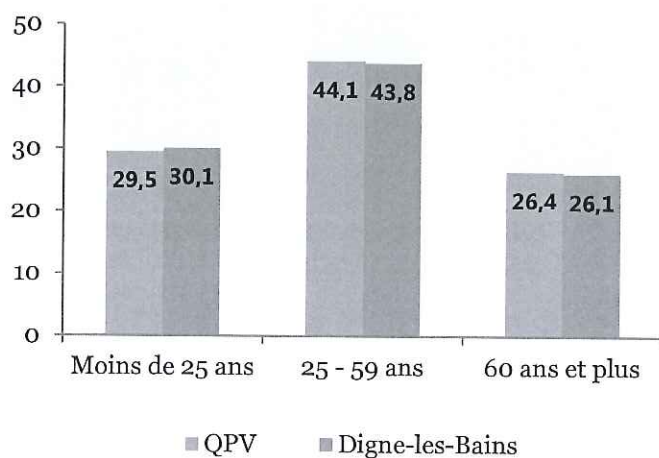
Près de 13 % des dignois habitent le Quartier Politique de la Ville

Depuis la refonte de la géographie prioritaire du 1er janvier 2015, Digne-les-Bains comprend un Quartier Politique de la Ville (QPV) : *Centre Ville – Pigeonnier*. Au niveau national, les Quartier Politique de la Ville ont été délimités sur le seul critère de concentration de personnes à bas revenus. Localement, ce critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération.

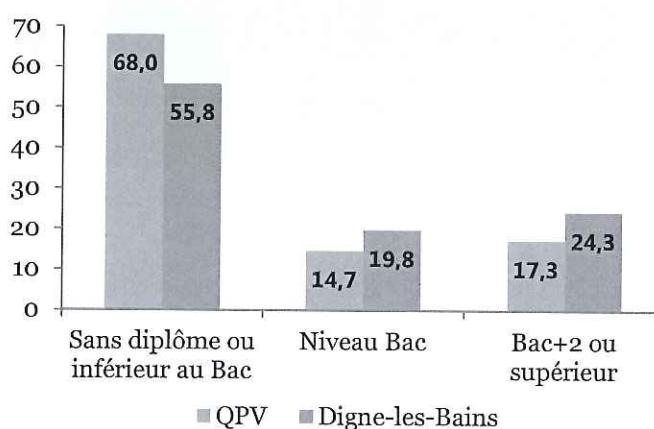
A Digne-les-Bains, près de 13 % des habitants vivent dans le quartier prioritaire (2 100 personnes en 2013). Dans ce quartier, près de 43 % des habitants sont pauvres (contre près de 19 % à Digne-les-Bains).

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du revenu médian français et s'établit en 2014 à 1 010 €/mois pour une personne seule. Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage, c'est-à-dire l'ensemble des revenus moins les impôts directs.

Répartition de la population par tranche d'âge en 2010 (en %)



Répartition de la population selon le niveau de diplôme des personnes de 15 ans et plus en 2010 (en %)



Source : Insee – Estimations démographiques 2010 - Traitement Dros

Un quartier touché par la pauvreté

Le Quartier Politique de la Ville *Centre Ville – Pigeonnier* se caractérise par une population peu diplômée : 68 % des habitants de 15 ans et plus sont sans diplôme ou ont un diplôme inférieur au Bac (contre 55,8 % à Digne-les-Bains). Les jeunes de 16 à 24 ans sont moins souvent scolarisés dans le QPV qu'à Digne-les-Bains (59,7 % contre 64,1 %). En parallèle, le taux d'emploi dans le QPV est moins important qu'au niveau communal (45,9 % contre 59,2 %). En conséquence, les niveaux de vie y sont également plus faibles : alors que le niveau de vie médian de la population s'établit à 19 037 € par an à Digne-les-Bains, celui des habitants du QPV atteint 13 055 €. Les habitants du QPV sont fortement touchés par la pauvreté : 42,6 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 010 € par mois pour une personne seule (en 2014). Le Quartier Politique de la Ville *Centre Ville – Pigeonnier* est enfin caractérisé par une forte proportion de locataires (plus de 80 % de la population contre 50,8 % à Digne-les-Bains) et de familles monoparentales (15 % des ménages vivent en situation de monoparentalité).

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Regards sur la situation des personnes âgées

Sommaire

Regards sur la situation des personnes âgées

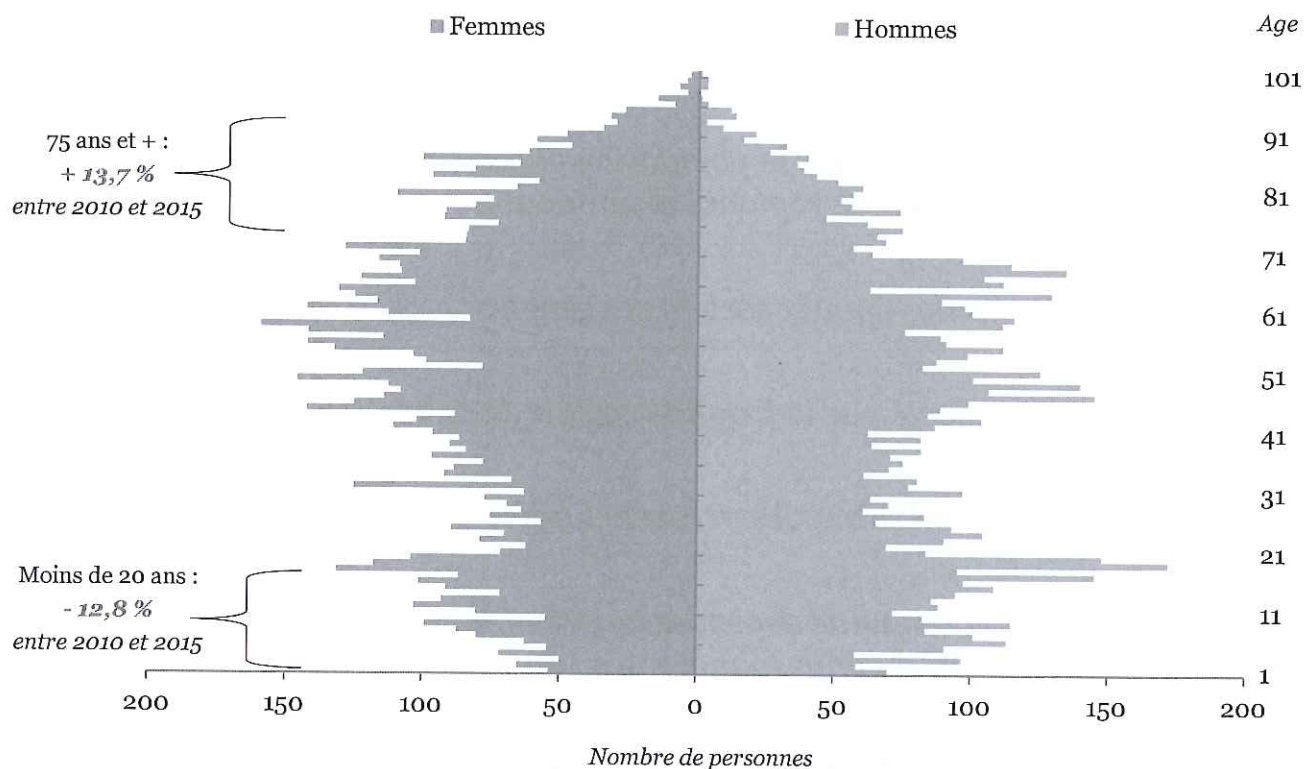
<i>Introduction</i>	p. 22
<i>I . La population des plus de 65 ans à Digne-les-Bains</i>	p. 24
<i>Une hausse ininterrompue des effectifs depuis 1968</i>	p. 24
<i>Une part des seniors dans la population plus élevée qu'aux niveaux départemental, régional et national</i>	p. 25
<i>II . Fragilité économique et sociale des seniors</i>	p. 26
<i>Un territoire affecté par la fragilité sociale des retraités</i>	p. 27
<i>Risque d'isolement social des personnes âgées</i>	p. 28
<i>Dépendance ou risque de dépendance parmi la population suivie par le CLIC du pays d'ignois</i>	p. 29
<i>Près de 760 seniors bénéficiaires de l'APA à Digne-les-Bains</i>	p. 30
<i>III . Actions sur le territoire en faveur des personnes âgées</i>	p. 31

Introduction

Digne-les-Bains est une commune des Alpes-de-Haute-Provence de plus de 16 000 habitants (2015). C'est la 2^{ème} ville la plus peuplée du département, après Manosque. Sa population couvre 10 % de la population du département et 34 % de la population de la communauté d'agglomération Provence-Alpes Agglomération.

En 2015, la population dignoise est notamment caractérisée par une part de ménages d'une personne particulièrement élevée (47 % contre 37 % dans le département) et une part de familles monoparentales également importante (21 % contre 15,2 % dans le département). En lien avec un taux de chômage élevé (15,9 %), le taux de pauvreté s'établit en 2015 à 17,9 % (contre 14,9 % en France).

Pyramide des âges de Digne-les-Bains, en 2015

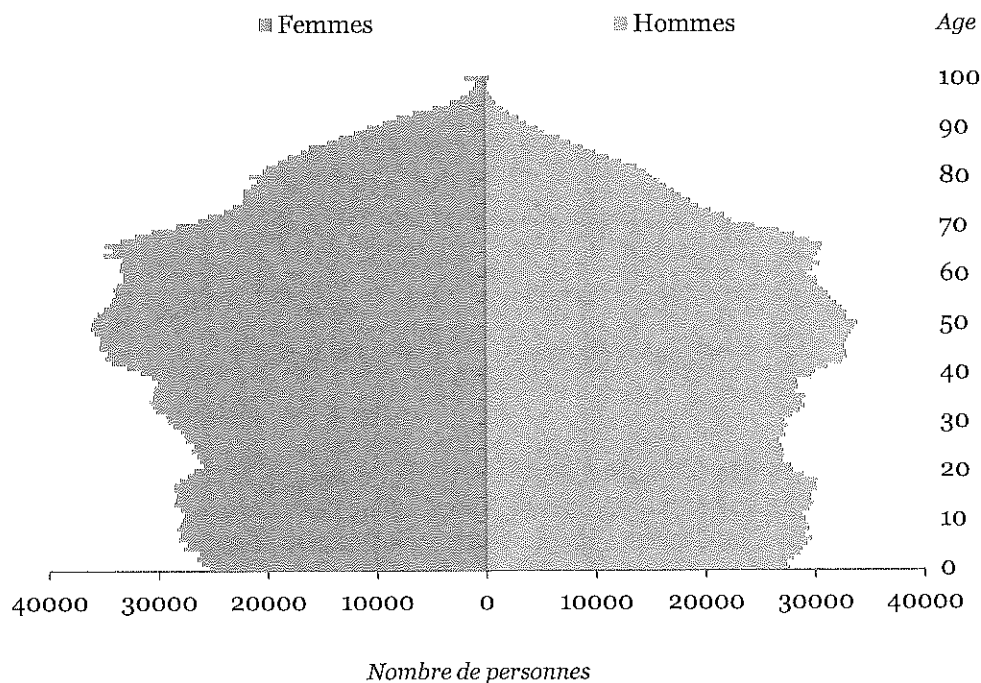


Source : Insee, recensement de la population 2015

Le profil de la pyramide des âges de Digne-les-Bains présente une double caractéristique : une population active et une population vieillissante. Les 45-74 ans, issus de la génération du baby-boom, représentent près de 40 % de la population. La pyramide a tendance à se creuser entre 20 et 45 ans, correspondant notamment à la fin du baby-boom et à une baisse de la natalité observée en France dans les années 90. Par ailleurs, autour de 20 ans une partie des jeunes part vers d'autres villes pour leurs études ou leurs débuts professionnels. Enfin, le dôme pointu, traditionnellement caractéristique d'une pyramide des âges, tend à s'élargir, surtout chez les femmes, marquant le vieillissement de la population. Le nombre de personnes de 75 ans et plus augmente fortement à Digne-les-Bains entre 2010 et 2015 (+ 13,7 %), alors que celui des moins de 20 ans diminue (- 12,8 %).

La pyramide des âges de Digne-les-Bains est proche de celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On retrouve dans les deux pyramides les bosses de la génération du baby-boom et les creux notamment créés par la fin de cette génération et la diminution des naissances observée en France dans les années 90.

Pyramide des âges de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015

Les enjeux des différents âges de la vieillesse

Les personnes âgées ne forment pas un ensemble homogène selon leur âge, leur sexe, leurs revenus. Les 60 – 74 ans sont de jeunes retraités, généralement caractérisés par un certain dynamisme et davantage de disponibilité que leurs aînés. Les activités de temps libre (sport, loisirs, culture, bénévolat) s'adressent souvent à eux. Ce public est plus réceptif aux actions d'information et de prévention contre le vieillissement que le public plus âgé.

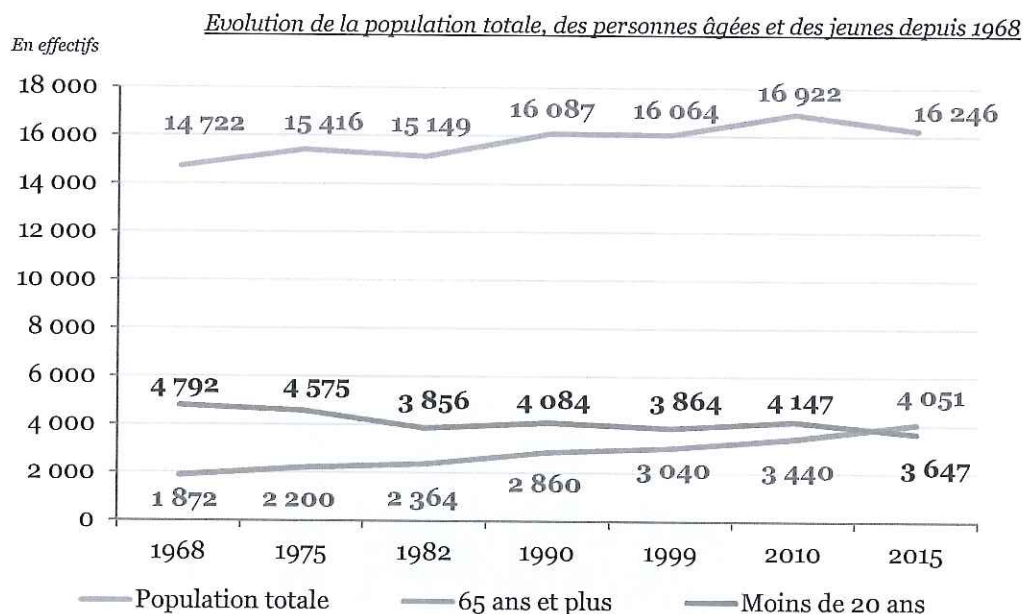
A partir de 75 ans, les personnes sont plus fréquemment caractérisées par une dépendance physique et/ou psychique. Le rôle des pouvoirs publics peut être d'assurer un accompagnement financier, matériel et médical, au quotidien, que ce soit à domicile ou en établissement.

I . La population des plus de 65 ans à Digne

Une hausse ininterrompue des effectifs depuis 1968

En 2015, dernier recensement de la population, 16 246 personnes habitent à Digne-les-Bains. Depuis 1968, la population de Digne-les-Bains a augmenté de 1 500 habitants, quand celle des personnes âgées de 65 ans et plus a plus que doublé.

A titre de comparaison, à Sisteron, le nombre de personnes de 65 ans et plus a augmenté de façon continue sur la même période, mais de manière moins soutenue depuis 2010 (+ 9 % contre + 17,8 % à Digne-les-Bains).



Source : Insee, recensements de la population 1968 à 2015

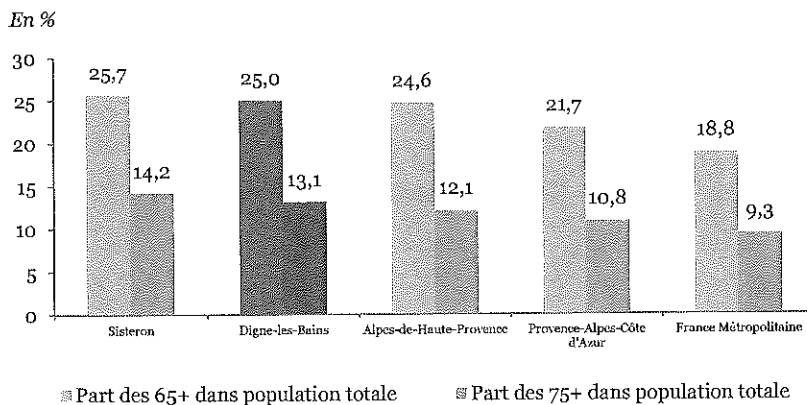
De façon inédite depuis près de 50 ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est passé, en 2015, au-dessus de celui des jeunes de moins de 20 ans. Alors qu'en 1968 les seniors Dignois étaient 2,5 fois moins nombreux que les jeunes, leur nombre n'a cessé d'augmenter, alors que celui des jeunes diminuait (cf. graphique ci-dessus). **Les personnes de 65 ans et plus représentaient en 1968 12 % de la population dignoise, contre 33 % de jeunes. Ils sont aujourd'hui 25 % contre 22 % de jeunes.**

Les seniors à l'horizon 2030 : éclairage départemental

L'Insee réalise des projections de population départementales pour lesquelles l'évolution de la population repose sur des hypothèses de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (internes à la France et avec l'étranger). D'ici 2030, le département des Alpes-de-Haute-Provence devrait voir sa population augmenter en moyenne chaque année de 0,4 %. C'est équivalent à ce qui est attendu au niveau national et plus qu'en région (+ 0,2 %). Le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus est celui qui devrait le plus fortement augmenter dans le département (+ 2,7 % contre + 2,2 % en région et en France). Les moins de 18 ans devrait quant à eux diminuer de - 0,4 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, contre - 0,2 % en région et - 0,1 % en France. Les seniors devraient ainsi représenter la plus forte augmentation d'habitants d'ici 2030. L'inclusion des personnes âgées dans les dispositifs auxquels elles peuvent prétendre devra, dans ce contexte, rester prioritaire.

Une part des seniors dans la population plus élevée qu'aux niveaux départemental, régional et national

Part des personnes âgées de 65 ans et plus et 75 ans et plus, en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015

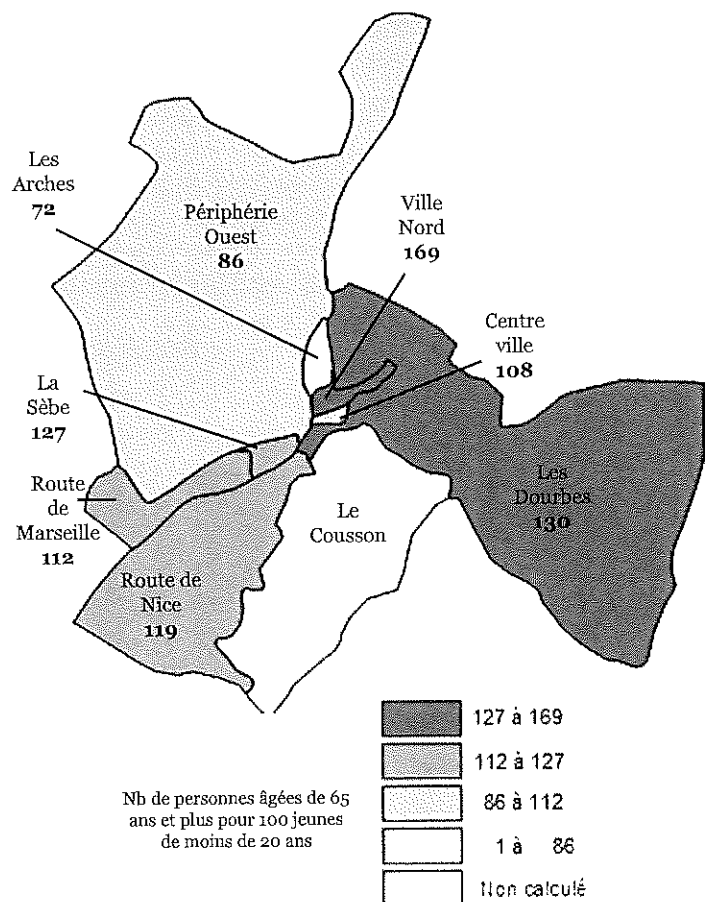
En 2015, l'indice de vieillissement de Digne-les-Bains s'établit à 112 : **la commune compte 112 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.** C'est moins qu'à Sisteron et plus qu'à Manosque et Gap. La hausse du nombre de personnes âgées conjuguée à la diminution du nombre de jeunes a pour conséquence une augmentation de l'indice de vieillissement, passant de 82 en 2010 à 112 en 2015. Présenté dans le dernier ABS de Digne-les-Bains, cet indice s'établissait en 2008 à 81.

A l'échelle infra-communale les indices de vieillissement présentent de fortes disparités. L'Iris Ville Nord affiche un indice de vieillissement de la population de 169, quand celui des Arches est de 72.

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important. Un indice égal à 100 signifie que les moins de 20 ans et les plus de 65 ans sont en proportion égale sur le territoire.

A Digne-les-Bains, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population est supérieure à celle observée à l'échelle du département, de la région et de la France. A l'échelle infra-communale, c'est à l'est de la commune que la part des 65 ans et plus est la plus importante : 33 % des habitants de l'Iris Ville Nord ont 65 ans et plus et 29,2 % dans l'Iris des Dourbes contre moins de 20 % dans les Iris Périphérie Ouest et Les Arches.

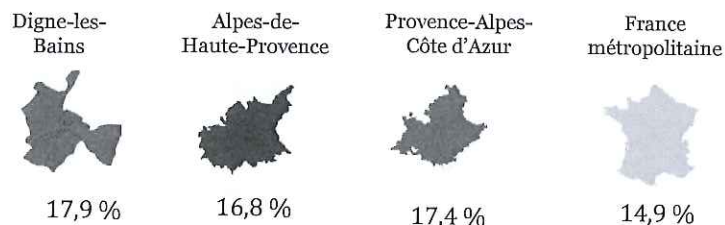
Indice de vieillissement dans les IRIS de Digne-les-Bains, en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015

II . Fragilité économique et sociale des seniors

Taux de pauvreté, en 2015



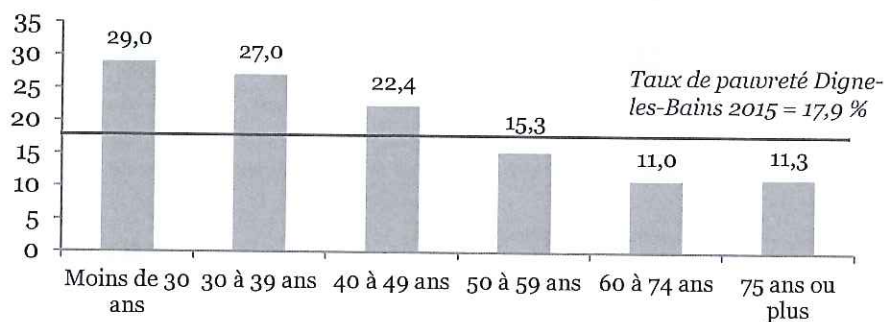
En 2015, 17,9 % de la population dignoise vit sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 028 €/mois pour une personne seule (contre 16,8 % dans le département, 17,4 % en région et 14,9 en France).

Source : Insee, 2015

Le taux de pauvreté, particulièrement élevé chez les jeunes, décroît avec l'âge. A Digne-les-Bains, le taux de pauvreté des personnes âgées de 75 ans et plus est légèrement supérieur à celui des personnes âgées de 60 à 74 ans, à la différence des autres territoires étudiés.

En %

Taux de pauvreté par âge à Digne-les-Bains, en 2015

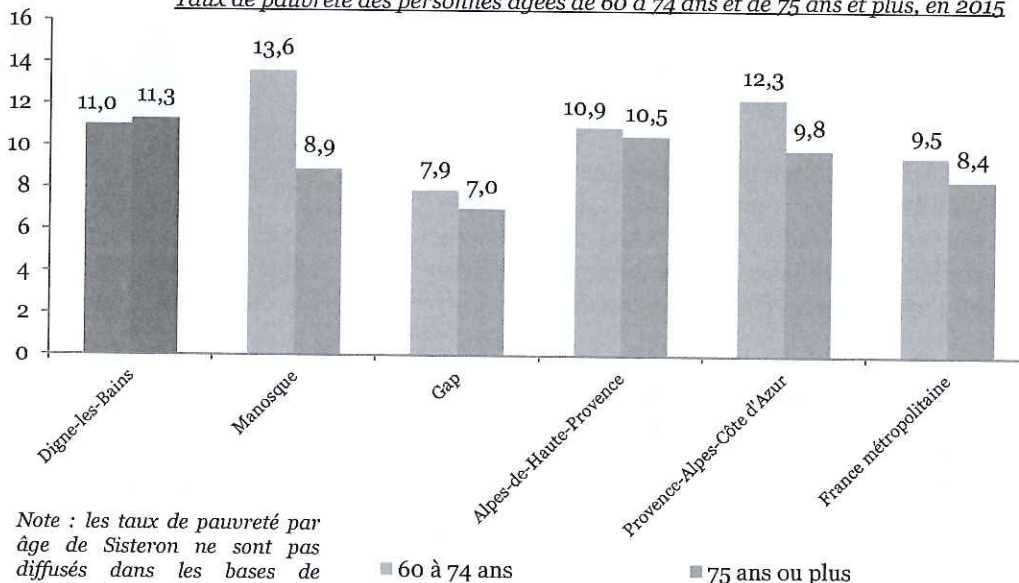


Source : Insee, 2015

Entre 2012 et 2015, le taux de pauvreté augmente dans tous les territoires étudiés et plus particulièrement à Digne-les-Bains (+ 1,1 point contre + 0,3 point dans le département). Cette augmentation est, partout, portée par les moins de 60 ans, sauf à Digne-les-Bains où le taux de pauvreté des 60 à 74 ans connaît une tendance haussière (+ 0,2 point contre - 0,2 point dans le département). Celui des 75 ans et plus diminue, mais plus modérément à Digne-les-Bains qu'ailleurs (- 0,5 point contre - 2,6 points dans le département).

En %

Taux de pauvreté des personnes âgées de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus, en 2015



Note : les taux de pauvreté par âge de Sisteron ne sont pas diffusés dans les bases de données Insee 2015.

Source : Insee, 2015

Le taux de pauvreté est calculé par l'Insee à partir d'un seuil : être pauvre, c'est avoir un niveau de vie inférieur à ce seuil. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian français, qui sépare la population en 2 parties strictement égales, de sorte que la moitié a des ressources inférieures et l'autre moitié a des ressources supérieures. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, c'est-à-dire l'ensemble de ses revenus après impôts et versement des prestations, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

Un territoire affecté par la fragilité sociale des retraités

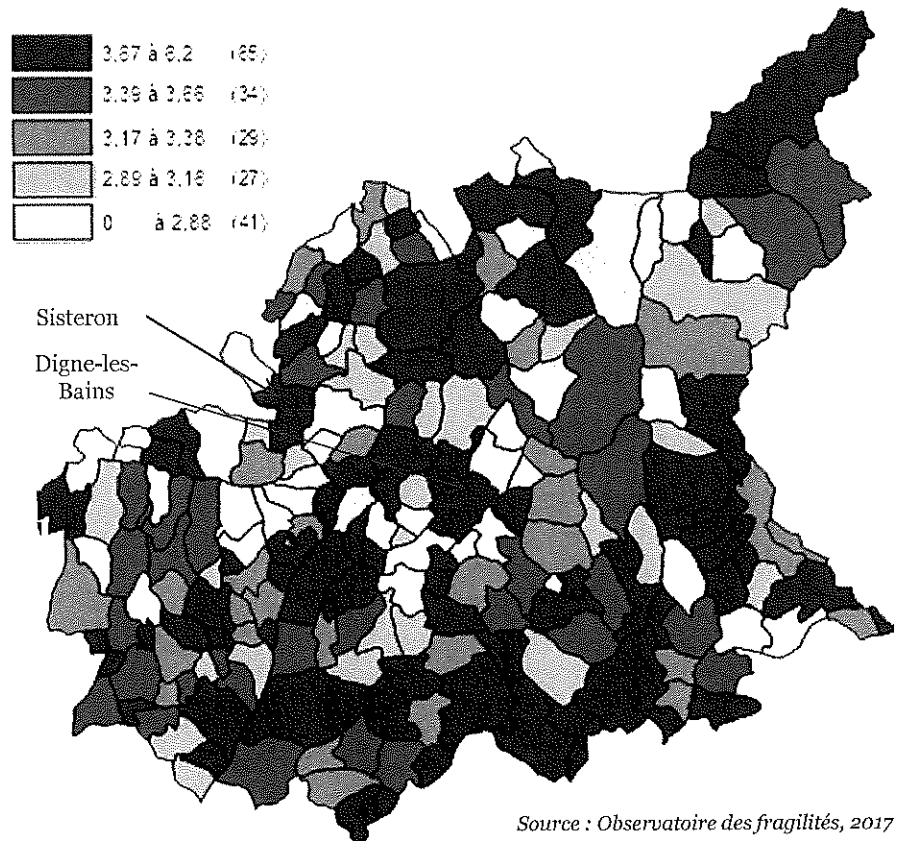
L'observatoire des fragilités de la CARSAT Sud Est, a travaillé sur la fragilité sociale des retraités par commune. Cette fragilité est calculée à partir de 3 facteurs :

- l'âge du retraité
- le fait qu'il bénéficie ou non d'une pension de réversion (facteur d'isolement social)
- le fait qu'il soit exonéré ou non de la CSG (facteur économique).

Le calcul est un score moyen de fragilité sociale. Il porte sur les retraités de 55 ans et plus du régime général. Plus la moyenne d'un territoire est élevée, plus sa fragilité est importante.

La cartographie des communes des Alpes-de-Haute-Provence met en évidence un score moyen de fragilité sociale des retraités plus important à Digne-les-Bains (3,74) qu'en moyenne dans le département (3,59) et dans la région (3,68).

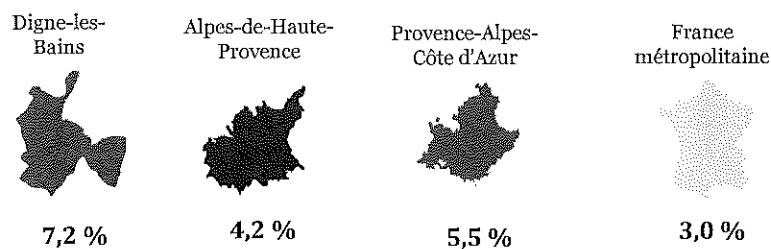
Score moyen de fragilité sociale des retraités, en 2017



Source : Observatoire des fragilités, 2017

A Sisteron, la fragilité sociale des retraités est davantage importante avec un score moyen de 3,94. Sur l'ensemble des 199 communes du département, Digne-les-Bains se place en 54^{ème} position des scores les plus élevés.

Part des retraités bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou d'un complément de retraite, en 2017



En 2017, 7,2 % des retraités dignois de 55 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse et/ou un complément de retraite. C'est plus du double de la part enregistrée en France.

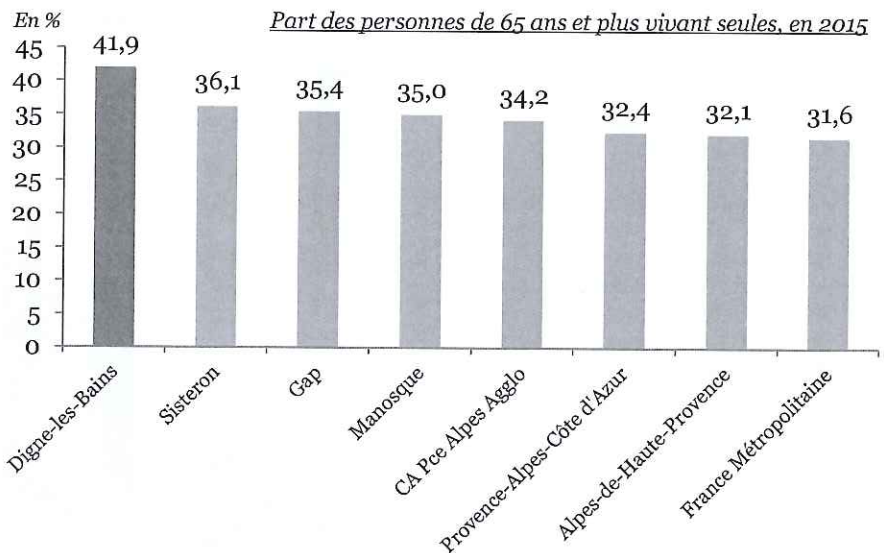
Parmi les 29 communes du département pour lesquelles la part des retraités au minimum vieillesse est diffusée, Digne-les-Bains se place en 3^{ème} position des communes où cette part est la plus élevée.

Source : Observatoire des fragilités, 2017

Risque d'isolement social des personnes âgées

En 2015, sur plus de 4 000 dignois âgés de 65 ans et plus, 1 700 vivent seuls à leur domicile. Les personnes de 65 ans et plus vivent plus souvent en situation d'isolement résidentiel à Digne-les-Bains qu'ailleurs : 41,9 % des 65 ans et plus vivent seuls à Digne-les-Bains, contre 36,1 % à Sisteron.

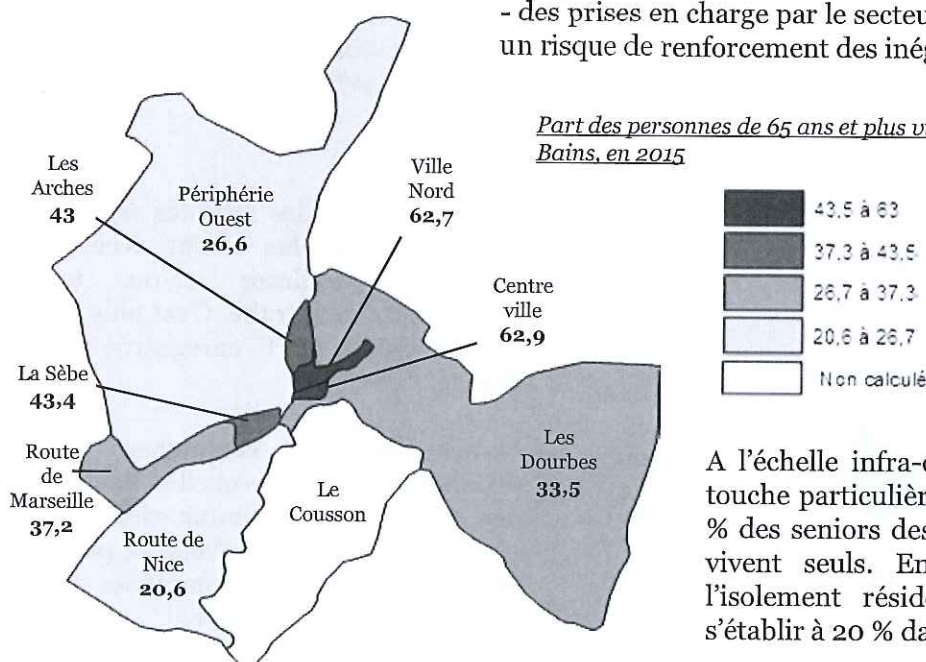
Le poids des personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules pèse plus lourdement que les autres dans les situations d'isolement résidentiel. Plus d'un senior sur deux de 80 ans et plus vit seul à Digne-les-Bains, contre 46,5 % à Sisteron et 41,8 % dans le département. Les 65 – 79 ans sont, quant à eux, 35,2 % à vivre seuls à Digne-les-Bains contre 30,4 % à Sisteron et 27,6 % dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 2015

L'isolement résidentiel peut conduire à l'isolement social et les personnes âgées y sont particulièrement exposées. La lutte contre cet isolement est essentielle, qu'il s'agisse :

- des services collectifs, à domicile ou en institution ;
- des solidarités familiales : le soutien aux aidants est particulièrement important d'autant que ces solidarités peuvent être compromises du fait de la vulnérabilité financière des ménages ;
- des prises en charge par le secteur privé marchand, avec dans ce cas un risque de renforcement des inégalités à anticiper.



A l'échelle infra-communale l'isolement résidentiel touche particulièrement le cœur de ville. Plus de 62 % des seniors des Iris de Ville Nord et Centre Ville vivent seuls. En s'éloignant du cœur de ville, l'isolement résidentiel décroît peu à peu, pour s'établir à 20 % dans l'Iris Route de Nice.

Dépendance ou risque de dépendance parmi la population suivie par le CLIC du pays d'ignois

	2010				2017			
	Hommes	Femmes	Total	Part en %	Hommes	Femmes	Total	Part en %
Nb de bénéficiaires CLIC	156	303	459		228	385	613	
Les stades de perte d'autonomie								
GIR 1	0	5	5	1,1	0	0	0	0
GIR 2	5	5	10	2,2	6	6	12	2,0
GIR 3	6	10	16	3,5	11	15	26	4,2
GIR 4	26	64	90	19,6	35	70	105	17,1
GIR 5	32	63	95	20,7	25	76	101	16,5
GIR 6	87	156	243	52,9	151	218	369	60,2
Ressenti du confort en domicile personnel								
confortable et adapté	128	264	392	85,4	190	337	527	86,0
confortable et non adapté	12	13	25	5,4	20	26	46	7,5
non confortable	5	5	10	2,2	6	3	9	1,5

Source : CLIC du pays d'ignois

Evaluation du degré de dépendance

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressource) permet de mesurer le degré de perte d'autonomie d'une personne. Elle sert à déterminer l'aide dont la personne a besoin dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 groupes GIR (groupes iso-ressources), auxquels correspondent un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Le GIR 1 correspond à la plus forte perte d'autonomie, le GIR 6 correspond aux personnes encore autonomes pour les actes de la vie courante. L'autonomie est évaluée par une équipe médico-sociale et porte sur l'alimentation, l'hygiène, la communication, les déplacements, etc.

Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

En 2017, comme en 2010, plus de la moitié des personnes accueillies au CLIC du pays d'ignois ne sont pas des personnes dépendantes en perte d'autonomie (elles appartiennent au groupe GIR 6).

Parmi les 40% évaluées comme dépendantes, 23 % appartiennent aux groupes GIR 1 à 4 et peuvent à ce titre bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA - (contre 26 % en 2010).

En 2017, 86 % des personnes accueillies estiment leur logement confortable et adapté, ce ressenti s'améliore entre 2010 et 2017.

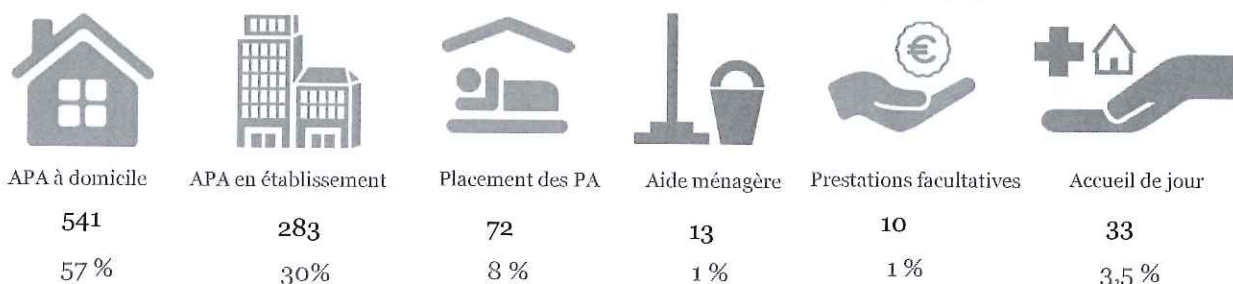
Anticiper le nombre de personnes en perte d'autonomie

Une étude sur les projections de la perte d'autonomie et sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus a été réalisée en 2017, par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'ici 2028, l'ORS estime que plus de 80 000 personnes âgées de 75 ans et plus devraient être en situation de perte d'autonomie sévère à domicile dans la région (soit + 32 % qu'en 2014) et plus du double si l'on y ajoute la perte d'autonomie modérée.

Près de 760 seniors bénéficiaires de l'APA à Digne-les-Bains

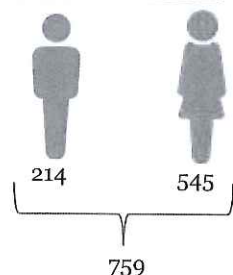
En 2017, plus de la moitié des prestations attribuées aux personnes âgées dans le cadre de l'aide sociale relève de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. L'APA est versée à près de 760 seniors dignois en établissement et à domicile (dont 72 % de femmes et 28 % d'hommes).

Prestations attribuées aux personnes âgées dans le cadre de l'aide sociale, en 2017 (Nombre et part)

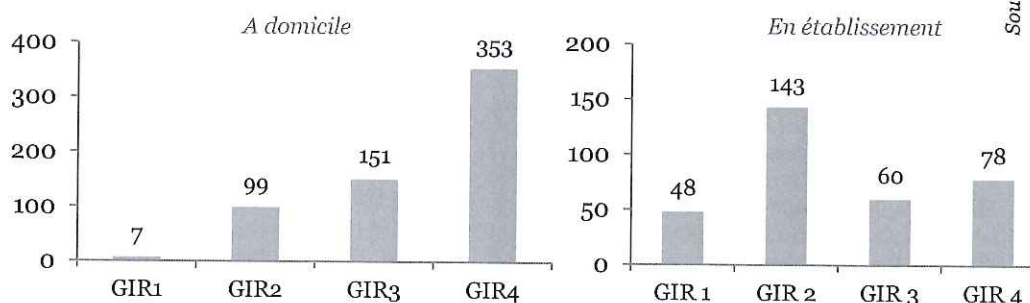


NB : Certains bénéficiaires sont passés du domicile à l'établissement ou inversement en cours d'année et sont donc comptés deux fois.

Nb de bénéficiaires de l'APA en établissement et à domicile en 2017



Nombre de personnes bénéficiant d'une prestation APA selon le GIR, en 2017



Source : Conseil départemental 04

Le non-recours à l'APA

Les tâches de la vie quotidienne demandent pour certaines personnes âgées une aide qu'ils ne sollicitent pas toujours.

Le non-recours à l'APA (à domicile) des personnes âgées dépendantes est estimé, à l'échelle nationale, entre 20 et 28 % (Warin, Renoux). Les déterminants du non-recours peuvent être variés et ont été décrits par la DREES dans l'étude « *Le non-recours à l'APA à domicile vu par les professionnels de terrain* » :

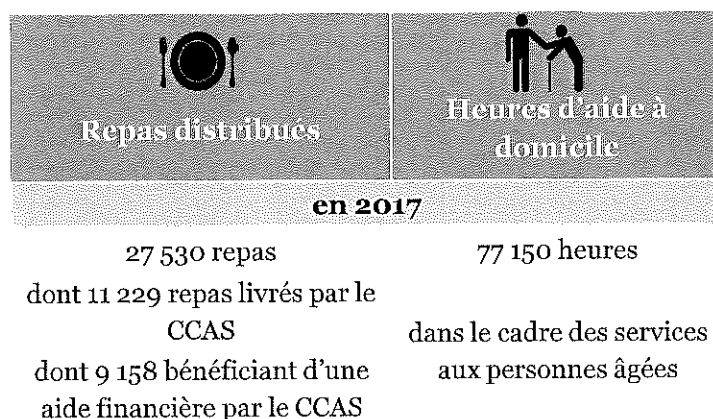
- le non-recours peut-être dû à la non-connaissance, ou la mauvaise connaissance, du dispositif : les personnes ne sont pas informées de l'existence du dispositif, de son fonctionnement ; les relais n'apportent pas toujours l'information au bon moment.
- le non-recours peut-être lié aux limites de la prestation : certaines personnes seraient freinées dans leur demande d'APA du fait du reste à charge à payer et du dossier administratif à constituer. Par ailleurs, certaines personnes dépendantes ne sont pas éligibles à l'APA.
- le non-recours peut-être un choix : certaines personnes refusent de recourir à l'APA, parfois par dignité, et font le choix de se faire aider autrement (par la famille notamment).
- enfin, certaines personnes ne demandent rien ou sont récalcitrantes à l'information : il peut s'agir de personnes dans l'incapacité de solliciter les services d'aides. Dans ces cas-là les professionnels les accompagnent et interviennent en cas de mise en danger.

III . Actions sur le territoire en faveur des personnes âgées

Le vieillissement de la population a plusieurs conséquences :

- les demandes d'aides sociales communales risquent d'augmenter en même temps que la population senior ;
- les enjeux relatifs au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie sont notamment liés aux emplois d'aide à domicile qui devront croître au même rythme que la population en perte d'autonomie ;
- les seniors consommant plus en énergie et moins de biens de consommation courants, les acteurs économiques locaux devront adapter l'offre aux besoins.

C'est dans ce contexte que plusieurs actions sont menées à Digne-les-Bains pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et lutter contre leur isolement : distribution de repas, aides à domicile...

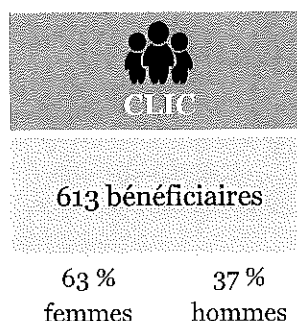


Source : CCAS de Digne-les-Bains

*Le CLIC du Pays Dignois :
Centre Local d'Information et
de Coordination*

Le CLIC est un espace d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées, leur entourage et les professionnels. En 2017, le CLIC comptait plus de 600 bénéficiaires.

Au-delà de la diffusion d'informations, le CLIC déploie des actions dans le cadre de la prévention du vieillissement : atelier mémoire, atelier équilibre, atelier nutrition, journée de dépistage, etc.



Source : CLIC du Pays Dignois

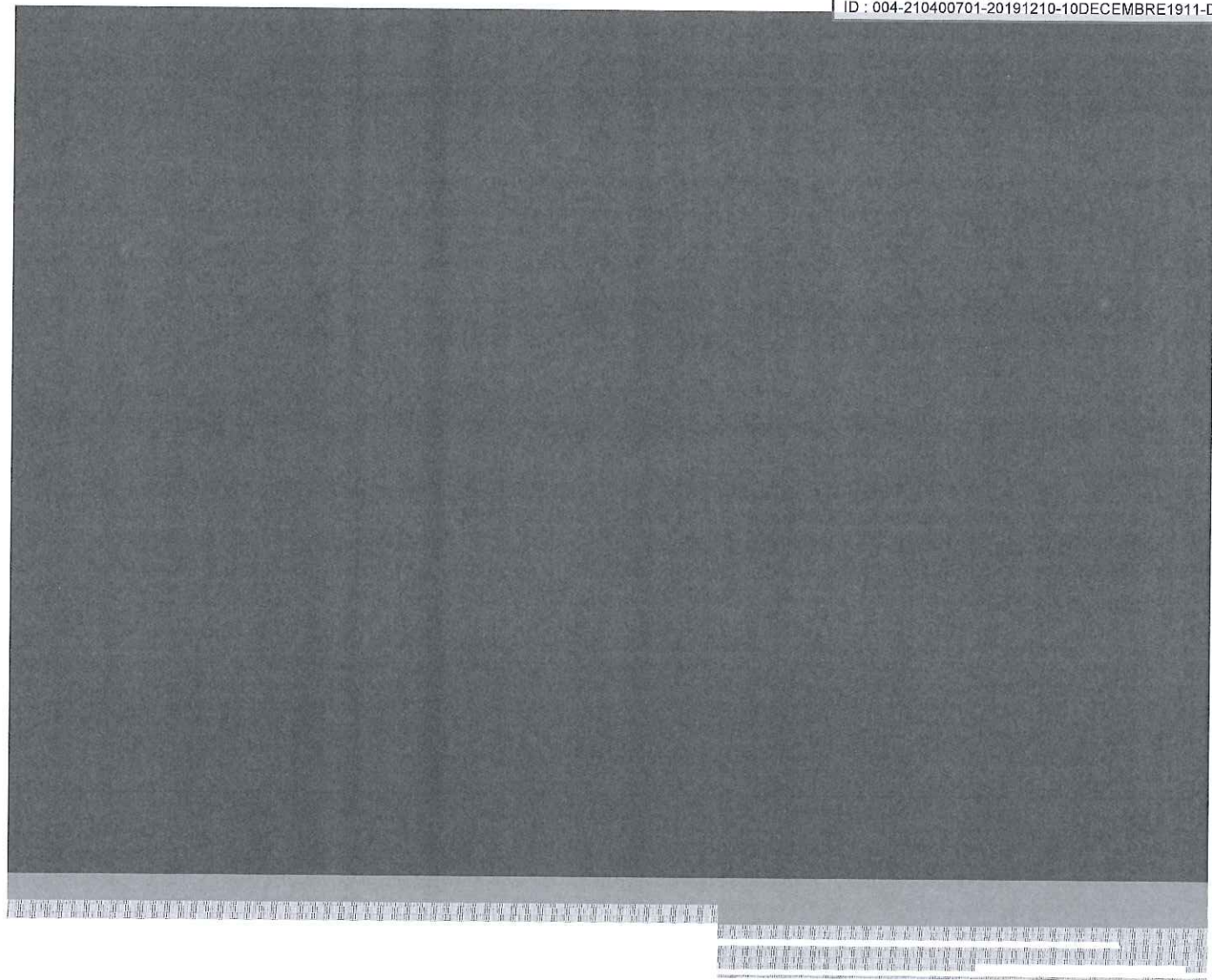
Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le



ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
Rue Pierre Magnan – 04000 Digne-les-Bains
04 92 30 58 80 / ccaso4@dignelesbains.fr
www.dignelesbains.fr

DROS

Dispositif Régional d'Observation Sociale
15 rue Malaval - 13002 Marseille
04.84.52.41.24 / dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr
www.dros-paca.org



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

Berger
Levittail

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

La précarité à Digne-les-Bains

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de Digne-les-Bains

Juin 2019



DÉCOUPAGES INFRACOMMUNAUX

4

I. LES FORMES DE LA PRÉCARITÉ À DIGNE-LES-BAINS

La précarité économique

Un taux de pauvreté élevé et des situations contrastées au sein de la commune	6
Encadré Les inégalités de revenus à Digne-les-Bains	7
Encadré La Pause Café : l'accueil de jour du Secours populaire	7
Encadré Mesurer la pauvreté	8

Regards sur les allocataires Caf

Près d'un quart de la population de moins de 65 ans vit dans un foyer allocataire à bas revenus	9
Encadré Les foyers allocataires Caf fragiles	9
Plus de 700 foyers dépendent entièrement des prestations Caf	10
Encadré L'aide alimentaire	10

Emploi et insertion professionnelle

Près d'un tiers de la population de 15 à 64 ans est inactive	11
Les habitants du Centre Ville sont davantage confrontés aux emplois précaires et au temps partiel	11
Plus de la moitié des allocataires RSA le perçoivent depuis au moins 3 ans	12

Santé

Un affilié sur cinq du régime général bénéficie d'un financement de sa complémentaire santé	13
Un taux substantiel d'allocataires de l'AAH	13
Encadré La Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS)	14

Logement et hébergement

Près d'un tiers des ménages perçoit une aide au logement	15
Un parc de logement marqué par la vacance	15
Encadré Réhabilitation du centre ancien – Dispositif Action cœur de ville	16
Encadré Hébergement et accès au logement pour les publics en difficulté à Digne-les-Bains	17

II. REGARDS SUR LES PUBLICS PRÉCAIRES

Les femmes 18

Encadré Les femmes seniors	20
Encadré L'action du CIDFF auprès des publics vulnérables	21

Les jeunes 22

Encadré Un renoncement aux soins important chez les jeunes	23
Encadré Le Fonds d'aide aux jeunes en 2017	23
Encadré L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes par la Mission Locale	24
Encadré Hébergement et accès au logement des jeunes en difficulté	25
Encadré Une nouvelle problématique pour les acteurs : l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) et des migrants	25

Les hommes isolés 26

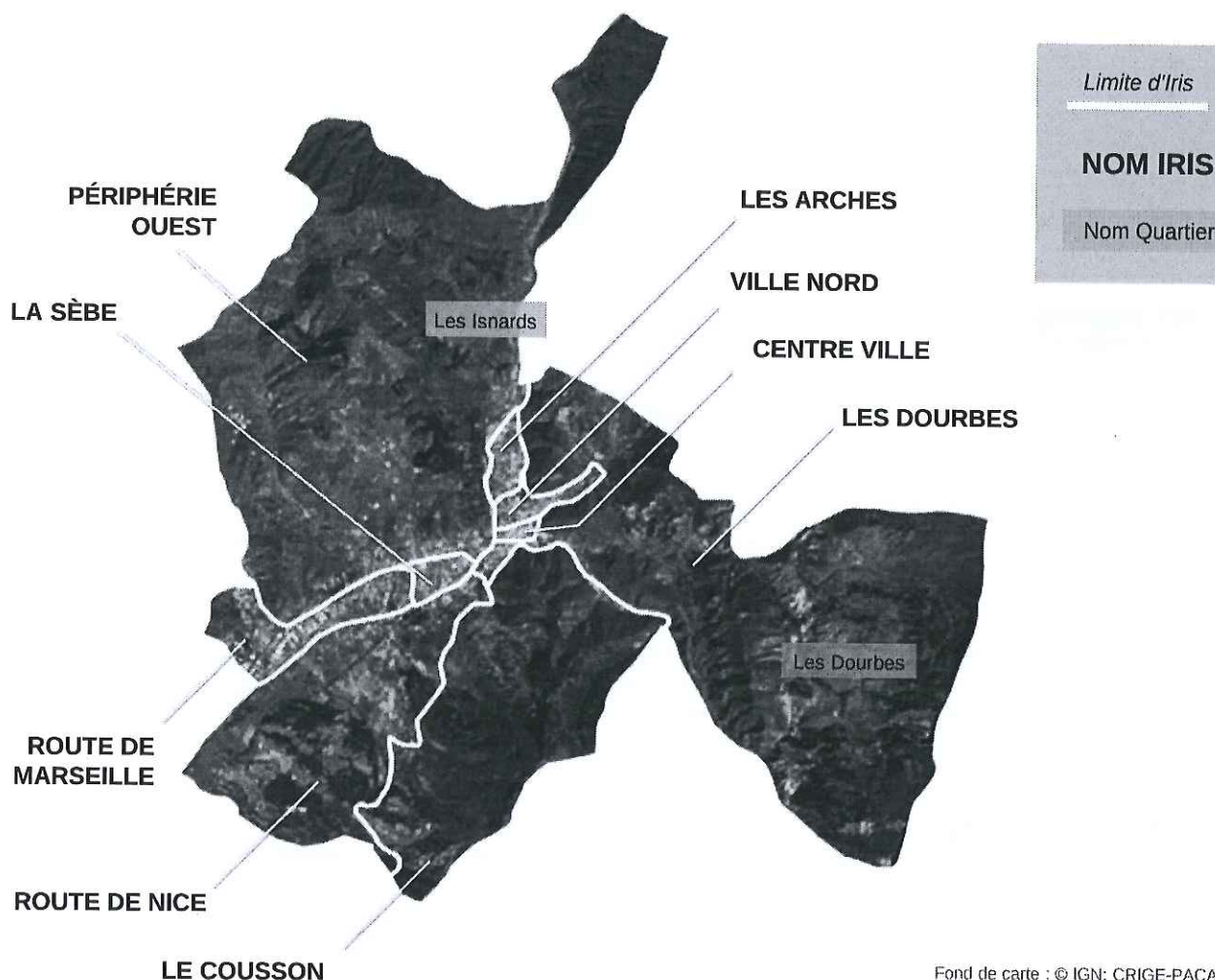
Données infracommunales	28
-------------------------	----

GLOSSAIRE	30
-----------	----

RÉFÉRENCES	32
------------	----

DÉCOUPAGES INFRACOMMUNAUX

Ilots regroupés pour l'information statistique (Iris) et quartiers correspondants



Fond de carte : © IGN; CRIGE-PACA

Délimitation des Iris par l'Insee

Le premier découpage des Iris a été conçu par l'Insee pour la diffusion des résultats du Recensement 1999. Il faisait référence à la taille visée de 2 000 habitants par maille élémentaire.

Le découpage des Iris a été élaboré en partenariat avec les interlocuteurs locaux, notamment les communes, selon des règles précises définies en concertation avec la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Il est construit à partir de critères géographiques et statistiques et, autant que possible, chaque Iris doit être homogène du point de vue de l'habitat.

Trois types d'Iris sont distingués :

- Les Iris d'habitat : leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants. Leurs limites s'appuient sur les grandes coupures du tissu urbain (voies principales, voies ferrées, cours d'eau...).
- Les Iris d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente.
- Les Iris divers : il s'agit de grandes zones spécifiques peu habitées et ayant une superficie importante (parcs de loisirs, zones portuaires, forêts...).

Source : Insee, <https://www.insee.fr/fr/information/2017499> et <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1523>

Les Iris de Digne-les-Bains relèvent de la catégorie Habitat, à l'exception de l'Iris Le Cousson qui est catégorisé Divers.

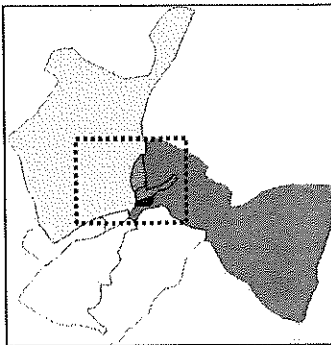
DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

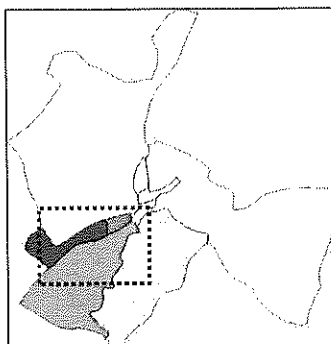


PÉRIPHÉRIE OUEST

LES ARCHES

VILLE NORD

LES DOURBES



LA SEBE

ROUTE DE MARSEILLE

ROUTE DE NICE

LE COUSSON



I. LES FORMES DE LA PRÉCARITÉ

À DIGNE-LES-BAINS

La précarité économique

Un taux de pauvreté élevé et des situations contrastées au sein de la commune

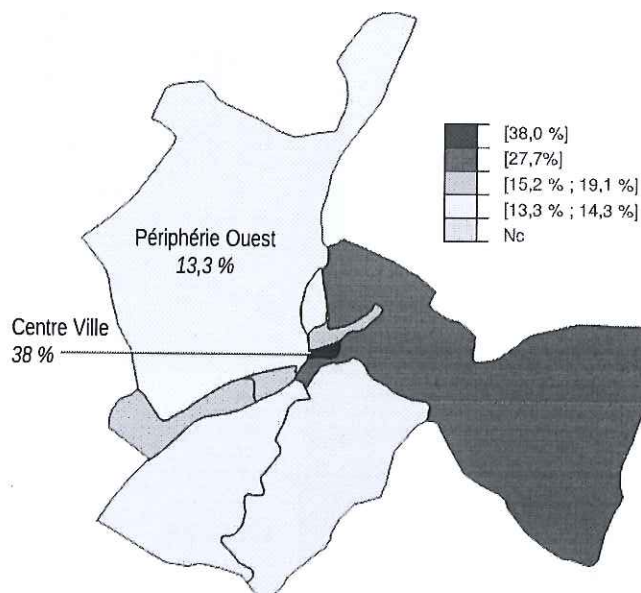
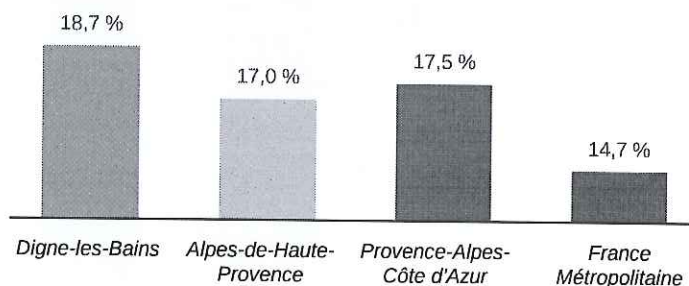
En 2014 à Digne-les-Bains, le taux de pauvreté s'établit à 18,7 % (contre 17 % dans le département et 17,5 % dans la région). Ce taux élevé recouvre des disparités infra-communales.

Dans les Iris Centre Ville et les Dourbes, en lien avec un taux de pauvreté très élevé (respectivement 38 % et 27,7 %), la part des prestations sociales dans le revenu des ménages est importante (17,2 % et 11,3 % contre 7,3 % au niveau communal et 5,4 % dans le département).

Par ailleurs, au niveau communal, les pensions, retraites et rentes représentent 36,3 % du revenu des ménages. Dans l'Iris Ville Nord, où la part de la population de plus de 65 ans est particulièrement élevée, la part des pensions, retraites et rentes s'élèvent à 42,2 % du revenu disponible.

Taux de pauvreté en 2014

Seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian



Composition du revenu disponible avant impôt

En % du revenu disponible par UC, en 2014

Sources : insee-DGFIP-Chaf-Cnav-CCMSA, FiloSoFi 2014

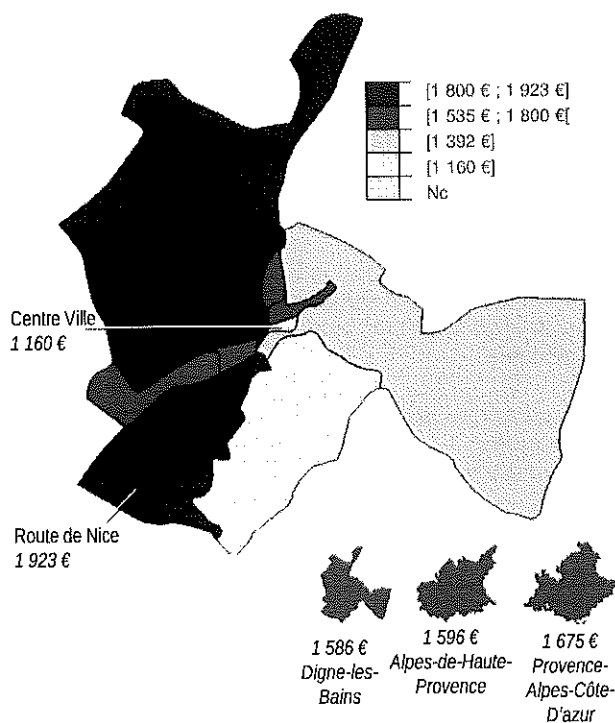
	Part des revenus d'activités salariées	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part de l'ensemble des prestations sociales	Dont part des minima sociaux
Les Arches	66,8 %	28,9 %	9,1 %	6,8 %	2,4 %
Les Dourbes	53,3 %	35,4 %	9,0 %	11,3 %	4,7 %
Périphérie Ouest	53,3 %	36,5 %	12,6 %	4,5 %	1,4 %
La Sebe	57,6 %	37,9 %	8,4 %	6,8 %	2,2 %
Route de Marseille	59,1 %	38,0 %	10,0 %	5,3 %	1,4 %
Route de Nice	58,0 %	38,0 %	11,7 %	3,1 %	0,8 %
Centre Ville	51,1 %	31,5 %	8,2 %	17,2 %	8,8 %
Ville Nord	48,5 %	42,2 %	12,0 %	7,8 %	3,4 %
Digne-les-Bains	61,9 %	36,3 %	10,3 %	7,3 %	2,8 %
Alpes-de-Haute-Provence	62,0 %	35,6 %	12,2 %	5,4 %	1,8 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69,4 %	31,1 %	11,8 %	5,6 %	2,0 %

Les inégalités de revenus à Digne-les-Bains

En 2014 à Digne-les-Bains, le niveau de vie médian s'établit à 1 586 € mensuels par unité de consommation, contre 1 596 € dans le département et 1 675 € dans la région. Au sein de la commune, les revenus médians sont très disparates [voir cartographie].

Niveau de vie médian

Revenu mensuel disponible par UC, en 2014

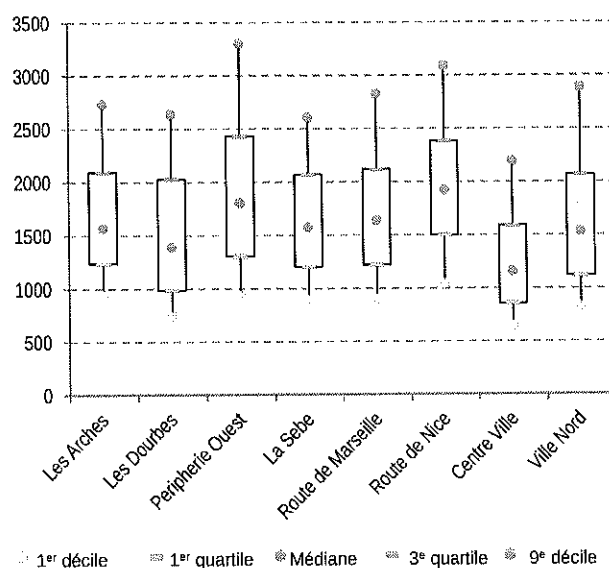


Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FLoSoFi 2014

Le rapport interdécile (D9/D1) permet de mesurer les inégalités de revenus : à Digne-les-Bains les 10 % les plus aisés ont un revenu 3,4 fois supérieur aux 10 % les plus modestes (contre 3,7 à Manosque). Au sein des Iris, les disparités les plus importantes sont enregistrées aux Dourbes, dans la Périphérie Ouest et la Ville Nord.

Distribution des revenus

Revenu mensuel disponible par UC, en 2014



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FLoSoFi 2014

La Pause Café : l'accueil de jour du Secours populaire

A Digne-les-Bains depuis 2015, le Secours populaire gère un service d'accueil de jour « la Pause-Café ». Le public y est en grande majorité masculin : 82 % des personnes fréquentant l'accueil de jour sont des hommes, contre 18 % de femmes.

En 2018, 21 % du public accueilli avait entre 18 et 25 ans. Ces jeunes sont souvent en errance, en rupture familiale et sans profession professionnelle. Parmi eux, certains sont à Digne-les-Bains pour une durée temporaire, ils ne font que passer dans la commune et fréquentent l'accueil de jour pour 1 ou 2 mois seulement.

Près d'un quart du public accueilli a entre 36 et 45 ans. Pour ces personnes d'âge actif, le parcours vers l'emploi est très compliqué, du fait des problématiques d'addiction ou de troubles psychiques. C'est pourquoi le Secours populaire travaille en partenariat avec des acteurs spécialistes de ces questions, comme par exemple le CAARUD, le CSAPA et le CMP.

Enfin, un tiers des personnes n'a aucune ressource, 31 % du public perçoivent le RSA et 17 % l'AAH.

Depuis 2019, les plages horaires d'accueil se sont élargies*, avec deux salariés travaillant à temps plein sur ce dispositif. Au-delà de la Pause Café, le Secours populaire attribue diverses aides, notamment alimentaires et vestimentaires [voir encadré sur l'aide alimentaire p.10]. En fonction des situations de précarité, certaines personnes se voient proposer un accompagnement sur un temps plus ou moins long.

* Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, fermé le week-end et les jours fériés.

Mesurer la pauvreté

Pour mesurer la pauvreté, analyser son évolution ou les disparités entre territoires, 3 méthodes sont couramment utilisées :

- La pauvreté monétaire

Dans cette approche, est considéré comme « pauvre » toute personne dont les ressources sont inférieures à un seuil.

L'Insee calcule chaque année un seuil de pauvreté, à 60 % du niveau de vie médian (il s'agit du revenu disponible après impôts et prestations sociales). En 2014, le seuil de pauvreté s'établit à 1 010 € pour une personne seule. Cet indicateur est relatif car le seuil évolue chaque année avec les revenus mais également avec la distribution des revenus dans la population.

Dans le même esprit, le seuil des bas revenus est calculé à partir des données des Caf. En 2017, le seuil de bas revenus s'établit à 1 052 € pour une personne seule.

- La pauvreté administrative

Elle concerne les personnes percevant l'un des minima sociaux existant en France. Sont donc considérés comme pauvres les individus reconnus par l'Administration à travers un statut et le versement d'un revenu de redistribution (RSA par exemple).

- La pauvreté en conditions de vie

Elle est définie comme un déficit global de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Son objectif est de mettre à jour des difficultés matérielles rencontrées par les ménages portant à la fois sur les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté en conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins 8 carences ou difficultés parmi les 27 retenues dans l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de l'Insee.

Ces dernières années, de nouvelles approches ont été développées, notamment celle des « **budgets de référence** » de l'Onpes qui visent à déterminer un revenu minimum permettant de « disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ». Cette définition intègre notamment les besoins se rattachant à l'habillement, aux soins et à l'hygiène, aux transports, aux loisirs, aux vacances, et considère également comme relevant d'un besoin minimum : prendre un repas à l'extérieur, inviter des amis, pouvoir offrir des cadeaux.

La construction de budgets de référence en 2014/2015 s'est appuyée sur une approche participative, qui part des besoins identifiés par les citoyens et s'appuie sur l'expertise académique.

Cette méthode a permis de définir les budgets de référence de différentes configurations familiales et d'en déterminer les postes budgétaires les plus importants. Deux postes jouent un rôle essentiel dans les budgets de référence : le poste lié au logement (dont le coût est sensiblement plus faible pour un ménage logé dans le parc social que dans le parc privé) et le poste lié à la vie sociale, qui représente autour de 10 % des budgets de référence. Le budget le plus élevé, après celui des couples avec deux enfants, est celui des familles monoparentales (avec deux enfants).

Regards sur les allocataires Caf

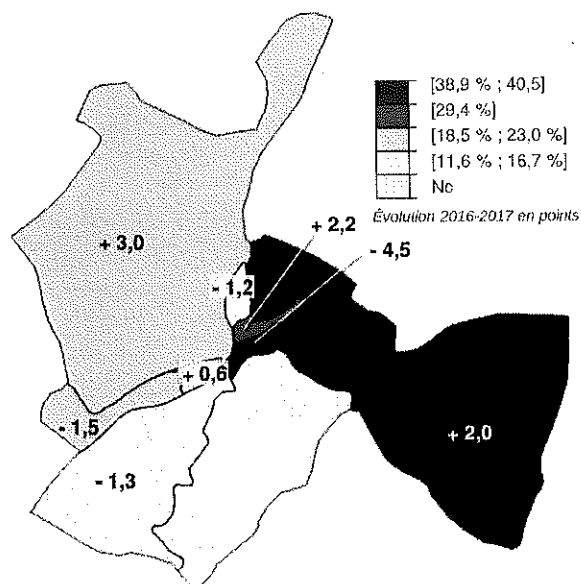
Près d'un quart de la population de moins de 65 ans vit dans un foyer allocataire à bas revenus

En 2017, un peu plus de 3 000 dignois vivent dans un foyer à bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 052 € par mois par unité de consommation. Cela représente 24,4 % de la population de moins de 65 ans, contre 19 % dans le département et 21,3 % dans la région. Le taux est particulièrement élevé dans le Centre Ville et aux Dourbes où il avoisine 40 %. A l'échelle de la commune, la part de personnes vivant dans un foyer à bas revenus diminue entre 2016 et 2017 (- 0,3 points). Parmi l'ensemble des foyers à bas revenus, 2/3 se situent sous le seuil des bas revenus depuis au moins 3 ans.

Le revenu médian des foyers à bas revenus permet de prendre la mesure de l'intensité de la pauvreté. Plus il est éloigné du seuil de bas revenus, plus la pauvreté est aiguë. A Digne-les-Bains comme dans le département, le revenu médian des foyers à bas revenus est de 734 € en 2017, soit une intensité de 30,2 %. Il est le plus faible dans l'Iris Les Dourbes (715 €).

Taux de personnes à bas revenus en 2017

Part de la population de moins de 65 ans vivant dans un foyer allocataire Caf à bas revenus en décembre 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 – Traitement Dros

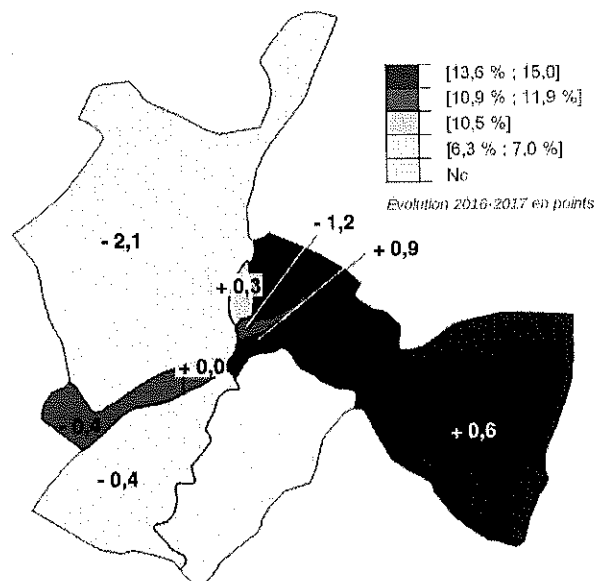
Les foyers allocataires Caf fragiles

Complémentaire à la notion de bas revenus, la notion de foyers fragiles permet d'évaluer le nombre de personnes aux franges de la pauvreté. Le niveau de vie d'un foyer allocataire fragile est supérieur au seuil de bas revenus uniquement grâce au versement des prestations sociales et familiales. A ce titre, la baisse du montant d'une allocation ou une interruption de droits peut faire basculer le foyer sous le seuil des bas revenus.

A Digne-les-Bains, 10,6 % des personnes de moins de 65 ans vivent dans un foyer allocataire fragile en 2017 (contre 8,4 % dans le département et 8,1 % en région). La part de personnes vivant dans un foyer allocataire fragile a diminué entre 2016 et 2017 (- 0,4 points).

Taux de personnes fragiles en 2017

Part de la population de moins de 65 ans vivant dans un foyer allocataire Caf fragile en décembre 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 – Traitement Dros

Caractéristiques des foyers allocataires de la Caf en 2017

	Taux de bas revenus en 2017	Evolution du taux de bas revenus 2016-2017	Taux de personnes fragiles en 2017	Evolution du taux de personnes fragiles 2016-2017
Digne-les-Bains	24,4 %	- 0,3 pts	10,6 %	- 0,4 pts
Alpes-de-Haute-Provence	19,0 %	- 0,1 pts	8,4 %	- 0,3 pts
Provence-Alpes-Côte d'Azur	21,3 %	+ 0,1 pts	8,1 %	+ 0,1 pts
France métropolitaine	17,5 %	+ 0,1 pts	8,1 %	- 0,1 pts

Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 – Traitement Dros

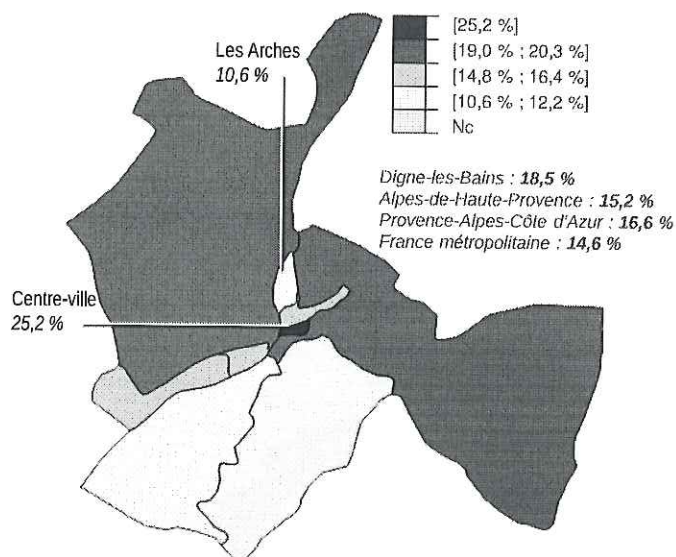
Plus de 700 foyers dépendent entièrement des prestations Caf

En 2017, 734 foyers allocataires dépendent des allocations Caf à 100 %, soit 18,5 % des foyers allocataires de la commune (contre 15,2 % des foyers allocataires du département et 16,6 % de ceux de la région). Cette dépendance aux prestations concerne 1 foyer sur 4 dans le Centre Ville et 1 foyer sur 5 dans l'Iris des Dourbes.

Les foyers allocataires constitués d'une personne isolée ou d'une famille monoparentale sont plus fréquemment dépendants des prestations Caf que les autres. La dépendance des allocataires isolés est particulièrement prégnante dans les Iris Périphérie Ouest (36,9 %), Les Dourbes (29,6 %) et Centre Ville (27,3 %). Le taux de dépendance des familles monoparentales est lui plus important dans les Iris Route de Marseille (29,3 %), Centre Ville (27,6 %) et Les Dourbes (23,9 %).

Taux de dépendance aux prestations à 100 %

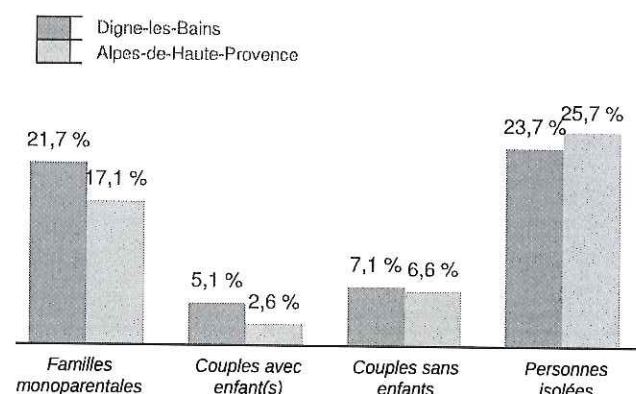
Part des foyers allocataires Caf dépendants aux prestations à 100 %, en 2017



Source : Caf 2017 – Traitement Dros

Part des foyers allocataires Caf dépendants aux prestations à 100 %

Par composition familiale, en 2017



Note de lecture – À Digne-les-Bains en 2017, 21,7 % des familles monoparentales allocataires de la Caf sont dépendantes à 100 % des prestations.

Source : Caf 2017 – Traitement Dros

L'aide alimentaire caritative

Aides alimentaires distribuées à Digne-les-Bains, en 2018

	Croix-Rouge	Restos du cœur	Secours populaire
Nombre de repas/colis distribués	1 820	58 806	4 806
Nombre de foyers bénéficiaires	25	181	400
Dont parents isolés, avec enfants	5	29	109
Dont couples, avec enfants	7	43	142
Dont personnes seules	13	109	149

Source : CCAS de Digne-les-Bains

Emploi et insertion professionnelle

Près d'un tiers de la population de 15 à 64 ans est inactive

Parmi la population en âge de travailler (15-64 ans), la part d'actifs s'élève à 67,9 % contre 73,3 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et 71,8 % en région. Ce faible taux d'activité s'explique notamment par une présence importante d'élèves et étudiants âgés de 15 à 24 ans dans la population, qui ne sont pas comptabilisés dans la population active.

Parmi les actifs de Digne-les-Bains, 84,1 % sont en emploi, et 15,9 % sont au chômage (contre 14,5 % dans le département et 15,1 % dans la région). Dans l'Iris Centre Ville, plus d'un actif sur quatre se déclare sans emploi.

Sur l'ensemble de la commune, le taux de chômage s'est accru de 2,4 points entre 2010 et 2015 (+ 2,5 points dans le département et + 1,9 point en région).

Caractéristiques de l'emploi en 2015

	15-64 ans			15 ans et plus	
	Taux d'activité	Taux de chômage en 2015	Évolution du taux de chômage 2010-2015	Part des salariés en emploi précaire	Part des salariés en temps partiel
<i>Les Arches</i>	71,4 %	13,3 %	+ 3,0 pts	12,0 %	17,3 %
<i>Les Dourbes</i>	62,1 %	17,3 %	- 0,6 pts	15,3 %	17,8 %
<i>Périphérie Ouest</i>	66,0 %	12,1 %	+ 3,6 pts	11,9 %	21,4 %
<i>La Sebe</i>	72,6 %	18,4 %	+ 3,9 pts	13,2 %	18,8 %
<i>Route de Marseille</i>	68,9 %	15,3 %	+ 1,6 pts	11,3 %	21,3 %
<i>Route de Nice</i>	73,3 %	10,8 %	+ 2,6 pts	8,7 %	20,2 %
<i>Centre Ville</i>	64,8 %	26,0 %	+ 2,0 pts	23,4 %	21,8 %
<i>Ville Nord</i>	62,0 %	16,0 %	+ 2,4 pts	18,0 %	17,6 %
Digne-les-Bains	67,9 %	15,9 %	+ 2,4 pts	13,8 %	19,7 %
Alpes-de-Haute-Provence	73,3 %	14,5 %	+ 2,5 pts	18,4 %	21,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71,8 %	15,1 %	+ 1,9 pts	15,2 %	18,4 %

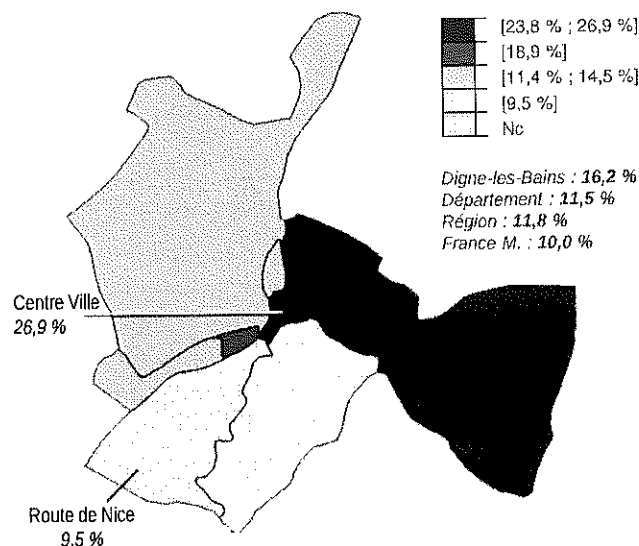
Source : Insee, RP 2015 – Traitement Dros

Les habitants du Centre Ville sont davantage confrontés aux emplois précaires et au temps partiel

A Digne-les-Bains, 13,8 % des résidents salariés sont en contrat précaire et 19,7 % travaillent à temps partiel. Dans l'Iris Centre Ville, la part des salariés en emploi précaire atteint 23,4 %.

Dans la commune, plus de 900 foyers sont allocataires de la Prime d'activité en 2017, ce qui représente environ 16 % des actifs en emploi de la commune (contre 11,5 % des actifs occupés au niveau départemental et 11,8 % au niveau régional). La récente revalorisation de la prestation laisse escompter une augmentation substantielle des bénéficiaires en 2019. La part de bénéficiaires de la Prime d'activité est particulièrement importante dans les Iris Centre Ville, Les Dourbes et Ville Nord.

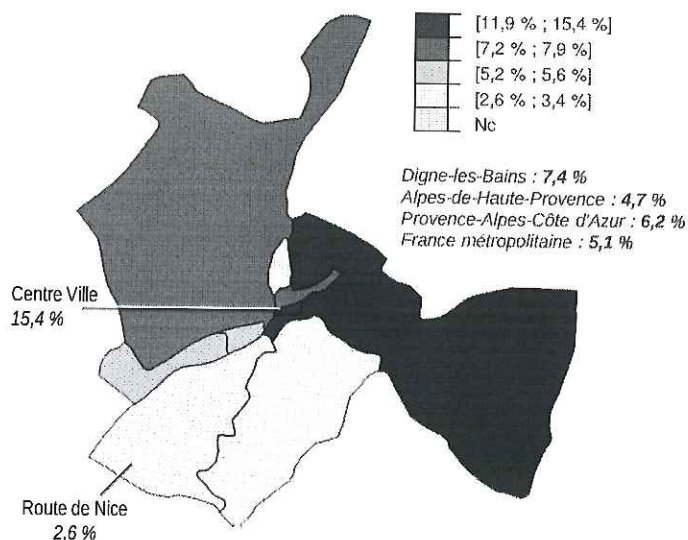
Part des actifs en emploi bénéficiaires de la Prime d'activité En 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 – Traitement Dros

Taux de personnes couvertes par le RSA

En % de la population, en 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 – Traitement Dros

Plus de la moitié des allocataires du RSA le perçoivent depuis au moins 3 ans

En 2017 à Digne-les-Bains, 1 200 personnes vivent dans un foyer percevant le RSA, soit 7,4 % de la population, contre 4,7 % dans le département et 6,2 % en région. Ce taux de personnes couvertes est particulièrement élevé dans le Centre Ville (15,4 %) et Les Dourbes (11,9 %).

Plus de la moitié des allocataires du RSA de la commune sont des personnes seules (53,3 %) et un tiers sont des monoparents (33,4 % contre 32,2 % dans le département et 32 % dans la région).

L'ancrage dans le RSA est assez marqué dans la commune : 54,3 % des allocataires perçoivent le RSA depuis au moins 3 ans.

Profil des allocataires du RSA

En % des allocataires du RSA, en 2017

	Composition familiale				Âge	Ancienneté dans le dispositif			
	Monoparents	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Personne seule		moins d'1 an	[1 an ; 3 ans[	[3 ans ; 10 ans[	plus de 10 ans
Digne-les-Bains	33,4 %	11,3 %	2,0 %	53,3 %	19,7 %	18,1 %	27,6 %	44,9 %	9,5 %
04	32,2 %	10,1 %	2,7 %	55,1 %	20,8 %	23,6 %	26,4 %	42,2 %	7,8 %
Région	32,0 %	12,8 %	2,9 %	52,3 %	20,6 %	22,6 %	22,9 %	39,9 %	14,6 %

Sources : Caf 2017 – Traitement Dros

Santé

Un affilié sur cinq du régime général bénéficie d'un financement de sa complémentaire santé

À Digne-les-Bains, environ 2 900 personnes affiliées au régime général de l'Assurance Maladie en 2017 bénéficient du financement total ou partiel de leur complémentaire santé (CMU-C ou ACS). Les bénéficiaires de la CMU-C constituent 15,3 % des assurés et ayants-droit du régime général (contre 9,2 % à l'échelle du département et 11,4 % dans la région). La part des bénéficiaires de l'ACS dans la commune est également élevée (7,2 %).

Parmi l'ensemble des assurés et ayants droit, 4,3 % n'ont pas eu recours à des soins entre 2015 et 2017. Ils sont 8,5 % à ne pas avoir déclaré de médecin traitant et 12,6 % ne sont jamais allés chez un généraliste. 39,1 % des assurés et ayant droits affiliés au régime général n'ont pas eu d'acte réalisé par un dentiste sur la même période.

Un taux substantiel d'allocataires de l'AAH

En 2017, 569 personnes sont allocataires de l'AAH à Digne-les-Bains soit 6,5 % de la population de 20 à 64 ans. Près d'un quart d'entre elles réside dans l'Iris Centre Ville, où les allocataires de l'AAH représentent 13 % de la population âgée de 20 à 64 ans. Des taux relativement élevés sont également enregistrés dans les Iris des Dourbes (11,1 %), Ville Nord (8,6 %) et les Arches (7 %). Cela peut s'expliquer en partie par l'offre d'hébergement et de services d'accompagnement implantée dans la ville.

À l'échelle de la commune, près de 4 allocataires de l'AAH sur 5 sont des personnes vivant seules.

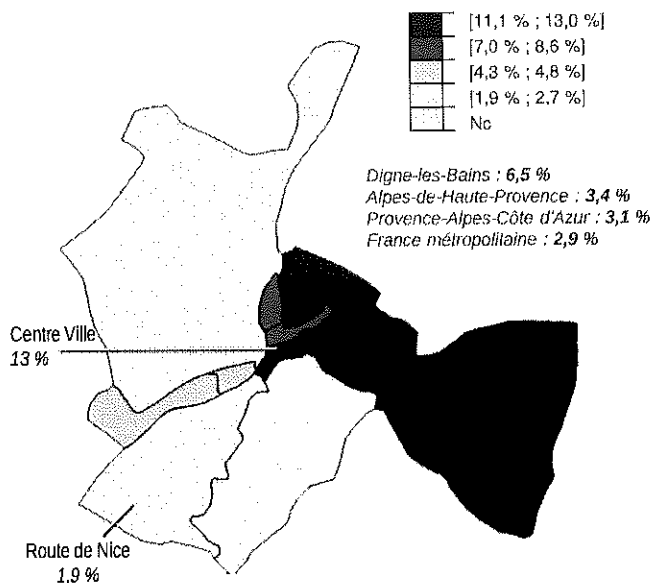
Caractéristiques des assurés et leurs ayants droit du régime général de l'Assurance Maladie en 2017

	Part des assurés et ayants droits affiliés au régime général de l'Assurance Maladie		Part des assurés et ayants droits de 16 ans ou plus affiliés au régime général de l'Assurance Maladie		
	Bénéficiaires de la CMU-C	Bénéficiaires de l'ACS	sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois	sans médecin traitant déclaré	n'ayant pas eu d'acte de généraliste sur les 24 derniers mois
Digne-les-Bains	15,3 %	7,2 %	4,3 %	8,5 %	12,6 %
Alpes-de-Haute-Provence	9,2 %	4,5 %	3,5 %	6,7 %	10,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,4 %	4,4 %	4,4 %	8,1 %	10,7 %
France métropolitaine	11,0 %	4,0 %	4,4 %	8,9 %	10,1 %

Source : CNAM SIAM ERASME

Taux d'allocataires de l'AAH

Parmi la population âgée de 20 à 64 ans, en 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Caf 2017 - Traitement Dros

Profil des allocataires de l'AAH

En % des foyers allocataires de l'AAH, en 2017

	Digne-les-Bains	04	Région
Monoparents	6,5 %	6,1 %	6,7 %
Couples avec enfant(s)	6,0 %	7,8 %	8,5 %
Couples sans enfant	8,3 %	12,3 %	10,8 %
Personnes seules	79,2 %	73,8 %	74,0 %
30 ans	7,9 %	8,9 %	12,2 %

Source : Caf 2017 - Traitement Dros

171

La Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS)

Le non-recours aux soins est une réalité de plus en plus prégnante qui s'explique par deux facteurs principaux : le coût de certains soins (optique, dentaire, auditif) et la complexité du système administratif. Le programme PFIDASS (Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) est né de la préoccupation des CPAM pour cette question. Expérimenté en 2014/2015 par la CPAM du Gard, il a été généralisé à l'ensemble des CPAM du territoire entre 2016 et 2018.

La CPAM des Alpes-de-Haute-Provence a fait partie de la dernière vague de mise en place de la PFIDASS. Dans un premier temps, la CPAM a établi un diagnostic du « non-recours aux soins » sur le département : au printemps 2018, un questionnaire a été proposé aux assurés sociaux dans les accueils de la CPAM et de partenaires tels que la Caf, les CCAS, les maisons de services au public, les missions locales... L'objectif du diagnostic était notamment d'estimer un taux de renoncement, de comparer les populations qui renoncent et celles qui ne renoncent pas, de déterminer le(s) type(s) de soins renoncés et les causes du renoncement. Un peu plus de 1 150 personnes ont répondu à l'enquête. Avec un taux de renoncement aux soins de près de 34 %, soit 374 familles, le département fait partie des 10 départements français les plus touchés.

Dans le département, au cours du diagnostic, les femmes et les familles monoparentales ont déclaré plus souvent renoncer à des soins. Comme dans les autres départements, les personnes enquêtées indiquent renoncer à des soins dentaires et à des consultations chez des spécialistes : dans les Alpes-de-Haute-Provence, le taux de

renoncement s'élève à 48,1 % pour les soins dentaires prothétiques et à 27,8 % pour les consultations d'ophtalmologie. Près de 70 % des répondants ont évoqué les restes à charge. Mais au-delà d'autres facteurs ont été mis en avant : l'éloignement géographique de l'offre de soins, le coût des transports et les délais de rendez-vous notamment.

Suite à cette enquête, la CPAM a pris contact avec tous les assurés ayant exprimé un renoncement. Elle s'est également rapprochée de ses partenaires pour améliorer la détection des personnes en situation de renoncement aux soins. Une formation a été proposée aux acteurs en lien avec le public, afin qu'ils puissent repérer les situations de renoncement et orienter les personnes vers la PFIDASS. Depuis juin 2018, 200 personnes ont été accompagnées dans le département. Parmi elles, 42 ont réalisé leurs soins, 38 ont abandonné et 120 personnes sont toujours en cours d'accompagnement. Le rôle des conseillers de la PFIDASS est d'accompagner les personnes jusqu'à la réalisation de leurs soins. Après une prise de contact par téléphone, un premier rendez-vous permet de faire le point sur les droits de base CMU-C et ACS (si les ressources sont inférieures au plafond), sur la Carte Vitale ou le choix du médecin traitant, puis d'établir un plan d'accompagnement avec éventuellement un dossier d'aide financière exceptionnelle.

Le succès de la PFIDASS a conduit la CPAM à recruter une nouvelle conseillère dédiée au dispositif début 2019. L'objectif aujourd'hui est de remobiliser l'ensemble des partenaires sollicités pour repérer ces assurés en situation de renoncement aux soins.

A Digne-les-Bains, la PFIDASS c'est :

Données de Mai 2018 à Avril 2019

Parmi les personnes accompagnées :



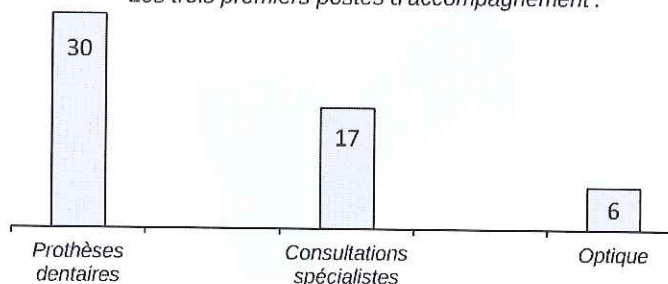
Sur les 57 accompagnements créés à Digne-les-Bains depuis le début de la PFIDASS :

14 accompagnements finalisés avec réalisation de soins

33 accompagnements toujours en cours

10 accompagnements non pertinents/absence de réponse

Les trois premiers postes d'accompagnement :



Logement et hébergement

Caractéristiques du parc de logement en 2015

	Logements	dont rés. principales	dont rés. secondaires	dont vacants	Maisons	Apparte- ments	Résidences principales	Occup. propriétaires	Occup. locataires	dont HLM louées vides	Logé gratuit
Les Arches	1 207	91 %	< 5 %	7 %	30 %	69 %	1 100	32 %	56 %	25 %	12 %
Les Dourbes	1 059	75 %	12 %	13 %	32 %	67 %	794	39 %	60 %	21 %	< 5 %
Périphérie Ouest	1 157	84 %	< 5 %	14 %	61 %	38 %	967	61 %	37 %	13 %	< 5 %
La Sebe	1 074	93 %	< 5 %	7 %	39 %	61 %	996	45 %	49 %	31 %	6 %
Route de Marseille	1 270	90 %	< 5 %	8 %	62 %	38 %	1 143	58 %	40 %	17 %	< 5 %
Route de Nice	1 017	81 %	9 %	10 %	72 %	28 %	822	72 %	26 %	0 %	< 5 %
Centre Ville	1 821	66 %	7 %	27 %	4 %	95 %	1 209	27 %	70 %	12 %	< 5 %
Ville Nord	1 677	74 %	6 %	20 %	10 %	89 %	1 241	35 %	63 %	13 %	< 5 %
Digne-les-Bains	10 479	79 %	7 %	14 %	35 %	65 %	8 296	45 %	51 %	17 %	4 %
Alpes-de-Haute-Provence	125 755	60 %	32 %	8 %	61 %	38 %	75 640	59 %	37 %	8 %	4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 013 915	75 %	18 %	8 %	40 %	59 %	2 251 982	54 %	42 %	12 %	3 %

Source : Insee, RP2015

Un parc de logement marqué par la vacance

Dans les quartiers centraux de Digne-les-Bains, les parts de logements vacants figurent parmi les plus élevées (27 % dans le Centre Ville et 20 % dans la Ville Nord). Trois autres Iris affichent des taux de vacance supérieur à 10 % : Périphérie Ouest (14 %), Les Dourbes (13 %), La Route de Nice (10 %). Les Iris centraux, ainsi que ceux des Dourbes et des Arches, comptent une majorité de résidences principales occupées par des locataires, tandis que dans la Périphérie Ouest, la Route de Nice et la Route de Marseille, les propriétaires sont plus nombreux.

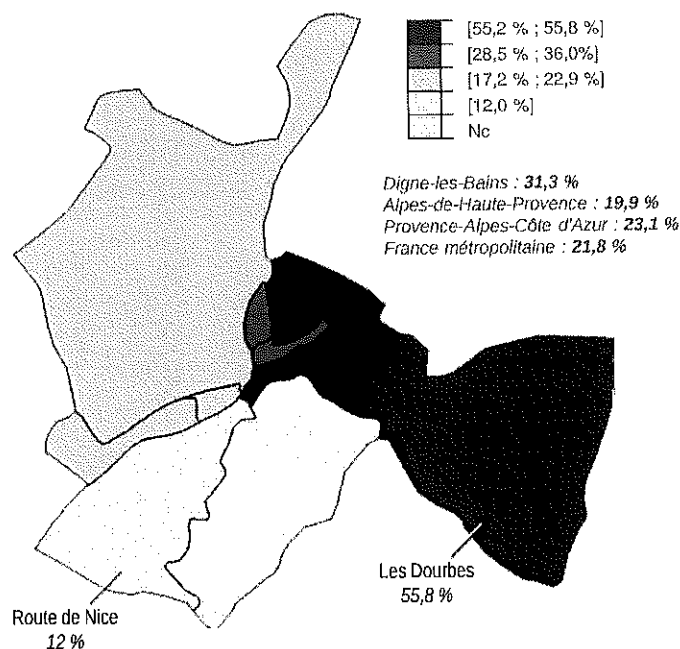
Près d'un tiers des ménages perçoit une aide au logement

À Digne-les-Bains, près de 2 600 foyers allocataires bénéficient d'une aide au logement (AL), soit 31,3 % des ménages.

Parmi les foyers allocataires d'AL, 63,6 % sont des personnes seules, 20,7 % sont des familles monoparentales, 11,4 % sont des couples avec enfant(s) et 4,3 % sont des couples sans enfant. Ces proportions varient selon les Iris, les personnes seules étant particulièrement représentées parmi les allocataires d'AL des Iris Ville Nord et Centre Ville.

Part des ménages allocataires d'une aide au logement

Nombre de foyers allocataires d'une aide au logement pour 100 ménages en 2017



Sources : Insee, RP 2014 ; Cal 2017 – Traitement Dros

Enfin, pour plus d'un quart des foyers dignois allocataires d'une AL le responsable a moins de 30 ans (26,5 %, contre 17,7 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et 21,7 % dans la région).

Réhabilitation du centre ancien – Dispositif Action cœur de ville

Pour répondre à la double ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur des villes moyennes, l'Etat a débloqué une enveloppe nationale de 5 milliards d'euros pour aider les communes à mettre en œuvre leur projet de revitalisation de cœur de ville.

A l'instar de la plupart des centres des villes moyennes en France, le centre-ville de Digne-les-Bains souffre d'un phénomène de dévitalisation causé par le cumul de plusieurs facteurs socio-économiques.

Un projet urbain et économique issu de travaux conduit par la commune, Provence Alpes Agglomération et la CCI a été élaboré en vue de redynamiser le centre-ville et lui permettre d'exercer pleinement sa fonction de centralité. Ces travaux ont permis de mettre en lumière les menaces qui pèsent sur ce secteur mais également d'identifier des opportunités de développement.

Ce projet constitue la colonne vertébrale du plan Action Cœur de Ville dont Digne-les-Bains bénéficie depuis la signature de la convention cadre pluriannuelle en septembre 2018 et ce pour une durée de 5 ans.

Les enjeux/objectifs du centre-ville de Digne-les-Bains peuvent se résumer ainsi :

- Favoriser et développer le dynamisme commercial du cœur de ville ;
- Connecter le cœur de ville aux sites et équipements stratégiques situés à proximité du centre ;
- Rendre le choix d'habiter en centre-ville attractif ;
- Améliorer le cadre de vie (lisibilité, partage modal de la route, embellissements...)

Les actions de revitalisation qui en découlent s'inscrivent dans cette convention cadre qui engage la commune, l'intercommunalité et les partenaires publics et privés du plan autour des 5 axes thématiques proposés par l'Etat :

- Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Développement économique et commercial équilibré ;
- Accessibilité, mobilité et connexions ;
- Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Accès aux équipements et aux services publics.

Caractéristiques du parc de logement et de la population de l'IRIS Centre Ville

	RP 2015				Caf 2017 / RP 2014	Caf 2017
	Part des rés. princ. construites avant 1919	Part des mén. emménagés depuis moins de 2 ans	Part des familles monoparentales	Part des familles nombreuses	Taux de bas revenus	Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 %
Les Arches	1 %	14 %	22 %	8 %	17 %	16 %
Les Dourbes	8 %	12 %	21 %	7 %	39 %	10 %
Périphérie Ouest	2 %	9 %	16 %	9 %	19 %	18 %
La Sebe	3 %	9 %	28 %	8 %	23 %	12 %
Route de Marseille	3 %	12 %	15 %	8 %	20 %	19 %
Route de Nice	3 %	10 %	14 %	5 %	12 %	n/a
Centre Ville	38 %	26 %	29 %	9 %	40 %	23 %
Ville Nord	5 %	20 %	32 %	7 %	29 %	19 %
Digne-les-Bains	9 %	14 %	21 %	8 %	24 %	17 %
Alpes-de-Haute-Provence	16 %	13 %	15 %	7 %	19 %	23 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 %	12 %	17 %	8 %	21 %	29 %

Sources : Insee, RP2015 et RP 2014 ; Caf 2017

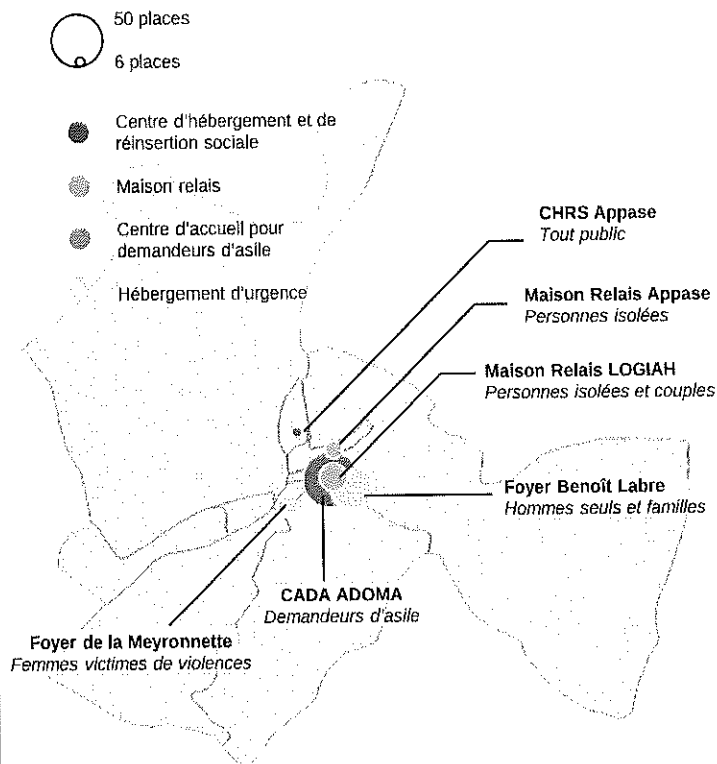
L'Iris Centre Ville se distingue sur plusieurs indicateurs de précarité. En effet, 10 % de la population des ménages fiscaux dispose d'un revenu inférieur à 648 € par mois. En 2017, 40 % de la population vit dans un foyer allocataire de la Caf à bas revenus (c'est-à-dire avec moins de 1 052 € mensuels par unité de consommation). En 2015, 69 % des ménages du Centre Ville sont des personnes vivant seules

(soit 830 personnes). Environ 360 familles y résident.

Le taux de vacance des logements est particulièrement élevé (27 %). Parmi les résidences principales, 79 % comportent 3 pièces ou moins.

Hébergement et accès au logement pour les publics en difficulté à Digne-les-Bains

Répartition des places d'hébergement à Digne-les-Bains



Sources : Finess ; SI-SIAO 2018 – Traitement Dros

Depuis 2011, afin de fluidifier les parcours des personnes, le SIAO 04 centralise les demandes d'hébergement d'urgence, d'insertion, de logement adapté sur tout le territoire départemental. Depuis le 1er janvier 2019, le SIAO saisit les demandes d'inscription au FML des publics CHRS et d'ADOMA et propose leurs candidatures sur les logements du contingent préfectoral. Cela permet de fluidifier réellement les parcours et d'envisager des relogements plus rapidement.

A Digne-les-Bains, on compte 2 structures d'hébergement d'urgence, 6 places en CHRS, 50 places pour les demandeurs d'asile (CADA) et 2 maisons relais [voir carte ci-contre]. A noter que dans le secteur de l'urgence, depuis 2016 il y a eu un important rééquilibrage entre les places à Digne-les-Bains et à Manosque car les acteurs faisaient le constat que des demandes en provenance du sud du département et des environs de Manosque étaient non pourvues et sans réponse par manque de place sur ce secteur.

Les publics hébergés sont majoritairement des hommes, pour la plupart avec des problématiques de santé, d'addiction et de troubles psychiatriques.

« Ces personnes ont des parcours de vie un peu compliqués, ont eu du mal tout au long de leur vie à se stabiliser. Il est difficile de les accompagner vers l'emploi. Il s'agit avant tout de les accompagner dans l'accès aux droits, aux soins, au logement... »,
Professionnel de terrain.

II. REGARDS SUR LES PUBLICS PRÉCAIRES

Les femmes

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des disparités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes plus marquées qu'ailleurs en France. Si dans les Alpes-de-Haute-Provence les femmes sont mieux insérées sur le marché du travail qu'en région, elles occupent des emplois moins qualifiés et plus précaires. Dans le département, les disparités femmes / hommes vis-à-vis du chômage sont marquées, les hommes étant nettement moins au chômage que les femmes [1]. En 2015, 45 % des mères isolées du département vivent sous le seuil de pauvreté [2].

Emploi et insertion professionnelle

À Digne-les-Bains, en 2015



3 335 femmes actives

(femmes de 15 à 64 ans en emploi ou en recherche d'emploi)

soit 65,7 % des femmes de 15 à 64 ans



dont **547 au chômage**
(au sens du RP)

Caractéristiques de l'activité des femmes en 2015

	15-64 ans			15 ans et plus	
	Taux d'activité des femmes	Taux de chômage des femmes	Evolution du taux de chômage 2010-2015 (en pts de %)	Part de salariées à temps partiel	Part de salariées en contrat précaire
Digne-les-Bains	65,7 %	16,4 %	+ 2,7	28,4 %	13,3 %
Alpes-de-Haute-Provence	70,8 %	15,6 %	+ 2,2	32,5 %	18,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,4 %	15,9 %	+ 1,4	28,1 %	15,4 %

Source : Insee, RP 2015

- Un **taux d'activité** relativement faible.
- Un **taux de chômage** des femmes en augmentation, supérieur au département et à la région.
- Davantage de chômage chez les femmes actives que chez les hommes actifs (écart de 1,1 point).
- Des situations de chômage et des **écarts femmes / hommes** contrastés entre les Iris [voir données infracommunales p.28].
- Moins de **salariées en emploi précaire** ou à temps partiel qu'au niveau départemental.

Métiers les plus exercés par les femmes dans la Zone d'emploi de Digne-les-Bains en 2015



1.

Agents d'entretien



2.

Employées administratives de la fonction publique



3.

Enseignantes



Infirmières, sages-femmes



Source : Dat@ORM - RP 2015

Parentalité et isolement

À Digne-les-Bains, en 2015

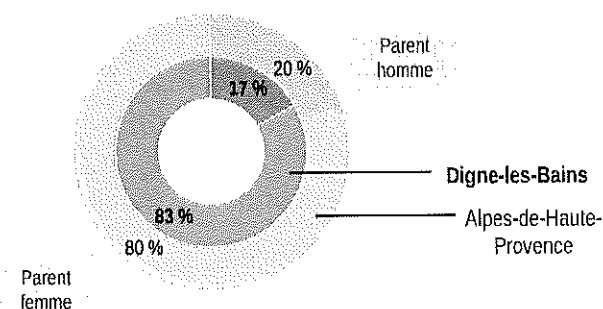


735 familles monoparentales dont l'adulte est une femme
soit 83 % des 886 familles monoparentales de la commune



2 332 femmes vivant seules
soit 28 % des ménages

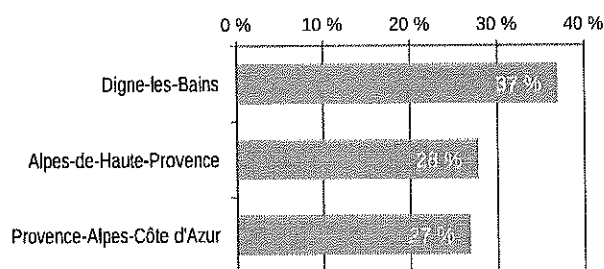
Composition des familles monoparentales en 2015



Source : Insee, RP 2015

Part des familles monoparentales allocataires de l'ASF

Parmi les familles monoparentales dont l'adulte est une femme



Source : Caf 2017 ; Insee, RP2014

Part des foyers à bas revenus dont le responsable est une femme isolée (avec ou sans enfants) en 2017

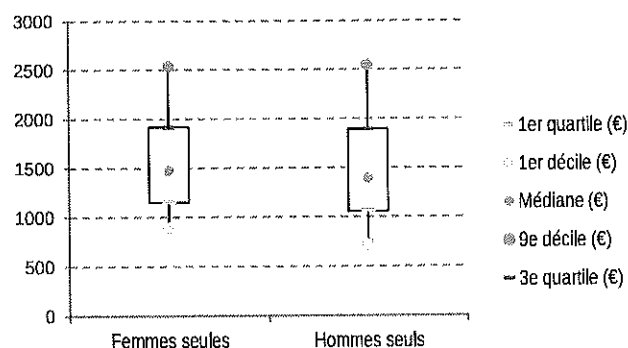
Parmi les foyers allocataires Caf à bas revenus en 2017 :	Part de femmes seules	Part de familles monop. dont l'adulte est une femme
Digne-les-Bains	21,0 %	27,9 %
Alpes-de-Haute-Provence	19,5 %	28,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,9 %	27,0 %

Source : Caf 2017

À Digne-les-Bains :

- Près de 49 % des foyers Caf à bas revenus ont pour responsable dossier des **femmes isolées** (vivant seules ou en famille monoparentale), contre 34,2 % d'hommes isolés.
- Plus d'un tiers des **familles monoparentales** dont l'adulte est une femme perçoit l'Allocation de soutien familial (ASF), qui est versée à une personne qui élève seule son enfant sans aide de l'autre parent.
- Le **revenu médian** des femmes seules s'élève à 1 476 € (contre 1 396 € pour les hommes seuls).

Distribution des revenus disponibles des ménages de personnes seules à Digne-les-Bains en 2014



Source : FiLoSoFi 2014

Les femmes seniors



À Digne-les-Bains, en 2015

1 370 femmes sont âgées de 75 ans ou plus
dont 210 de 90 ans ou plus

	Part des femmes de 75 ans ou plus dans la pop.	Part des femmes de 75 ans ou plus vivant seules
Digne-les-Bains	8,4 %	58,0 %
Alpes-de-Haute-Provence	7,2 %	45,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6 %	48,7 %

Source : RP 2015

- Les femmes de 75 ans ou plus représentent 8,4 % de la population municipale (contre 7,2 % dans le département)
- Une large majorité d'entre elles vivent seules.
- Parmi la population de 75 ans ou plus, les femmes sont surreprésentées (64,4 %).
- En 2018, ¼ des bénéficiaires d'aides individuelles financées par la Carsat sont des femmes (environ 75 personnes) [3] .
- Une part de retraitées bénéficiaires du minimum vieillesse supérieure au département, mais stable. Cette part est moins élevée que chez les hommes, en lien avec des revenus plus importants [voir la distribution des revenus des personnes seules, p.19].

		Part de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse	Evol. 2017-2018 de la part de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (en pts de %)	Evol. 2017-2018 du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse
Digne-les-Bains	Femmes	5,3	0,0	0,8
	Hommes	9,5	-0,2	0,0
Alpes-de-Haute-Provence	Femmes	4,1	0,1	4,4
	Hommes	4,5	0,1	3,6

Source : Carsat

Santé

- À Digne-les-Bains, une proportion plus importante de femmes n'ayant pas bénéficié d'**actes de prévention** sur les 24 derniers mois qu'en région.
- La part de femmes sans consultation chez un gynécologue sur les 24 derniers mois recule en 2017. En revanche, la part des femmes sans acte de mammographie augmente.
- Le département des Alpes-de-Haute-Provence est le moins bien doté de la région en **spécialistes libéraux** (60,6 pour 100 000 habitants en 2017) [4]. Cela se traduit par des délais d'attente parfois très longs [5].
- Le Quartier prioritaire de Digne-les-Bains se situe en Zone d'intervention prioritaire (ZIP), zonage qui désigne les territoires les plus durement confrontés au manque de **médecins généralistes** [6]. L'ouverture depuis 2017 d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) au sein du Quartier prioritaire concourt à combler l'insuffisance de l'offre de proximité.

Actes de prévention chez les bénéficiaires du régime général de l'Assurance maladie en 2017

	Part des bénéficiaires femmes du régime général	
	20-64 ans	50-74 ans
	Sans consultation chez un gynécologue sur les 24 derniers mois	Sans acte de mammographie sur les 24 derniers mois
Digne-les-Bains	40,5 %	43,9 %
Alpes-de-Haute-Provence	42,4 %	43,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,8 %	40,5 %

Source : CNAM SIAM ERASME

L'action du CIDFF auprès des publics vulnérables

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Alpes-de-Haute-Provence (CIDFF 04) développe ses missions autour de quatre secteurs : l'accès aux droits (droit de la famille et droit des étrangers), l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et sexistes, l'emploi et l'insertion des femmes ainsi que la sensibilisation aux questions d'égalité.

Dans le cadre de l'accompagnement des victimes de violence, le CIDFF identifie plusieurs facteurs de fragilisation. L'emprise d'un conjoint peut empêcher la victime de développer son autonomie en termes économiques, de mobilité et de sociabilité. Les femmes souhaitant quitter le domicile conjugal se retrouvent souvent en difficulté immédiate de logement, le CIDFF les oriente alors vers le foyer d'hébergement de la Meyronnette [voir encadré sur l'offre d'hébergement p.17].

De façon plus générale, les séparations conjugales peuvent introduire des problématiques de précarité dans le cas d'une dépendance économique au conjoint ou d'une situation de monoparentalité. Aussi, sur le volet de l'accès aux droits, les demandes recueillies sont essentiellement relatives à la famille, aux ruptures et à l'enfance. Le public se compose à 70 % de femmes et 30 % d'hommes.

Ainsi, le CIDFF développe une offre de services complémentaires, les publics faisant souvent face à des problématiques croisées (questionnements juridiques, conciliation des temps de vie, recherche d'emploi, précarité, etc.). Dans cette perspective, il entretient également de nombreux partenariats : centres médico-sociaux, police et gendarmerie, hôpitaux, CCAS, Pôle emploi, structures d'insertion par l'activité économique, Conseil Départemental, Caf... Les temps d'échanges et de coopération entre structures s'avèrent primordiaux pour apporter des réponses aux divers aspects de l'exclusion sociale.

Enfin, le CIDFF accompagne des femmes éloignées de l'emploi à résoudre les problématiques qui freinent leur insertion professionnelle. Sur ce volet, la moitié des publics est allocataire du RSA. Les ateliers proposés portent sur :

- l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, y compris la conciliation du temps de travail avec la garde d'enfant(s),
- la valorisation de compétences fortes en partant du quotidien des participantes,
- l'élargissement des choix professionnels, en particulier vers des secteurs d'emploi qui seraient identifiés comme masculins,
- l'enjeu de la mobilité, cette question constituant sur le territoire un frein à l'emploi récurrent (difficultés pour l'obtention du permis de conduire, l'acquisition ou l'entretien d'un véhicule, etc.).

Dans le cadre du contrat de ville, un accompagnement à la fois individuel et collectif est proposé à un groupe de femmes du quartier prioritaire. La constitution d'un réseau d'entraide à travers ce groupe facilite l'émergence de solutions pour chacune. S'inscrivant dans ces temps collectifs, des séances d'apprentissage de l'utilisation du vélo ont pour objectif de lever les premiers freins à l'insertion liés à la mobilité et à l'estime de soi.

Les jeunes

Depuis les années 1970, les jeunes français sont surexposés à la précarité par rapport aux autres catégories d'âge. Les jeunes peu ou pas diplômés sont davantage confrontés au chômage. Par ailleurs, le régime de protection sociale restreint l'accès aux droits sociaux pour les personnes de moins de 25 ans (pour l'attribution du RSA, notamment) [7]. En 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19,2 % des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisés ni en emploi. À Digne-les-Bains, 16,9 % sont dans cette situation.

À Digne-les-Bains, en 2015

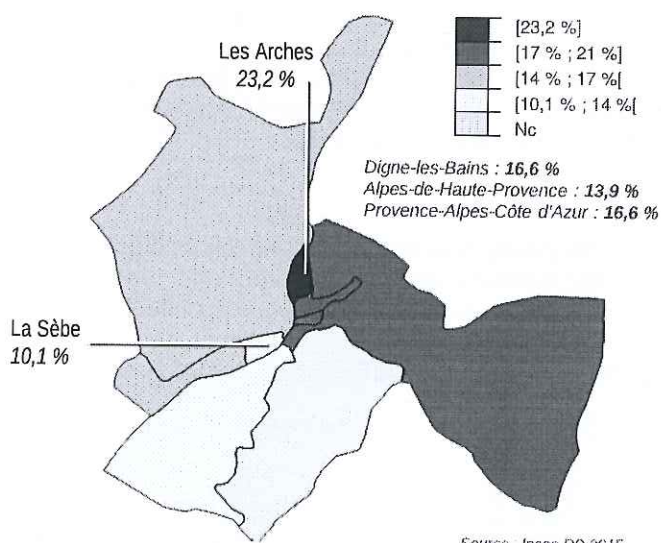


2 700 jeunes de 15 à 29 ans
soit 16,6 % de la population

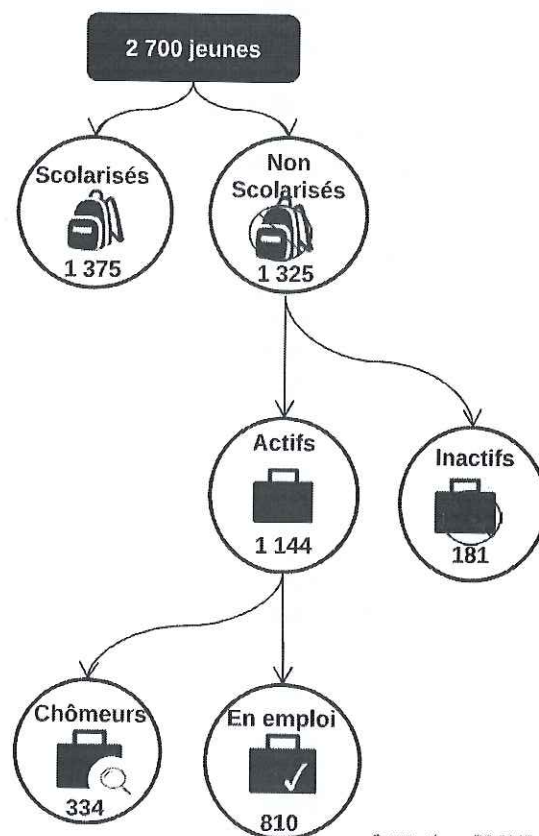


- 1,8 points par rapport à 2010
(- 0,7 points dans le département)

Part des jeunes de 15 à 29 ans dans la population
en 2015



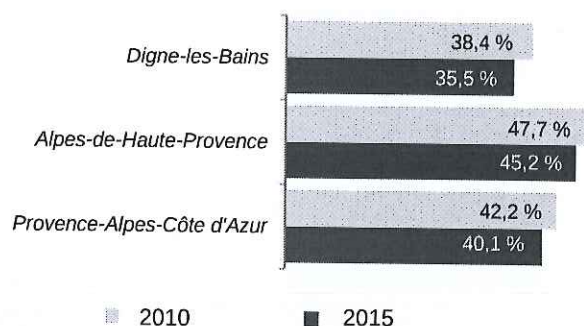
Activité des jeunes de 15 à 29 ans de Digne-les-Bains
en 2015



À Digne-les-Bains :

- En 2015, 35,5 % des 15-24 ans sont **en activité** (- 2,8 points par rapport à 2010).
- 27,8 % des actifs de 15-24 ans sont **au chômage** (+ 0,3 points par rapport à 2010).
- 16,9 % des 15-24 ans sont **NEET**, c'est-à-dire ni étudiant, ni en emploi, ni stagiaire (contre 19,3 % dans le département).
- Parmi les jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés, 26 % n'ont **pas de diplôme**.
- En 2017, 31,7 % des jeunes de 18 à 29 ans en emploi perçoivent la **Prime d'activité** (21,3 % dans le département).

Taux d'activité des 15-24 ans en 2015

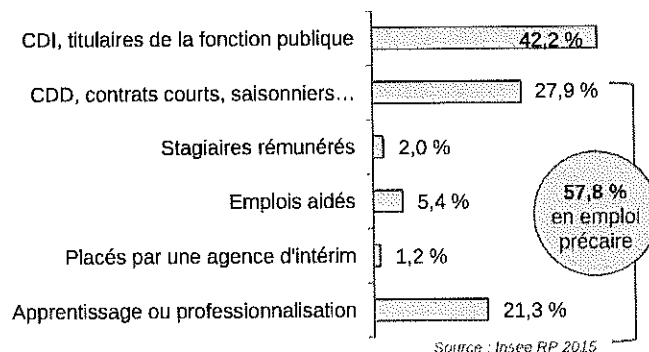


Métiers les plus exercés par les moins de 25 ans, dans la zone d'emploi de Digne-les-Bains en 2015

1.  Vendeurs
2.  Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration
3.  Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants
 Cuisiniers
 Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction
 Agents d'entretien

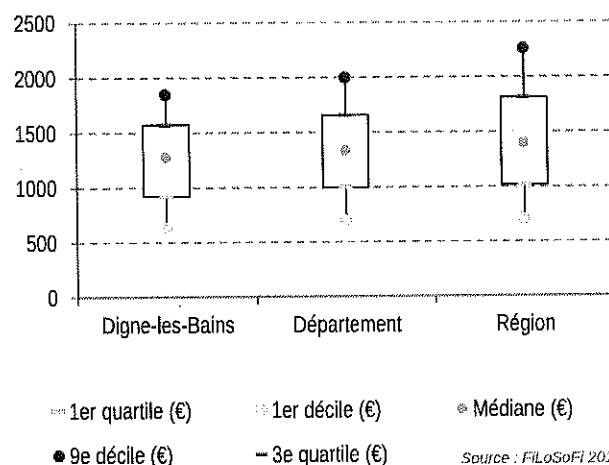
Sources : Dat@ORM – RP 2015

Conditions d'emploi des 15-24 ans, à Digne-les-Bains



Distribution des revenus disponibles des ménages dont le référent a moins de 30 ans

Revenus mensuels disponibles par unité de consommation



Un renoncement aux soins important chez les jeunes

L'étude « Les Français et le renoncement aux soins » réalisée par la Fondation Apiril et l'institut de sondage BVA en mars 2018, a mis en lumière un renoncement aux soins particulièrement important parmi les jeunes, notamment chez les étudiants. Le manque d'information, le manque de moyens financiers ou encore leurs habitudes de vie (nomadisme pour les études par exemple) sont les principales explications de ce renoncement.

A Digne-les-Bains en 2017, 31,2 % des jeunes de 16 à 24 ans n'ont pas de médecin traitant déclaré dont le rôle est fondamental en matière de prévention santé et de suivi médical (contre 8,5 % des assurés de plus de 16 ans). 14,1 % des jeunes n'ont pas consulté de généraliste au cours des 2 dernières années, contre 12,6 % pour l'ensemble des assurés.

Le non-recours aux soins chez les jeunes, à Digne-les-Bains, en 2017

Parmi les bénéficiaires du régime général âgés entre 16 et 24 ans

5,2 % sont sans recours aux soins les 24 derniers mois	14,1 % sont sans acte de généraliste les 24 derniers mois	33,5 % sont sans acte de dentiste sur les 24 derniers mois	31,2 % sont sans médecin traitant déclaré
--	---	--	---

Sources : CNAM SIAM ERASME

Le Fonds d'aide aux jeunes en 2017

254 demandes faites au Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

- 211 réponses favorables
- 135 jeunes aidés, dont 54 femmes et 81 hommes
- Montant moyen de l'aide : 88 euros
- Environ 63 % des demandes d'aide passent par la Mission Locale

Les principaux motifs d'attribution du FAJ :

1.  Précarité socioéconomique
2.  Besoin d'accompagnement social
3.  Besoin de mobilité (frais de déplacement / permis de conduire)
4.  Frais liés au logement

L'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion des jeunes par la Mission Locale

La Mission Locale des Alpes-de-Haute-Provence accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Avec 3 antennes et 13 permanences décentralisées, elle couvre tout le territoire départemental. Lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement, la Mission Locale est ouverte aux jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification. Elle les accompagne dans leur parcours d'accès à l'emploi durable et vers l'autonomie sociale : retour en scolarité, apprentissage, entrée en formation qualifiante, accompagnement renforcé par la Garantie jeunes, recherche d'emploi avec l'appui de Pôle emploi, travail sur la mobilité, la santé... Les conseillers de la Mission Locale mobilisent également des aides ponctuelles pour des jeunes en rupture de ressources, notamment le Fonds d'Aide aux Jeunes du Conseil départemental [voir encadré p.23] et les aides du CCAS pour le permis de conduire, l'accès aux sports, aux loisirs...

Ces dernières années, dans un contexte de précarité grandissante, la Mission Locale constate de plus en plus de situations de non-recours chez les jeunes. Comme

pour tous les publics, la complexité des démarches administratives est souvent à l'origine du non-recours. Chez les jeunes, les situations de mobilité résidentielle occasionnent également des ruptures fréquentes dans le traitement de leur dossier : les changements d'adresse ne sont pas réalisés, les documents de rappel ne sont pas consultés, les délais sont dépassés et les dossiers sont rejetés. Au-delà, avec la généralisation des démarches en ligne et la fermeture des espaces d'accueil du public, « moins de jeunes sollicitent la Mission Locale, il y a un besoin d'aller vers eux, de les solliciter, de les remobiliser car on peut les perdre vite ».

Dans ce contexte, le travail partenarial est pour la Mission Locale « une des clés de réussite de l'accompagnement des publics ». A Digne-les-Bains, l'existence de temps d'échanges réguliers entre partenaires (CCAS, Mission Locale, associations...) à la « Pause Café » sont particulièrement appréciés car il permettent de travailler sur des situations concrètes, parfois complexes, et de trouver des solutions. Ces temps d'échanges sont également l'occasion pour chacun de se tenir informés des dispositifs, des expérimentations, des évolutions...

LA MISSION LOCALE DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, C'EST :

3 antennes	Manosque
	Digne-les-Bains
	Château-Arnoux-Saint-Auban
Et 13 permanences	

LA MISSION LOCALE A DIGNE-LES-BAINS, C'EST :

547 jeunes de 16 à 25 ans accompagnés

Soit 17 % du public du département

30 % du public accueilli à Digne-les-Bains vient des QPV

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC DIGNOIS, EN 2018 :

Age des jeunes accueillis	53 % des jeunes ont entre 22 et 25 ans
	43 % des jeunes ont entre 18 et 21 ans
	6 % des jeunes sont mineurs
Niveau de qualification des jeunes accueillis	31 % sont sans qualification, contre 25 % dans le département
	36% ont un niveau Terminale ou plus, contre 41% pour le département
Orientation vers la Mission Locale	60 % sont orientés par les parents, les amis, le bouche à oreille
	40 % sont orientés par les partenaires
Motifs de venue à la Mission Locale	50 % : accès à l'emploi
	17 % : projet professionnel
	13 % : accès à la formation
	20 % : freins périphériques (logement, santé ...)

Hébergement et accès au logement des jeunes en difficulté

En matière d'hébergement, les jeunes les plus vulnérables ont besoin d'être accueillis dans des lieux adaptés proposant un accompagnement socio-éducatif global. L'orientation en CHRS collectif est mal perçue en raison de la stigmatisation des lieux et de leurs publics. Les règlements intérieurs des structures ne paraissent pas adaptés aux jeunes (par exemple, fermeture à 20h à Benoît Labre). Ces difficultés peuvent amener les jeunes soit à refuser les solutions proposées, soit les conduisent à l'échec. Les orientations en CHRS diffus peuvent être plus adaptées si le jeune est déjà autonome. C'est d'ailleurs pourquoi à Digne-les-Bains l'APPASE a modifié un peu son fonctionnement depuis janvier 2019 concernant ce public.

« Lorsqu'un jeune est orienté via le 115, il peut être orienté vers du semi collectif (appartements partagés). Puis, une fois le diagnostic social posé par le travailleur social, le jeune est orienté sur de l'hébergement en diffus ou du logement avec accompagnement ».

Professionnel de terrain

Cependant, alors que la ville de Digne-les-Bains accueille de nombreux jeunes qui fréquentent les centres de formations ou les organismes de formation, les acteurs font le constat que les structures de logement adapté (FJT, résidences sociales) ne sont pas suffisamment développées.

Une nouvelle problématique pour les acteurs : l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) et des migrants

La prise en charge des mineurs non accompagnés constitue une mission et une charge récentes pour les départements et les associations. Le contexte a changé en quelques années. La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant constitue le texte le plus important sur le sujet. Elle a donné un fondement légal au dispositif de répartition des mineurs non accompagnés entre les départements et vise à leur garantir les mêmes droits qu'à tout autre enfant présent sur le territoire. « Toutefois, l'augmentation importante du nombre d'arrivées de mineurs non accompagnés jusqu'à la fin de l'année 2017 a bousculé le dispositif mis en place. La grande majorité des territoires a ainsi rencontré de réelles difficultés dès l'été pour répondre au besoin de mise à l'abri. » (Mission mineurs non accompagnés, Rapport annuel d'activité 2017 - mars 2018).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'augmentation du flux a été ressentie par tous les acteurs sur le territoire, avec une intensification à partir du mois de juin 2017, ce qui est confirmé par le Conseil Départemental [voir tableau ci-contre]. La grande majorité des jeunes arrivés dans les Alpes-de-Haute-Provence a transité par la gare Saint-Charles de Marseille, davantage que par le secteur frontalier du département.

Entre 2017 et 2018, 86 places d'accueil dédiées aux primo-arrivants et 32 en semi-autonomie pour les jeunes majeurs ont été créées.

	MNA primo arrivants	MNA confiés	Total MNA
2015	3	25	28
2016	46	58	104
2017	304	66	370
2018	474	98	572

Source : Conseil Départemental

Pour les MNA confiés par Ordonnance de placement provisoire (OPP), la politique départementale est la même que celle mise en œuvre pour les jeunes connus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). En fonction de leur projet et à leur demande, un contrat de jeunes majeurs peut être signé (ils étaient 43 MNA en contrat jeunes majeurs au 31/12/2018). Ce temps de prise en charge supplémentaire peut faciliter l'intégration des jeunes, en matière de régularisation administrative, de formation ou d'insertion professionnelle.

Les acteurs du secteur AHI, le SIAO, la Mission Locale ont également été amenés à adapter leur fonctionnement, leurs dispositifs et leurs accompagnements pour répondre aux besoins spécifiques des migrants majeurs : mise à l'abri via le 115, apprentissage de la langue, etc.

Les hommes isolés

Depuis plusieurs décennies, le nombre de ménages d'une seule personne s'accroît en France métropolitaine. Si les femmes sont plus nombreuses à vivre seules, la part d'hommes seuls augmente parmi les ménages des Alpes-de-Haute-Provence et de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2010 et 2015. Parmi les hommes actifs, les hommes seuls sont plus souvent des ouvriers ou des employés [8].

À Digne-les-Bains, en 2015

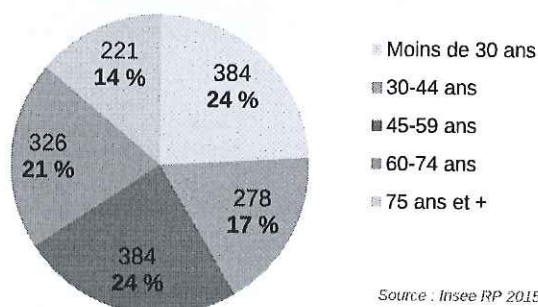


Près de 1 600 hommes vivent seuls
Soit 19,2 % des ménages



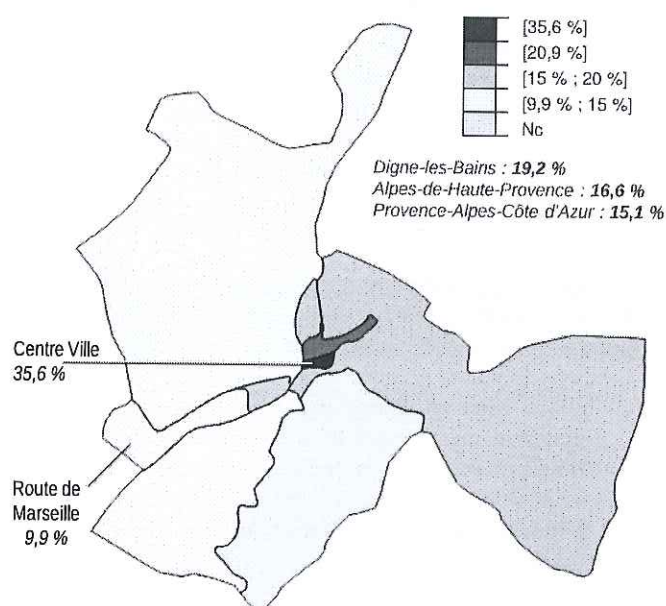
+ 2,8 points par rapport à 2010
(+ 1,6 points dans le département)

Répartition par âge des ménages composés d'un homme seul à Digne-les-Bains en 2015



Source : Insee RP 2015

Part d'hommes vivant seuls parmi les ménages en 2015



Source : Insee RP 2015

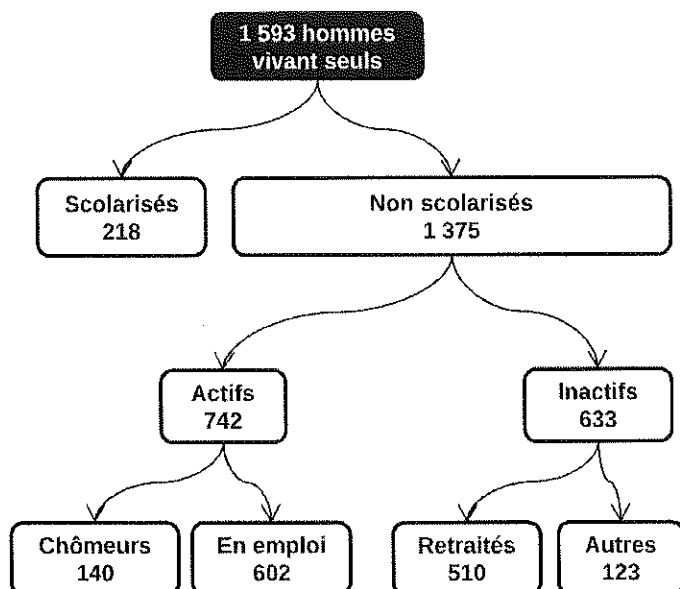
- À Digne-les-Bains, 19,2 % des ménages sont des hommes seuls (16,6 % dans le département). Cette part est très élevée dans l'Iris Centre Ville.
- Près d'un quart des hommes seuls a **moins de 30 ans**. Un autre quart est âgé de 45 à 59 ans et 35 % ont plus de 60 ans.
- Parmi les hommes seuls allocataires de la Caf, 44,9 % sont à bas revenus (contre 51,1 % dans le département).
- 70,8 % des hommes seuls allocataires de la Caf perçoivent une **Aide au logement**.
- 45 % des hommes seuls allocataires de la Caf sont allocataires des **minima sociaux**, dont 23 % de l'AAH.

Hommes seuls allocataires de la Caf en 2017

Parmi les foyers allocataires composés d'un homme seul							
	Part de foyers à bas revenus	Part de foyers dépendants à 100 %	Part de foyers fragiles	Allocataires du RSA	Allocataires de la Prime d'Activité	Allocataires de l'AAH	Allocataires d'une allocation logement
Digne-les-Bains	44,9 %	31,4 %	15,8 %	22,0 %	21,8 %	23,0 %	70,8 %
Alpes-de-Haute-Provence	51,1 %	34,4 %	15,1 %	26,0 %	27,7 %	20,9 %	59,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,1 %	34,5 %	12,9 %	25,6 %	24,4 %	18,4 %	59,1 %

Source : Caf 2017

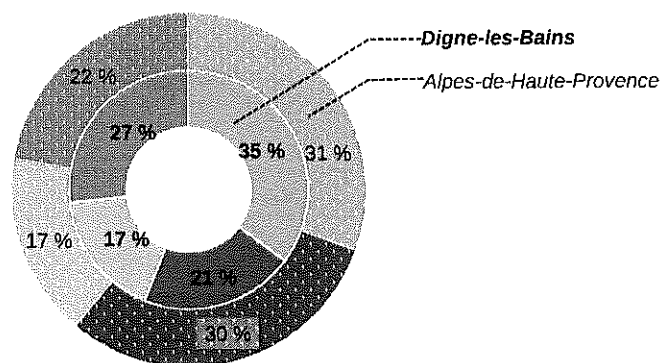
Activité des hommes vivant seuls à Digne-les-Bains en 2015



Source : Insee RP 2015

Hommes seuls selon le plus haut diplôme obtenu

Parmi les hommes seuls non scolarisés de plus de 15 ans, en 2015



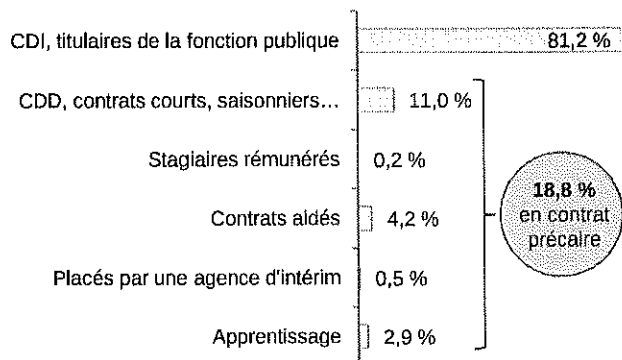
- Aucun diplôme ou brevet des collèges
- CAP, BEP
- Baccalauréat (général, technologique, professionnel)
- Diplôme d'études supérieures

Source : Insee RP 2015

- En 2015, 13,7 % des hommes vivant seuls à Digne-les-Bains sont **scolarisés** (21,6 % dans l'Iris Centre Ville).
- 37,8 % des hommes vivant seuls sont **en emploi** (en tenant compte des scolarisés occupant également un emploi, cette part s'élève à 39 %) et 8,8 % sont des actifs au **chômage**.
- La majorité des inactifs sont des **retraités** : ils représentent 32 % de l'ensemble des hommes seuls.
- Plus de la moitié des hommes seuls en emploi sont **ouvriers ou employés**.

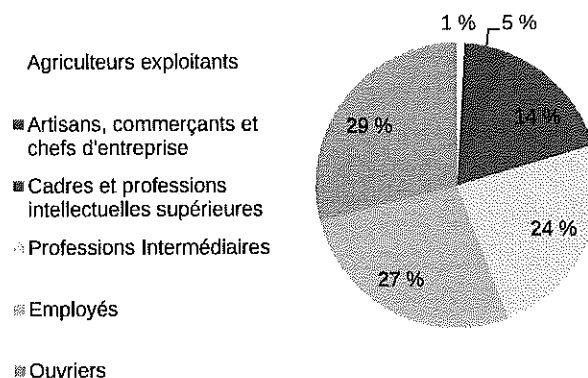
- En 2015 les hommes non scolarisés vivant seuls sont principalement **non-diplômés** (35 %) ou diplômés du supérieur (27 %).
- À Digne-les-Bains, le niveau de vie des hommes seuls est inférieur à celui de l'ensemble des ménages ainsi qu'à celui des femmes seules [voir distribution des revenus, p.19].
- En 2018, la part des retraités hommes bénéficiaires du **minimum vieillesse** s'élève à 9,4 % (contre 5,3 % des femmes retraitées de la commune, et 4,5 % des hommes retraités du département).

Conditions d'emploi des salariés hommes vivant seuls, à Digne-les-Bains en 2015



Source : Insee RP 2015

Hommes seuls en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle, à Digne-les-Bains en 2015



Source : Insee RP 2015

185

Données infracommunales

FEMMES					
15-64 ans					15 ans et plus
	Taux d'activité	Taux de chômage	Evolution taux de chômage 2010-2015 (en pts de %)	Taux de chômage : écart femmes-hommes (en pts de %)	Part de salariées à temps partiel
Les Arches	68,1 %	16,7 %	+ 2,4	+ 6,6	25,4 %
Les Dourbes	57,0 %	15,7 %	- 4,9	- 3,2	26,2 %
Peripherie Ouest	62,7 %	10,3 %	+ 0,4	- 3,7	31,1 %
La Sebe	69,8 %	22,4 %	+ 7,2	+ 9,0	24,6 %
Route de Marseille	64,3 %	13,9 %	+ 3,9	- 2,8	31,6 %
Route de Nice	70,5 %	9,4 %	+ 1,7	- 2,6	26,7 %
Centre Ville	69,9 %	26,9 %	+ 3,7	+ 1,6	34,8 %
Ville Nord	62,0 %	17,3 %	+ 5,4	+ 2,8	24,6 %
Digne-les-Bains	65,7 %	16,4 %	+ 2,7	+ 1,1	28,4 %
Alpes-de-Haute-Provence	70,8 %	15,6 %	+ 2,2	+ 0,6	32,5 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,4 %	15,9 %	+ 1,4	+ 1,5	28,1 %

Source : Insee RP 2015

JEUNES							
15-29 ans en 2015			Foyers allocataires Caf dont le responsable dossier a moins de 30 ans en 2017				
	Evolution de la part des 15-29 ans dans la pop. (en pts de %)	Part des 15-29 ans ni scolarisés ni en emploi	Nombre de foyers allocataires	Part parmi l'ensemble des foyers allocataires	Part de foyers allocataires à bas revenus	Part de foyers allocataires de la Prime d'activité	Part de foyers allocataires d'une aide au logement
Les Arches	- 1,8	17,3 %	114	24,1 %	22,8 %	38,6 %	61,4 %
Les Dourbes	- 1,5	20,7 %	169	28,4 %	31,4 %	20,1 %	78,7 %
Peripherie Ouest	+ 0,5	20,3 %	65	19,6 %	47,7 %	47,7 %	43,1 %
La Sebe	- 4,2	23,3 %	57	14,6 %	54,4 %	61,4 %	54,4 %
Route de Marseille	- 2,7	18,0 %	68	15,0 %	48,5 %	47,1 %	58,8 %
Route de Nice	- 2,0	21,9 %	46	18,7 %	45,7 %	50,0 %	50,0 %
Centre Ville	- 5,4	21,5 %	234	28,8 %	35,5 %	24,8 %	85,9 %
Ville Nord	+ 2,5	14,9 %	184	30,3 %	24,5 %	21,7 %	82,1 %
Digne-les-Bains	- 1,8	19,1 %	950	23,9 %	34,9 %	31,6 %	71,8 %
Alpes-de-Haute-Provence	- 0,7	19,9 %	5 088	18,0 %	45,1 %	41,5 %	52,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	- 0,7	19,9 %	206 178	20,9 %	41,5 %	33,8 %	54,2 %

Source : Insee RP 2015 ; Caf 2017

REGARDS

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

HOMMES SEULS								
2010-2015		Foyers allocataires Caf composés d'un homme seul en 2017						
	Evolution de la part des ménages composés d'un homme seul (en pts de %)	Nombre de foyers allocataires	Part parmi l'ensemble des foyers allocataires	Part de foyers allocataires à bas revenus	Part de foyers allocataires d'une aide au logement	Part de foyers allocataires du RSA	Part de foyers allocataires de la Prime d'activité	Part d'allocataires de l'AAH
Les Arches	2,0	102	21,6 %	36,3 %	70,6 %	9,8 %	37,3 %	38,2 %
Les Dourbes	-5,3	182	30,6 %	39,6 %	77,5 %	31,3 %	15,9 %	21,4 %
Peripherie Ouest	5,6	64	19,3 %	70,3 %	54,7 %	37,5 %	31,3 %	17,2 %
La Sebe	7,6	72	18,4 %	55,6 %	70,8 %	20,8 %	33,3 %	22,2 %
Route de Marseille	0,4	80	17,6 %	47,5 %	45,0 %	16,3 %	23,8 %	38,8 %
Route de Nice	1,0	44	17,9 %	50,0 %	40,9 %	27,3 %	43,2 %	n/a
Centre Ville	6,5	312	38,4 %	43,9 %	80,8 %	25,0 %	16,7 %	20,8 %
Ville Nord	3,0	172	28,3 %	33,7 %	84,3 %	14,5 %	17,4 %	21,5 %
Digne-les-Bains	2,8	1 064	26,8 %	44,9 %	70,8 %	22,0 %	21,8 %	23,0 %
Alpes-de-Haute-Provence	1,6	5 998	21,2 %	51,1 %	59,7 %	26,0 %	27,7 %	20,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,0	205 686	20,8 %	50,1 %	59,1 %	25,6 %	24,4 %	18,4 %

Source : Insee RP 2015 ; Caf 2017

Glossaire

DÉMOGRAPHIE

Population municipale

Correspond à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. Elle comprend :

- La population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- La population des personnes vivant en communautés ;
- La population des habitations mobiles, les sans-abris et les bateliers rattachés au territoire.

Ménage

Un ménage regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes :

- Soit un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- Soit un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Le recensement distingue 3 types de familles : les couples sans enfant, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales.

Autres ménages sans famille

Ménages composés de plusieurs personnes ne comprenant aucune famille.

Population hors ménages

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

EMPLOI – ACTIVITÉ

Population active au sens du recensement de la population

Personnes qui déclarent :

- exercer une profession même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi.

Chômeurs au sens du recensement de la population

Personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui, spontanément, ne se sont déclarées ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de chômage au sens du recensement de la population

Proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Emploi précaire

Au sens de l'Insee, ce sont les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée (intérim, contrats à durée déterminée, apprentissage et contrats aidés).

NIVEAU DE VIE – PAUVRETÉ

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée fixé ici à 60 % du revenu médian. Ce seuil est établi à 1 010 euros par mois pour une personne en 2014, et à 1 028 euros en 2015.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Unité de consommation

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Médiane

Si on ordonne une distribution de revenus, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. La médiane de niveau de vie est la valeur au-dessous de laquelle se situent 50 % des revenus disponibles. C'est de manière équivalente la valeur au-dessus de laquelle se situent 50 % des revenus.

Déciles

Si on ordonne une distribution de revenus, les déciles partagent cette distribution en dix parties égales.

- le **premier décile** (noté D1) est le seuil au-dessous duquel se situent 10 % des revenus (les 10 % les plus modestes) ;
- le **neuvième décile** (noté D9) est le seuil au-dessous duquel se situent 90 % des revenus, et au dessus duquel se situent les 10 % les plus aisés.

Quartiles

- Le premier quartile (noté généralement Q1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent les 25 % de revenus les plus modestes ;
- le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessus duquel se situent les 25 % de revenus les plus élevés.

ALLOCATAIRES CAF

Seuil de bas revenus

Le seuil de bas revenus est calculé à partir du revenu fiscal déclaré aux impôts. Il s'agit du revenu des ménages avant impôts par unités de consommation, y compris prestations sociales. Le seuil de bas revenus est fixé à 60 % du revenu fiscal médian et s'élève à 1 052 € en 2017.

Taux de personnes fragiles

Rapport entre le nombre de personnes vivant dans un foyer allocataire dont le niveau de vie est supérieur au seuil de bas revenus grâce au versement des prestations sociales et familiales et la population Insee âgée de moins de 65 ans.

LOGEMENT

Logement ordinaire

C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements.

Résidences principales

Logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ;

Logements vacants

Logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

Logés à titre gratuit

Les ménages logés à titre gratuit sont des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur ou par un membre de leur famille à titre gracieux.

Communauté

Ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction. Les catégories de communautés sont les suivantes :

- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- les communautés religieuses ;
- les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- les établissements pénitentiaires ;
- les établissements sociaux de court séjour ;
- les autres communautés.

Les élèves majeurs vivant en internat ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille font partie de la population des communautés.

Sources : Insee, « Définition des concepts. Recensement de la population », https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_C ; Commission nationale d'évaluation du recensement de la population, « Recensement de la population. Comprendre la population légale de votre commune », Novembre 2010; Dros.

Sigles

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACS	Aide pour une complémentaire santé
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CMU	Couverture maladie universelle
DROS	Dispositif régional d'observation sociale
HLM	Habitation à loyer modéré
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ORM	Observatoire régional des métiers
ORS	Observatoire régional de la santé
PFIDASS	Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
RSA	Revenu de solidarité active
UC	Unité de consommation

Références

[1] Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes », *Insee Analyses* n°57, décembre 2017.

[2] Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les écarts de revenu salarial sont proches de la moyenne régionale », *Insee Flash* n°50, mars 2019.

[3] Les aides individuelles financées par la Carsat sont destinées aux retraités du régime général qui sont encore autonomes mais qui ressentent le besoin d'être aidés à leur domicile en raison de leur état de santé, de leur isolement ou encore des conditions de vie dans leur logement. Elles sont attribuées en fonction du niveau de revenus. Les bénéficiaires de ces relèvent à titre principal du régime général et appartiennent aux Groupes Iso Ressources (Gir) 5 à 6. Les aides sont attribuées suite à une évaluation des besoins s'articulant autour d'un Plan d'Actions Personnalisé (PAP).

[4] ORS Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Portrait socio-sanitaire et environnemental du département des Alpes-de-Haute-Provence*, 2018

[5] Département des Alpes-de-Haute-Provence, *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public*, 2018-2021, Annexes

[6] ARS-DGOS, <http://cartosante.atlasante.fr>

[7] VIAL Benjamin, 2018, *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique*. *Revue de Littérature*, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature.

[8] Insee, « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première*, n° 1392, 2012

Crédits iconographiques | Noun Project (<https://thenounproject.com/>)

- p.12 | Créé par Amandine Vandesteene | D'après Wilson Joseph | Créé par Matteo Manenti
- p.13 | Créé par Amandine Vandesteene | D'après Wilson Joseph
- p.18 | D'après Gregor Cresnar | Créé par Aneeqe Ahmed | Créé par Danil Polshin | Créé par Adrien Coquet | Créé par Graphic Engineer | Créé par
- p.19 | Créé par Amandine Vandesteene | Créé par Gregor Cresnar
- p.20 | Créé par Dominique Fougere
- p.22 | Créé par Gan Khoon Lay | D'après AlfredoCreates.com/Icons | Créé par Michael Stüker | D'après Aneeqe Ahmed
- p.23 | Créé par jon trillana | Créé par Claire Jones | Créé par Valeriy | Créé par Danil Polshin
- p.26 | Créé par Gregor Cresnar | D'après AlfredoCreates.com/Icons

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

Reçu
(e-tat)

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

Berger
Lemaître

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Dispositif Régional d'Observation Sociale

15, rue Malaval

13002 Marseille



04.84.52.41.24



dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr



www.dros-paca.org



Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

● ● ● Ville de
DIGNE
les-Bains

ANALYSE DU POTENTIEL COMMERCIAL DE LA RUE DE L'HUBAC

RESTITUTION FINALE

Septembre 2019



3 avenue Coudoiet, 69100 Villeurbanne
24 rue Louis Blanc, 75010 Paris
59 allée Jean Jaurès, 31000 Toulouse
2 rue Cruey, 44000 Nantes

Sommaire

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

84/101
Digne

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

1. Analyse des facteurs externes de commercialité

2. Analyse de l'offre de la rue

3. Analyse de la clientèle du commerce de la rue

Synthèse

4. Etude de potentiel et préconisations



Vie et commerce au cœur des quartiers
Epareca
ÉPARGNE PARCOURS ÉCONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

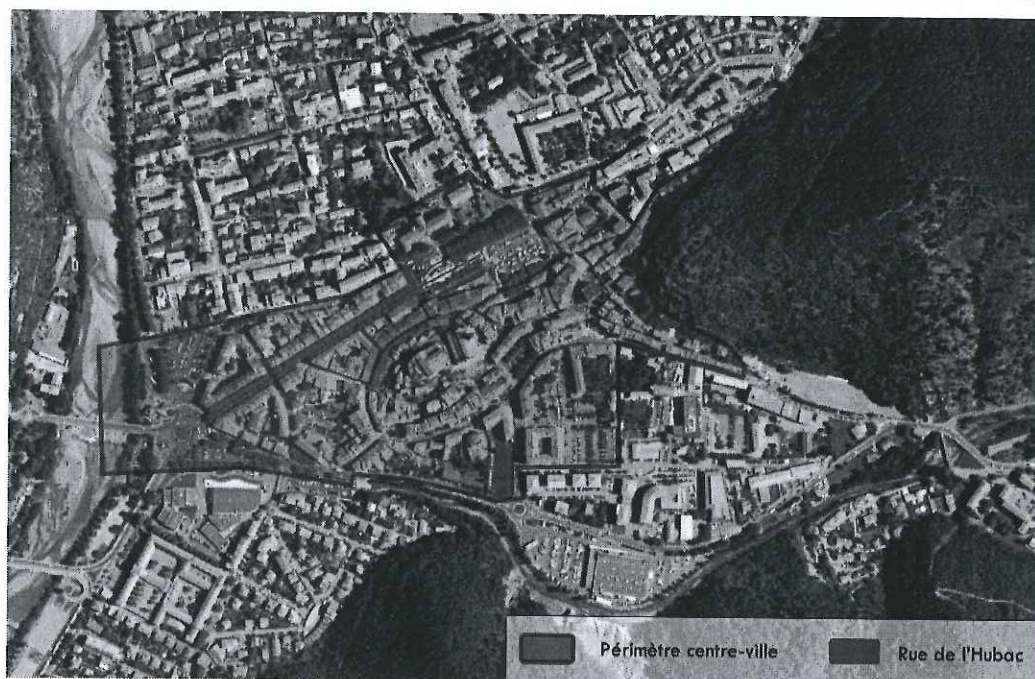
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

les-Bains

ANALYSE DU POTENTIEL COMMERCIAL DE LA RUE DE L'HUPAC

PREMIERE PARTIE: Analyse des facteurs externes de commercialité

Une rue piétonne à l'écart du parcours marchand actuel



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

1 908 hab. (données IRIS centre-ville)
Rue de l'Hubac : 182 m de long

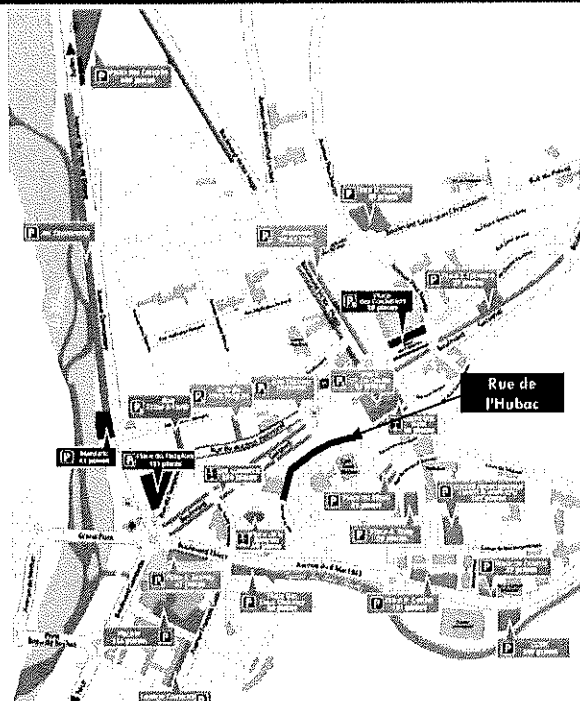
- Rue piétonne située au milieu du centre-ville
- Accessible à 1 à 2 min à pied du Bd Gassendi, de la Mairie ou des parking Charles De Gaulle et de la Barlette
- Autrefois : rue commerçante principale de Digne-les-Bains
- Aujourd'hui, rue à l'écart du parcours marchand

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID: 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



- 7 places / activité à Digne-les-Bains
- Système de paiement en ligne avec PrestoPark

Parking gratuit
~ 1 250 places

ZONE BLEUE
~ 200 places
1h gratuite

ZONE VERTE
~ 200 places
Zone de stationnement payant de longue durée
(8h)
Abonnement possible

ZONE ORANGE
~ 150 places
Zone de stationnement payant court (2h max)

~ 1 800 places
de stationnement
en centre-ville

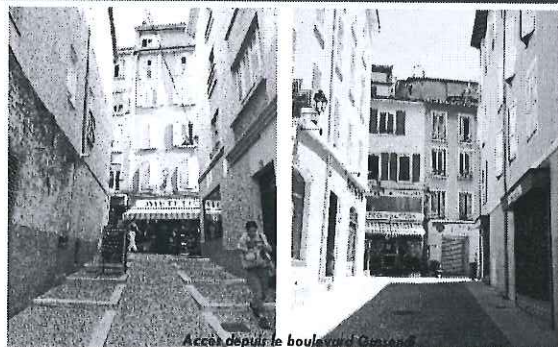
Un confort manifeste de déambulation piétonne, malgré la pente de la rue

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

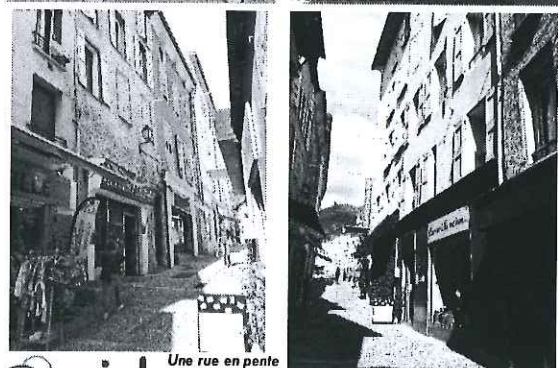
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



Accès depuis le boulevard Cravenet



Une occupation du domaine public rythmant et animant la rue



Une rue en pente



Une préfecture départementale réunissant un grand nombre de générateurs de flux en centre-ville

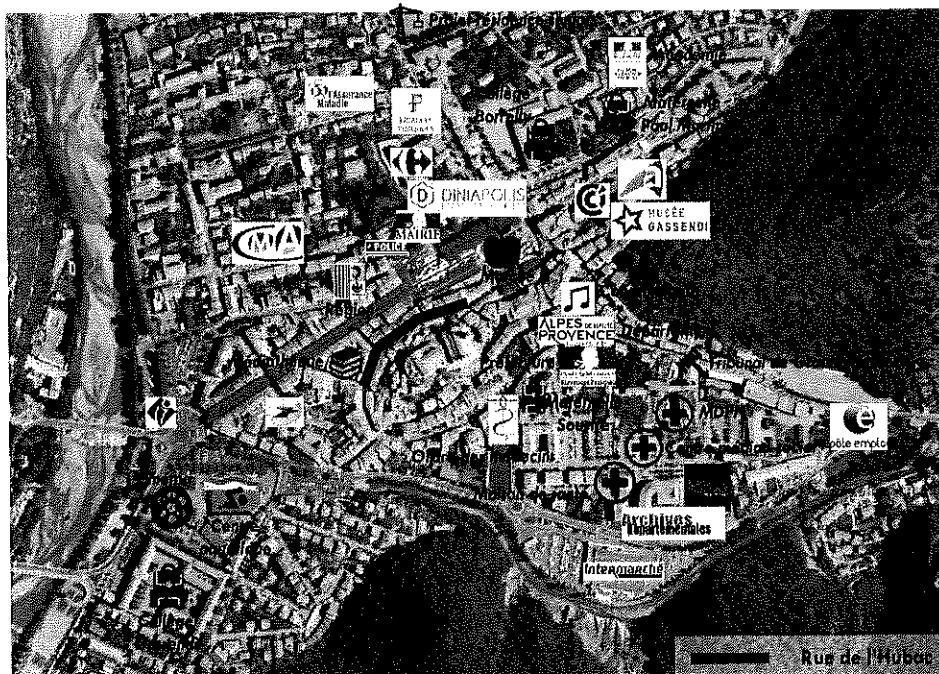
Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

REPORT
L'ESPAIR

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911:DE



- En tant que préfecture, Digne-les-Bains concentre un grand nombre d'administrations et de services attirant une clientèle potentielle importante en centre-ville.
- Concernant la rue de l'Hubac, les jours de marché apportent un flux de piétons importants dans la rue : beaucoup d'habitants se garent Place de la Barlette et remontent la rue de l'Hubac vers la place du marché et inversement.

Quotidien	Hebdomadaire	Occasionnel	Touristique
Ecoles / Collèges Les actifs travaillant dans les administrations	Marché Supermarchés	Poste Administrations pour les usagers Cinéma Médiathèque	Office tourisme Marché

- A noter : un projet de 120 appartements seniors construits par Domitys en 2021, avec restaurants et bar prévus en rez-de-chaussée, apportera de nouveaux clients en centre-ville.

Vie et commerce au cœur des quartiers
Epareca

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

les-Bains

ANALYSE DU POTENTIEL COMMERCIAL DE LA RUE DE L'HUBAC

DEUXIEME PARTIE: Analyse de l'offre de la rue et de son environnement

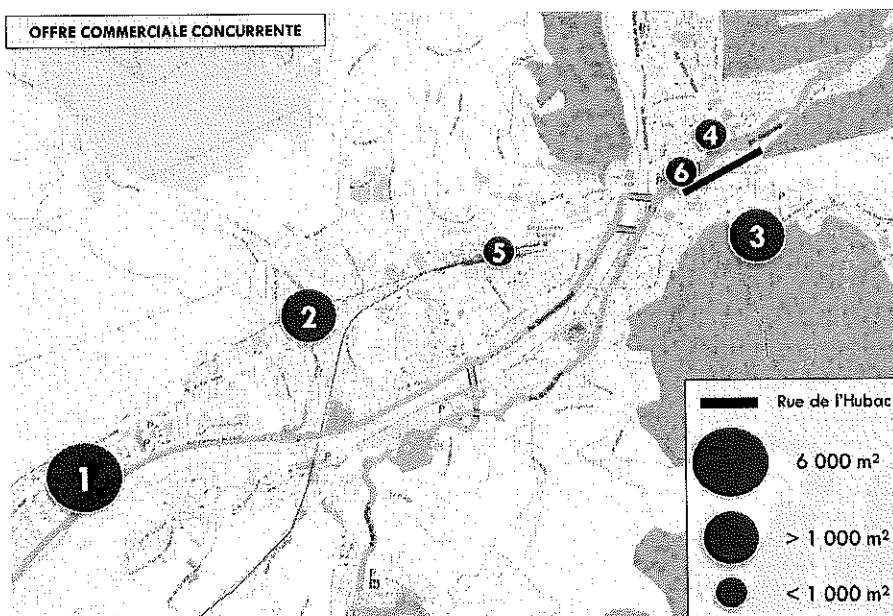
Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

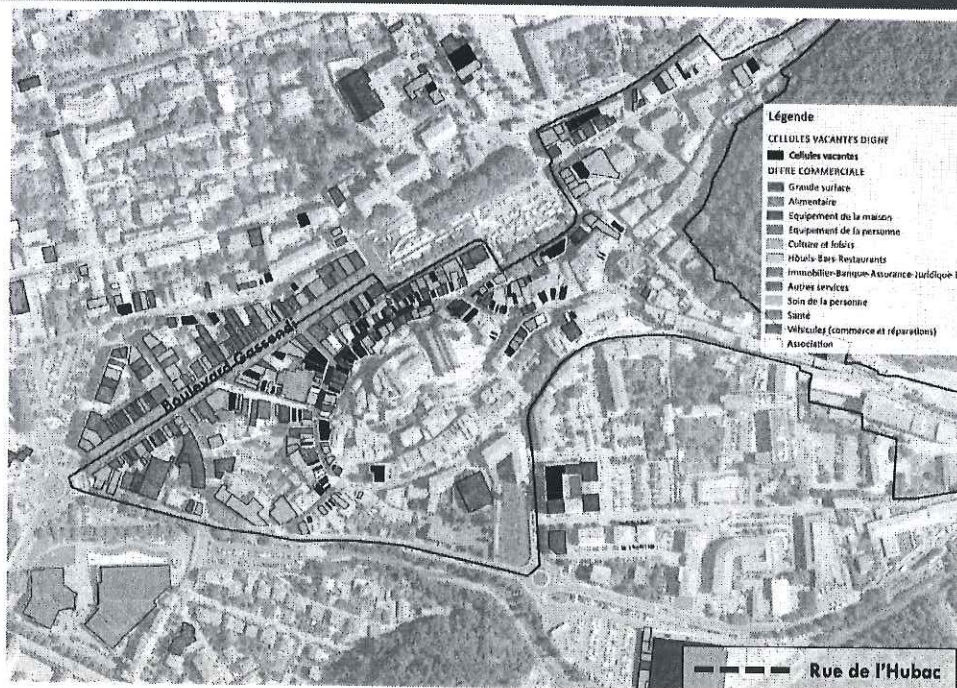
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

OFFRE COMMERCIALE CONCURRENTE



1	Zone St Christophe Carrefour	27 695 m ² 7 210 m ²
2	Zone Colonel de Noël Leader Price	5 442 m ² 800 m ²
3	Intermarché	2 998 m ²
4	Carrefour City	780 m ²
5	Aldi	650 m ²
6	Huit à 8	210 m ²

Densité commerciale	Digne-les-Bains	France
Total	2 359 m ² / 1000 habs	957 m ² / 1000 habs
Alimentaire	885 m ² / 1000 habs	309 m ² / 1000 habs
Non-alimentaire	1 474 m ² / 1000 habs	648 m ² / 1000 habs



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

258 b... centre-ville de Digne dont 153 dans le périmètre QPV

95 cellules vacantes dont 82 dans le périmètre QPV

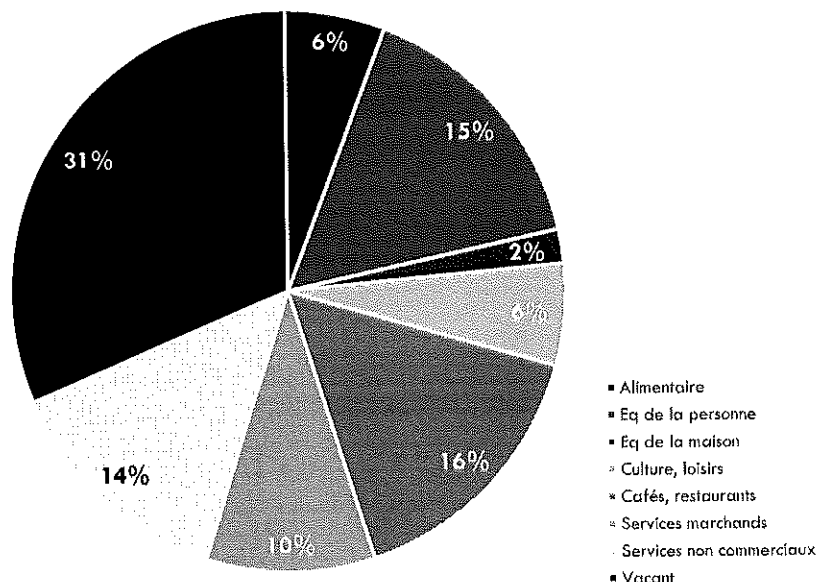
Le QPV concentre des logements de petites tailles (53% de moins de 2 pièces) ou vacants (29%) avec des habitants sans activités (53%) et aux faibles revenus (11 700€/an soit 7 500€ de moins par rapport à la moyenne française).

La rue de l'Hubac concentre une grande partie des locaux vacants du centre-ville.

DEUXIEME PARTIE : Analyse de l'offre de la rue et de son environnement
Une commercialité dégradée dans la rue de l'Hubac

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
 Reçu en préfecture le 16/12/2019
 Affiché le
 ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Composition de l'armature commerciale



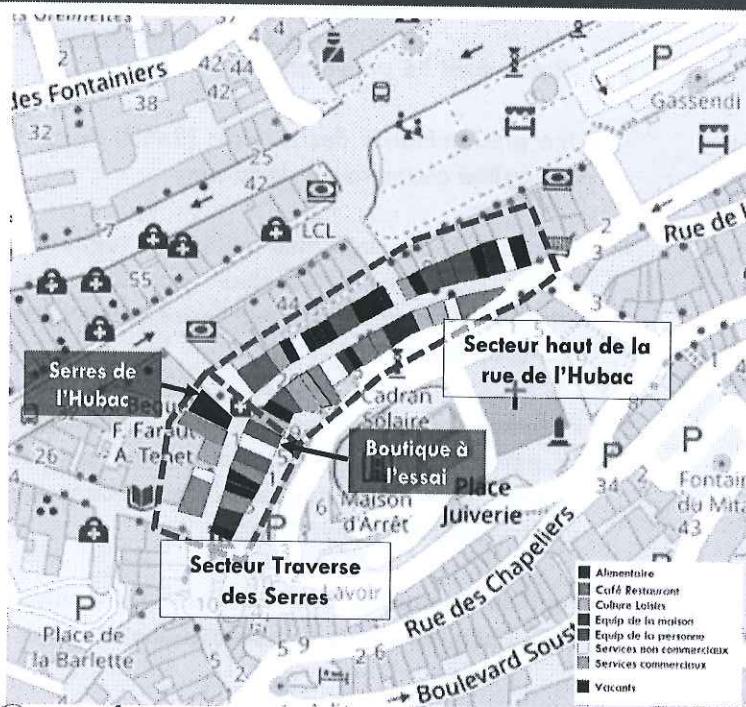
51 cellules dont 16 vacantes:

- Une prédominance des services (24%), signe de la fragilité commerciale de la rue
- Présence importante des cafés et restaurants (16%) dont un torréfacteur particulièrement attractif mais aussi des brasseries/bistrots, des fast-food et un bar.
- Présence également importante d'équipement à la personne (15%) milieu de gamme pour les femmes avec des magasins d'accessoires très attractifs comme « Myrtille ».
- Peu de commerces de bouches, qui couvrent cependant une partie des besoins quotidiens.

DEUXIEME PARTIE : Analyse de l'offre de la rue et de son environnement

Une commercialité dégradée dans la rue de l'Hubac, plus particulièrement dans le secteur e

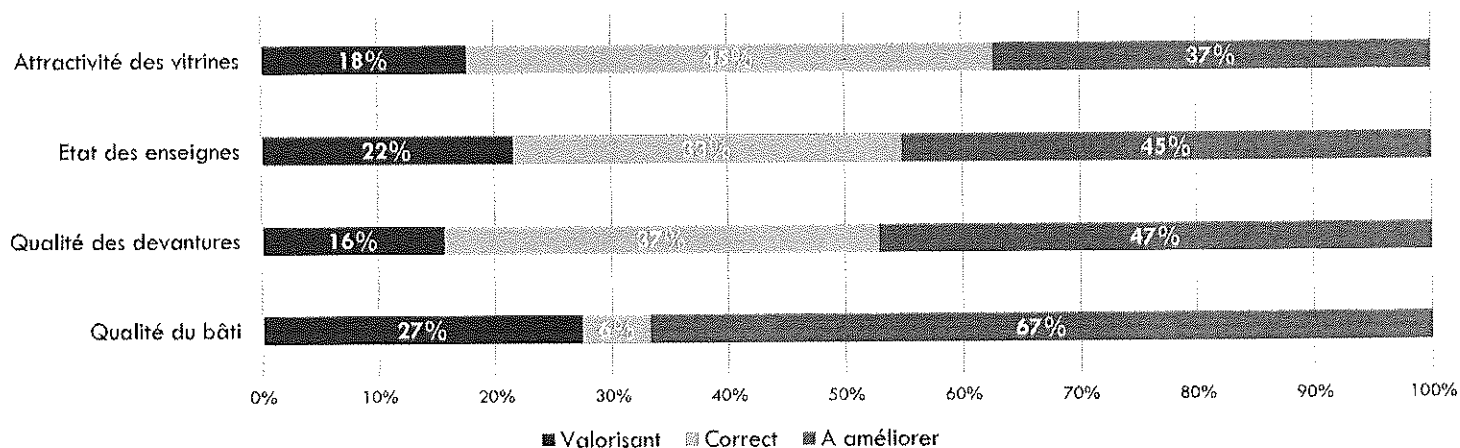
Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



- 182 m de long
- Des indépendants de qualité enrichissent le linéaire: Myrtille, la Torrification, La Boite à Fromage
- Absence d'enseignes nationales dans la rue de l'Hubac, mais des générateurs de flux à proximité (médiathèque intercommunal, Marché sur la place Gassendi occasionnant des flux piétons depuis la place de la Barlette)
- Présence d'une boutique à l'essai très bien située mais vacante
- Des évolutions à la marge par rapport à l'étude CCI de 2017 : le haut de la rue de l'Hubac concentre les difficultés et le secteur autour de la Traverse des Serres semble se renouveler.
- Le local vacant « Les Serres de l'Hubac » présente la meilleure opportunité de la rue

Source : Repérage AID – juin 2019, actualisé en septembre 2019

Qualité de l'immobilier commercial



Valeur locative moyenne : 120€/m²/an

Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 44% en 2013

→ Des valeurs locatives élevées avec une TFPB répercutée dans les charges locatives

DEUXIEME PARTIE : Analyse de l'offre de la rue et de son environnement
Un immobilier commercial à améliorer (2/2)

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



Epareca

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

les-Bains

TROISIEME PARTIE: Analyse de la clientèle du commerce de la rue

TROISIEME PARTIE : Analyse de la clientèle du commerce de la rue

Un potentiel clientèle important en termes de volumes exogènes

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Segments de clientèle	La clientèle locale	La clientèle active	La clientèle touristique et de curiste
Profil dominant	16 246 habitants	15 003 actifs à Digne-les-Bains	50 000 à 70 000 visiteurs environ
Apports potentiels au commerce de la rue	Consommation du quotidien et occasionnelle + restauration occasionnelle	Restauration du midi, services de façon occasionnelle	Consommation du quotidien, bar-restauration, loisirs marchands, recherche de prix attractifs

REVENU MOYEN

22 066 €

21 509 € sur Provence Alpes Agglo
(25 704 € au niveau national)



1,9 pers/ménage

- 2,1 sur Provence Alpes Agglo
- 2,2 au niveau national



28% de retraités

- 27 % sur Provence Alpes Agglo
- 28% au niveau national



38% de personnes de moins de 30 ans

- 31 % sur Provence Alpes Agglo
- 36% au niveau national



Une baisse de la population de 9 % (entre 2006 et 2015)

- + 0,26% sur Provence Alpes Agglo (entre 2006 et 2015)



9% de CSP+

- 9 % sur Provence Alpes Agglo
- 11 % au niveau national

16 246 habitants en 2015

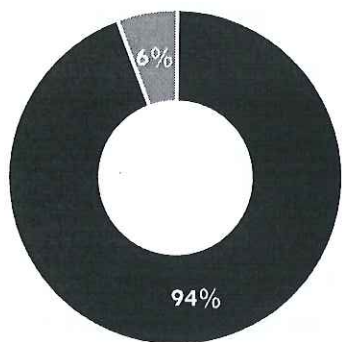
Un centre-ville fréquenté par des habitués qui y réalise une grande partie de leurs achats

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

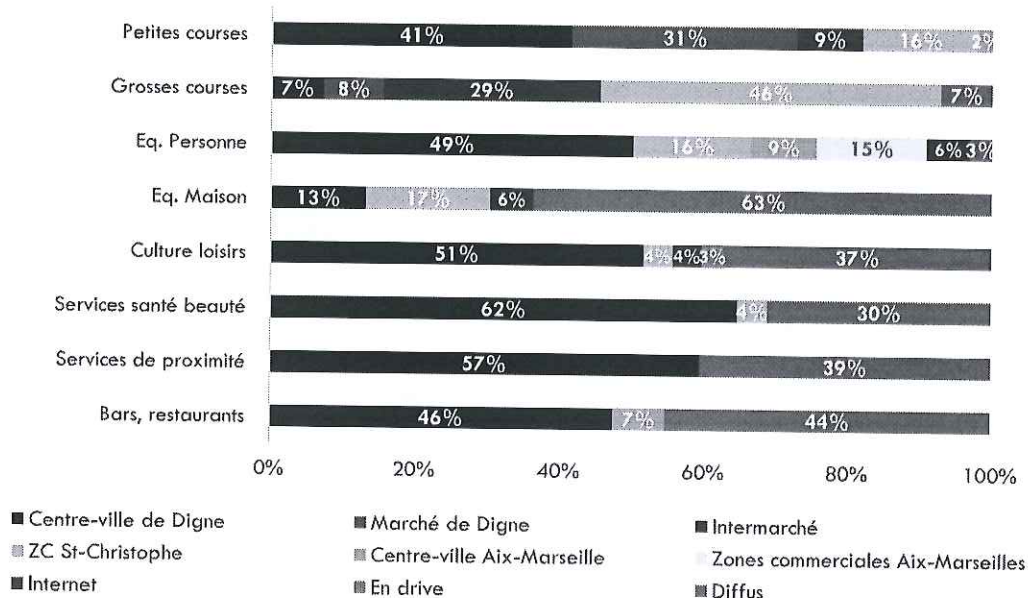
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



■ Habituels ■ Occasionnels

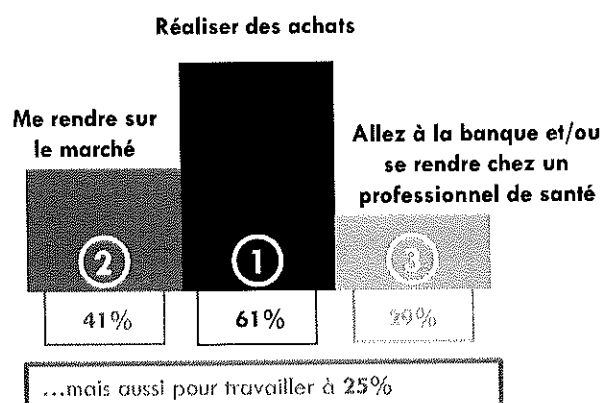
45% viennent en voiture
45% viennent à pied

Principales destinations d'achat p

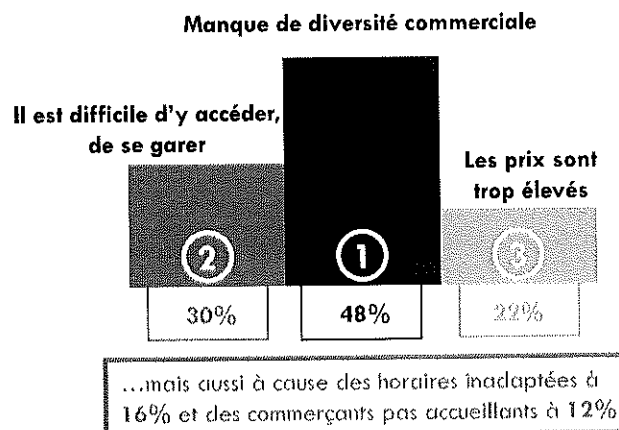


Source : Enquête clientèle Juin-Juillet 2019 / traitement AID - 100 personnes enquêtées

Principales raisons de fréquentation



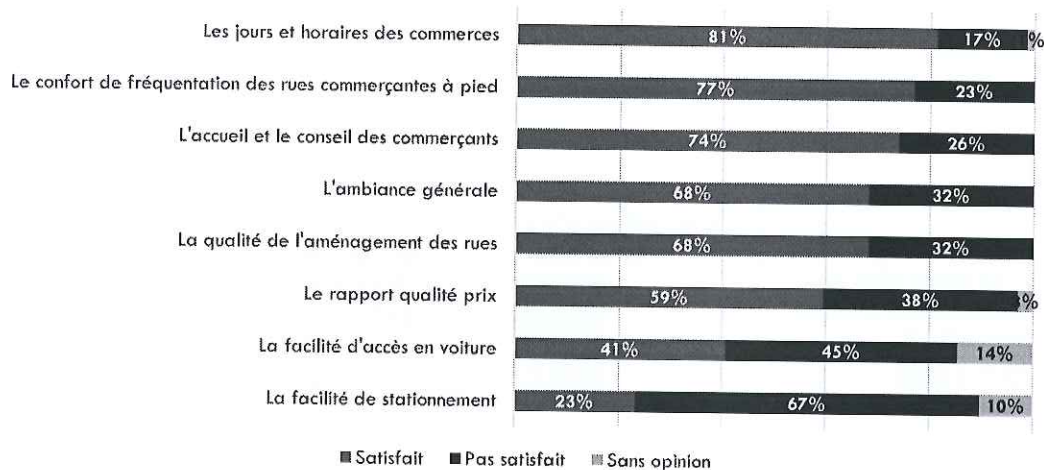
Principaux freins de fréquentation



Handwritten signature

Un centre-ville de qualité mais ayant une image dégradée auprès de la population résidente

Qualité du centre-ville



Envoyé en préfecture le 16/12/2019
 Reçu en préfecture le 16/12/2019
 Affiché le
 ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

« mauvaise signalétique »

« Faible signalétique »

« Manque de mobilier urbain »

« Trop de fermetures »

« Trop de vacances des commerces »

« Ville morte »

« Tout disparaît »

Quelle image avez-vous du centre-ville ?

72% en perte de vitesse

22% stable

6% dynamique

Source : Enquête clientèle Juin-Juillet 2019 / Traitement AID - 100 personnes enquêtées

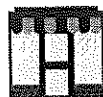
Les activités manquantes citées :



Textile

14%

Prêt-à-porter hommes /enfants
Activités outdoor (équipements randonnées,
escalades, VTT, canyoning...)



Concept store et animation

12%



Loisirs, culture

10%



Déco, équipement de la maison

13%



Alimentaire spécialisé

9%

Alimentaire de proximité
Produits locaux

35% des répondants déclarent qu'il ne manque pas d'activités

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
 Reçu en préfecture le 16/12/2019
 Affiché le 
 ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



33% des répondants se déclarent intéressés par une recyclerie

9% par l'artisanat d'art

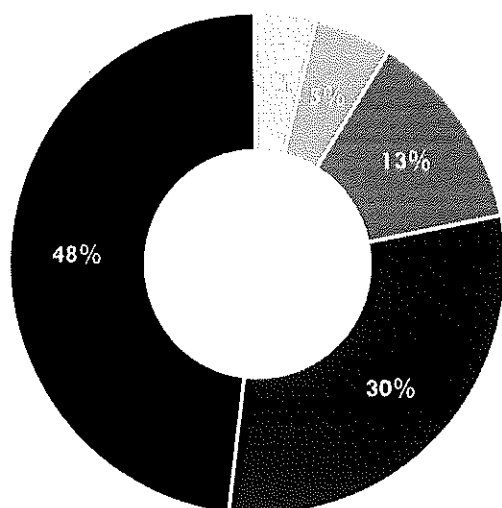
9% par une conciergerie de centre-ville

QUELLE MARQUE OU ENSEIGNE NATIONALE
 MANQUE-T-IL EN CENTRE-VILLE ?



Pour approfondir:

- Les commerces de prêt-à-porter arrivent en tête pour toute la population (toutes catégories de revenus et tranches d'âge confondues). Néanmoins, les ménages gagnant plus de 2000 € réclament des boutiques plus qualitatives ainsi que du prêt-à-porter pour hommes et enfants.
- Les plus de 45 ans sont intéressés par une offre alimentaire de proximité. De manière générale, les ménages gagnant moins de 1200 € et ceux gagnant plus de 2000 € optent pour le développement de commerces alimentaires de proximité.
- Toutes les catégories de population souhaitent voir de nouveaux concepts se développer en centre-ville. Les moins de 45 ans, et surtout les moins de 30 ans, manifestent une forte attente en terme d'offre de loisirs en centre-ville.
- Les boutiques de décoration semblent intéresser en priorité la clientèle aux revenus inférieurs à 2000 €.



Deux à trois fois par mois

Plusieurs fois par an

C'est la première fois

Une fois par mois

Une fois par an



66% restent plus d'une journée



32% sont de la région Sud -
Provence Alpes Côte d'Azur



39% viennent en couple
38% viennent seul



54% de retraités
27% de 35-49 ans



59% de curistes

Une clientèle touristique qui réalise la majorité de ces achats en centre-ville

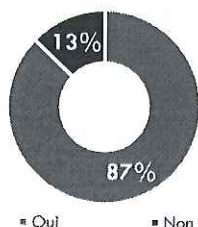
Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

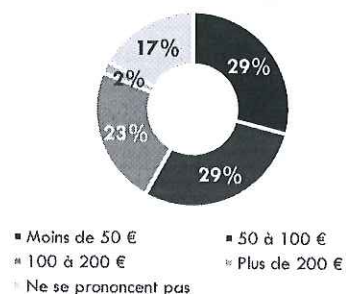
Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

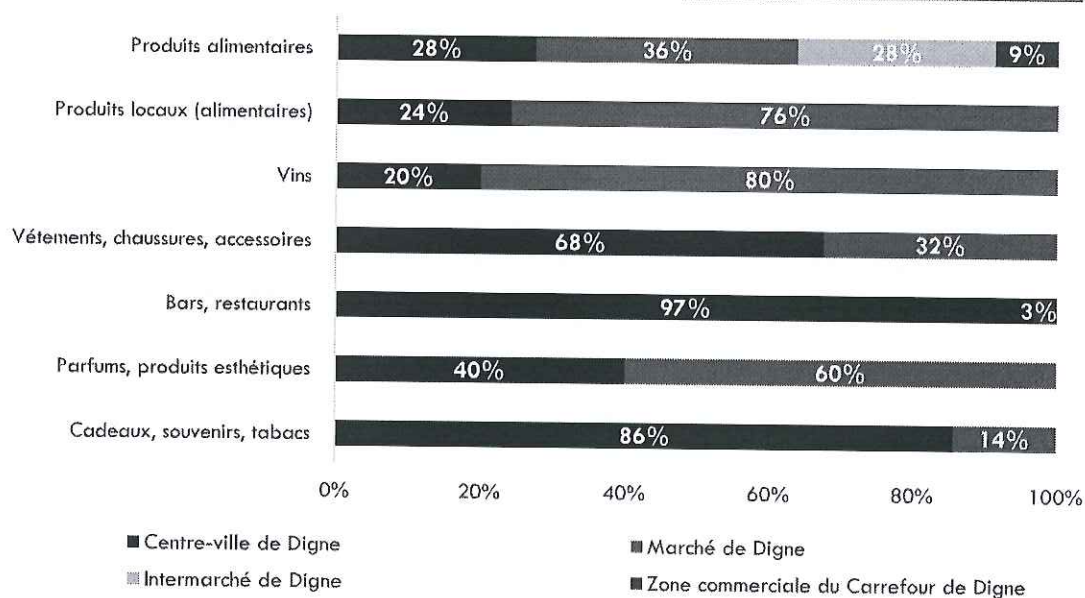
Pendant ce séjour, avez-vous réalisé des achats ?



Si oui, pour quel montant ?



Principales destinations d'achat



Source : Enquête clientèle touristique Juin-Juillet 2019 / traitement AID – 100 personnes enquêtées

Une clientèle touristique ayant une bonne image du centre-ville de Digne-les-Bains

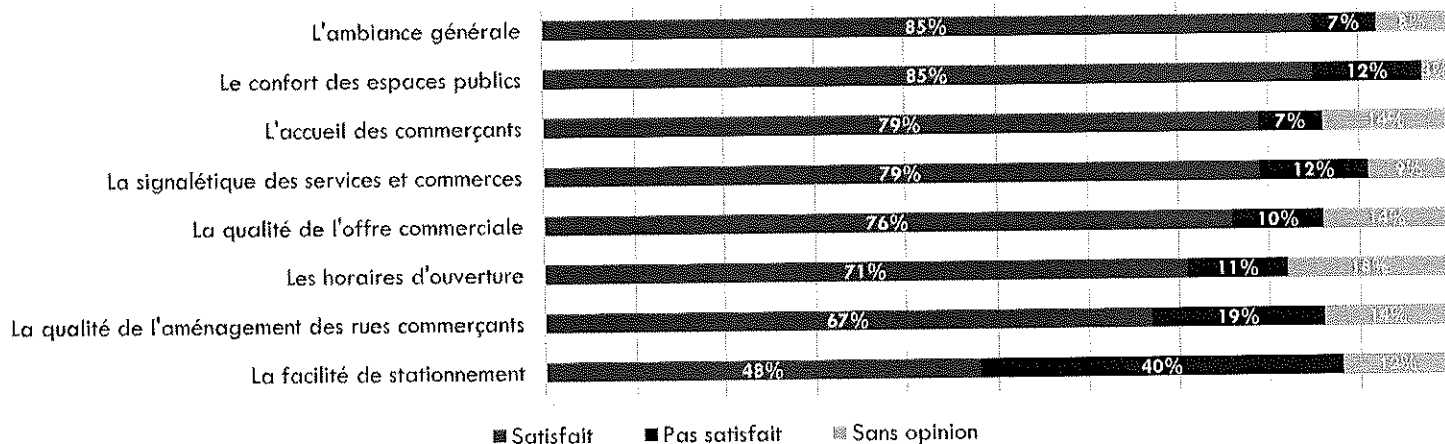
Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Qualité du centre-ville



Quelle image avez-vous du centre-ville ?

74% stable

26% en perte de vitesse

217

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

BREVET
ENVIRONNEMENT

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Forces

- Flux piéton important dans la rue de l'Hubac les jours de marché
- Une rue à la position centrale dans le centre-ville
- Une offre de stationnement satisfaisante à proximité de la rue
- Un grand nombre de touriste et une offre attractive

Faiblesses

- Une rue étroite et en pente en haut de la rue de l'Hubac
- Une rue située à l'écart du parcours marchand
- Un taux de vacance élevé des logements du centre-ville

Opportunités

- Une ville préfecture attirant un nombre de clients potentiels importants
- Des commerces de qualité présent dans la rue de l'Hubac et en faisant un lieu de destination
- Un QPV devant permettre d'augmenter le nombre d'habitants en centre-ville

Menaces

- Une population qui n'augmente plus à Digne
- Une valeur locative et une taxe foncière élevée

Epareca

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

les-Bains

QUATRIEME PARTIE: Etude de potentiel et préconisations

Méthodologie

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

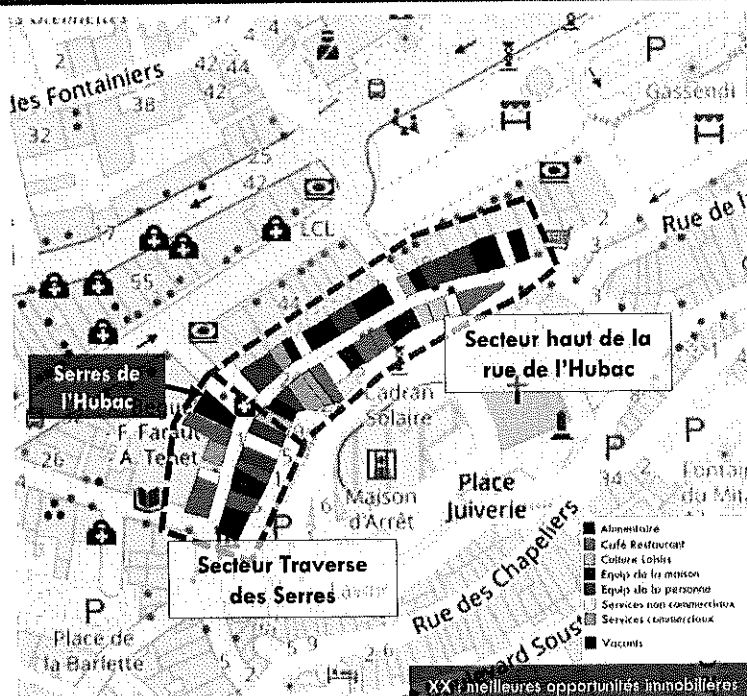
Berger
LAVOIE

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Commerce, artisanat, restauration	Analyse de potentiel
Tertiaire	Analyse de potentiel et benchmark
Economie sociale et solidaire	Analyse de potentiel et benchmark
Métiers d'art, autres	Analyse de potentiel et benchmark
Autres	Analyse de potentiel et benchmark

QUATRIEME PARTIE: Etude de marché et préconisations
Un potentiel de cellules vacantes à exploiter

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



L'étude la CCI* d'une foncière pour le secteur haut de la rue de l'Hubac afin d'avoir une rénovation globale de l'offre de logements et des cellules commerciales.

Pour le secteur Traverse des Serres, l'étude préconise la création d'une pépinière commerciale sous forme de magasin-test.

Secteur Haut de l'Hubac	Secteur Traverse des Serres
12 locaux vacants	4 locaux vacants

* Etude de faisabilité, Démonstrateur de pépinière commerciale – CCI Alpes de Haute Provence décembre 2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

FAMILLES D'ACTIVITÉS	POTENTIEL SUPPLEMENTAIRE	PRECONISATIONS
ALIMENTAIRE	Faible	Possibilité de développer 1 boulangerie-pâtisserie Enjeux de maintien des commerces existants (bio, fromagerie, torréfacteur, la boucherie située en continuité de la rue de l'Hubac) 1 à 2 boutiques de produits locaux en baux saisonniers, liées à l'augmentation du flux touristique
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	Limité	1 à 2 activités (prêt-à-porter enfants/hommes et/ou activités outdoor spécialisées(VTT, escalade...))
EQUIPEMENT DE LA MAISON	Faible	1 activité (bazar déco)
SERVICES A LA PERSONNE	Faible	1 activité (coiffeur)
BARS-RESTAURANTS	Limité	En se nourrissant de la clientèle résidente et en proposant une offre plus qualitative de restauration, possibilité de 1 à 2 restaurants traditionnels
TOTAL	Intéressant	6 à 9 activités

Aujourd'hui...

Le centre-ville de Digne-les-Bains accueille deux tiers-lieux : l'espace de coworking Diniapolis et le living Lab « santé-autonomie ».

Ce living Lab prendra place dans une extension de la Maison de Santé. Dans le cadre du développement de la Silver économie sur le territoire, ce lieu permettra la mise en place d'équipements destinés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées afin de les faire tester par le public. Le living Lab sera un espace ouvert modulable pouvant servir d'appartement témoin domotisé et connecté, un bureau et une salle de bains.



...Et quelles opportunités demain ?

Le fait de disposer de ces 2 espaces en centre-ville limite la possibilité d'en implanter un nouveau dans la rue de l'Hubac, d'autant plus avec des cellules en majorité étroites.

La possibilité de développer une activité d'économie sociale et solidaire

Aujourd'hui

Les fils d'Ariane (16 avenue de Verdun)
L'armoire Dépôt Vente (Rue André Honnorat, centre-ville)
Cash Express (Cc Carrefour, ZC St-Christophe)



Les fils d'Ariane
Avenue de Verdun, Digne-les-Bains

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE



Cash Express
Cc Carrefour, Digne-les-Bains

...Et quelles opportunités demain ?

En complément des friperies existantes en centre-ville ou à proximité, l'installation d'une recyclerie pourrait être envisagée dans la rue de l'Hubac permettant la vente de biens d'occasion. Cela permettrait de répondre à l'intérêt formulé par les habitants lors de l'enquête.



Ecoboutique, Mulhouse
Electroménager d'occasion



Recyclabulle,
Guéret et la Souterraine

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Aujourd'hui...

Les métiers d'art sont très présents dans le département et un grand nombre d'art

- sculpteurs, ébénistes, le verre - verriers, vitrail, bijoux, cuir - maroquinier, relieur, métal - sculpteurs, ferronniers, forgerons, coutellerie, terre et pierre - céramistes, potiers, faïenciers, marqueteurs, décoratrice-tapissière).

Le projet ArtIsArt, réseau transfrontalier des métiers d'art, est un projet européen qui a été financé dans le cadre du programme ALCOTRA 2007-2013 (Programme de coopération transfrontalière européen entre la France et l'Italie). L'objectif était de développer la création et la promotion de réseaux d'entreprises artisanales, reconnues pour leur qualité, valoriser les produits de l'artisanat artistique et traditionnel et de protéger les procédés de fabrication. Ce projet a donc mis en lumière l'artisanat d'art dans le département.

Digne-les-Bains accueille une Ecole d'Art intercommunale « IDBL » à Digne-les-Bains, établissement enseignant les arts plastiques et visuels.

Dans le centre-ville de Digne-les-Bains, il existe quelques artisans d'art, notamment rue Capitoul située en haut de la rue de l'Hubac. Le centre-ville possède également un local qui accueillait une galerie d'art rue de l'Hubac aujourd'hui fermée.

...Et quelles opportunités demain ?

Un écosystème des métiers d'art est envisageable en centre-ville de Digne sous réserve de conditions locatives adaptées :

- Mettre en avant les métiers d'art dans le centre-ville de Digne-les-Bains : la rue de l'Hubac = la rue des arts et métiers, en proposant une ou plusieurs boutiques tests réservées aux métiers d'art ?
- Ré-ouverture de la galerie d'art de la rue de l'Hubac ?
- Proposition d'un local pour des expositions temporaires ? Lien à développer avec l'Ecole d'Art de Digne-les-Bains ?

Une offre de loisirs liée à la nature et proposant peu de loisirs marchands et de jeux d'évasion

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Aujourd'hui...



UNESCO
GÉOPARC
HAUTE
PROVENCE

Digne-les-Bains possède un patrimoine naturel reconnu par l'UNESCO avec son Géoparc. Les sports de pleine nature (Via Ferrata, randonnées, VTT etc.) à la fois familiale et de haut niveau.

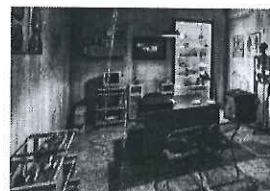
Digne-les-Bains est aussi connu pour sa station thermale. Un projet d'agrandissement de la station est en cours pour permettre de construire un SPA d'ici fin 2020 afin de proposer une gamme de soins thermaux dissociés des cures pour les patients.

En dehors des sports de nature et des termes, l'offre de loisirs est peu développée dans le centre-ville de Digne-les-Bains.

A noter, le Corso de la Lavande est un événement qui attire chaque année plus de 40 000 visiteurs et 15 000 excursionnistes à Digne-les-Bains.

...Et quelles opportunités demain ?

- Le développement de loisirs marchands dans la rue de l'Hubac va être limité par la taille des locaux disponibles. Néanmoins, le local « Les serres de l'Hubac » pourrait avoir une surface suffisante.



QUATRIEME PARTIE: Etude de marché et préconisations
Synthèse – Potentiel de développement

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

	Commerces, services, restauration	Tertiaire	Economie sociale et solidaire		
Potentiel de développement (en nombre d'unités)	6 à 9 (dont 1 à 2 baux saisonniers)	0	1	2 à 3 (sous réserve de conditions locatives adaptées)	1
Cibles	Clientèle résidente, dans une moindre mesure clientèle d'actifs et de passage	- TPE - Professions libérales	Clientèle locale et de flux	Clientèle non captive	Clientèle non captive
Positionnement	Moyen-Haut de Gamme	Innovation	Innovation	Moyen-Haut de Gamme	Moyen
Typologie d'offre	- Alimentaire de proximité - Produits locaux - Textile / activités outdoor - Petit magasin de déco - Restauration conviviale qualitative - Service à la personne	Architectes, conseil, numérique	- Magasin de biens d'occasion - Atelier de réparation	- Showroom / boutiques test - Galerie d'art de l'Hubac - Exposition temporaire	- Loisirs marchands de type escape game
Perspectives de développement	Intéressantes	Néant	Faible	Limitée	Faible

VOS CONTACTS

David SARRAZIN

Directeur associé

Tél : 06 11 32 12 38

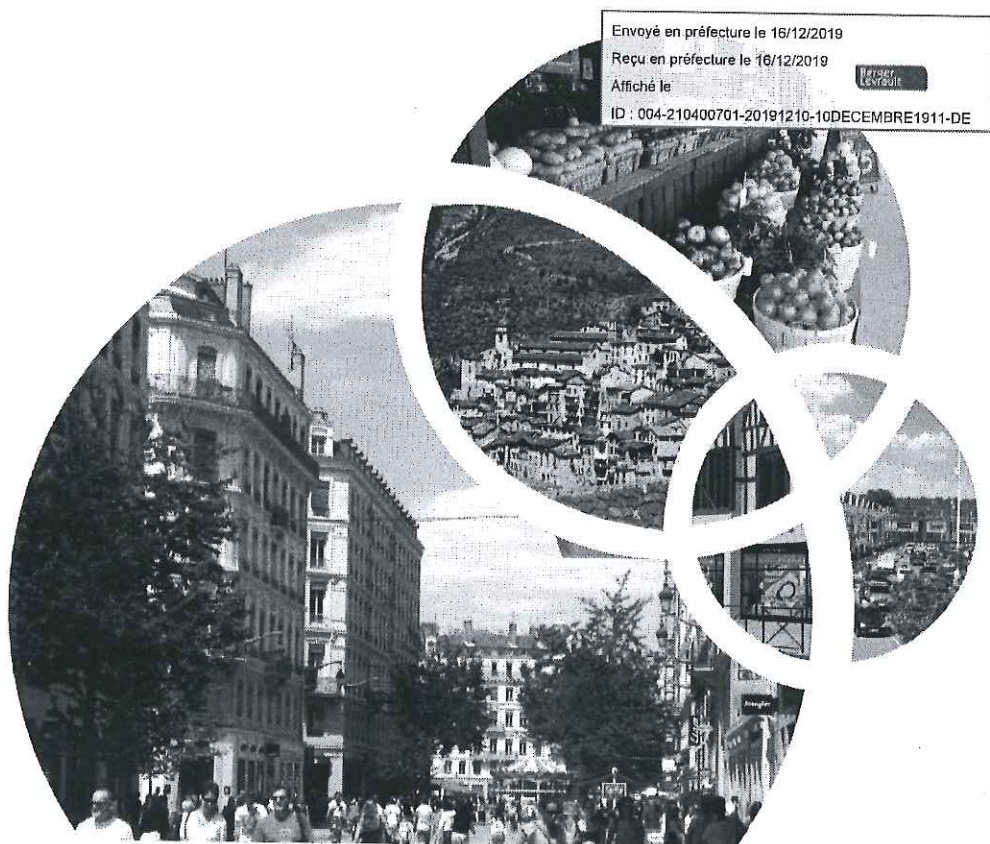
d.sarrazin@aidobservatoire.fr

Sophie HEUDELEINE

Chargée de projet

Tél : 06 18 13 89 87

s.heudeleine@aidobservatoire.fr



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

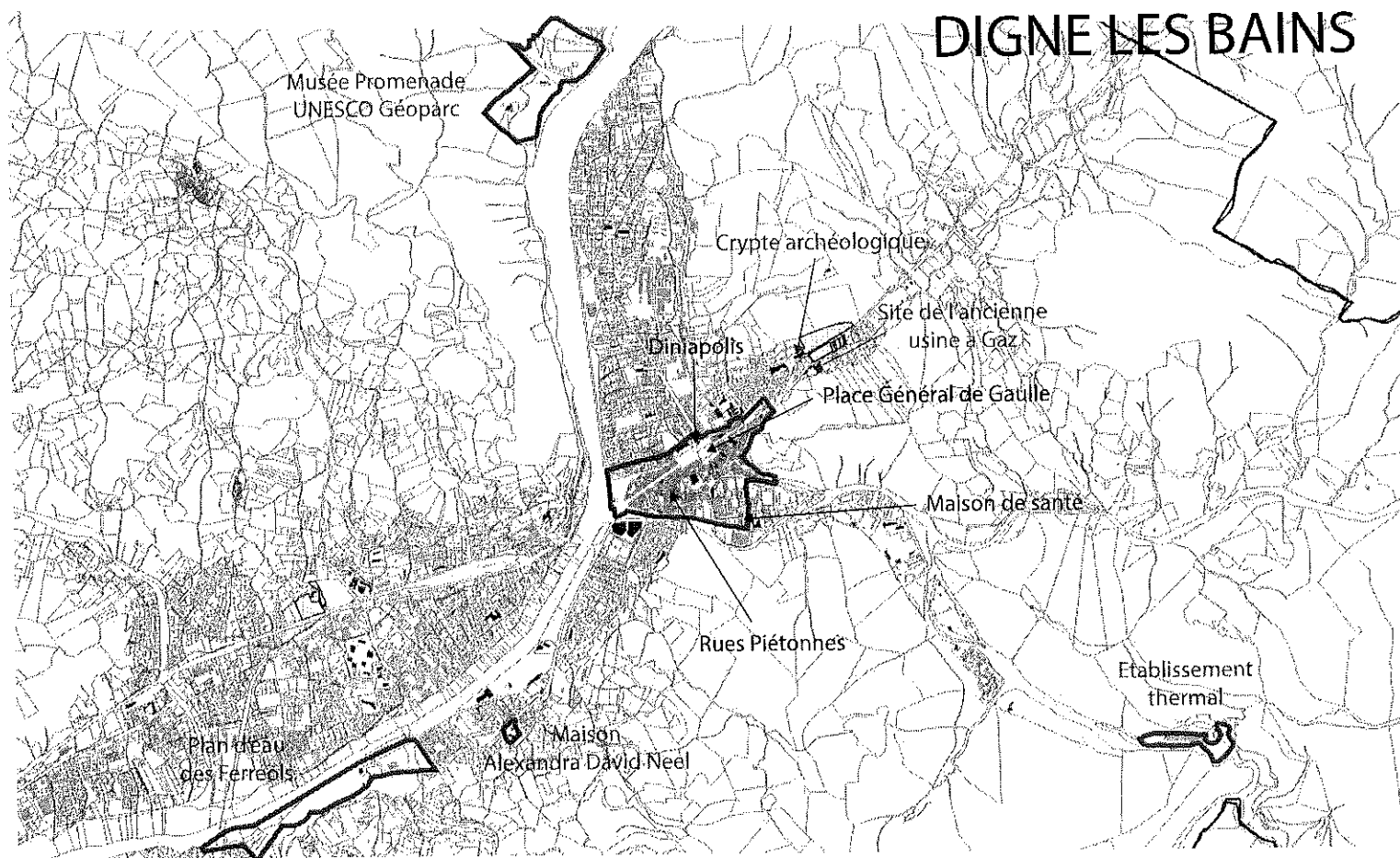
Berger
Levrault

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

Périmètre ORT

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1911-DE

DIGNE LES BAINS



EXTRAIT

 Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois de décembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents : 24

GRANET BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - BLANC Michel - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIEBLEMONT Martine - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - LIKAI Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Eliane - NICOLSI Philip - LE CORRE Thibaut - MAZAL Ambroise - BAUDOU MAUREL Marie-Anne - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel - PRIMITERRA Geneviève - DUMOND Bernard.

Etaient représentés : 5

SFRECOLA Alain par MAZAL Ambroise

 ARGIVIER-AILLAUD Sylvie par GRANET BRUNELLO Patricia

 NIKITAS Valérie par ESMIOL Gérard

 DE VALCKENAERE Gilles par BAUDOU MAUREL Marie-Anne

 ALBANESE BEC Emilie par BARBERO Christian

Etaient absentes : 4

GASSEND NOIR Anne

 VALENTIN Angélique

 TONELLI Corinne

 ROBERT Véronique

Est nommé secrétaire de séance : MAZAL Ambroise

Ambroise MAZAL rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Depuis une quinzaine d'années, les élus dignois placent la lutte contre l'habitat indigne au centre de leurs préoccupations, engageant dès 2004 une démarche de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale spécifique Insalubrité, prolongée sur la période 2011 / 2015 par une intervention au titre de la Lutte contre l'Habitat Indigne dans le cadre du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH RU puis, pour une période de 3 ans (2019 / 2021), par un Programme d'Intérêt Général (PIG LHI) orienté sur cette thématique.

Programme

 Action Cœur de

 Ville

 Requalification de

 l'îlot urbain

 Pied de Ville

 Engagement

 d'une étude de

 faisabilité

 préalable à la

 mise en place

 d'une Résorption

 de l'Habitat

 insalubre

 Irrémédiable (RHI)

 et/ou de

 Traitement de

 l'Habitat Insalubre

 Remédiable ou

 dangereux et des

 Opérations de

 Restauration

 Immobilière

 (THIRORI).

Ainsi, après repérage des logements et immeubles présentant des désordres, la Ville et ses partenaires (Etat et CAF 04) ont apporté des réponses adaptées aux situations d'habitat indigne, en engageant des actions de sensibilisation auprès des propriétaires, des démarches incitatives grâce à la mobilisation de subventions à l'amélioration de l'habitat et des procédures coercitives pour traiter les cas les plus problématiques.

Dès l'engagement du PIG LHI, la Ville a souhaité concentrer les interventions du prestataire sur un ensemble d'immeubles situés dans le secteur Rue du Four / Rue Curaterie / Place du Placet / Rampe du Rochas.

Dans ce cadre, la réalisation d'une expertise sur un ensemble immobilier très dégradé a permis aux techniciens de disposer d'un diagnostic exhaustif mettant en exergue la forte imbrication et l'état préoccupant d'un groupe d'immeubles.

Cet état de fait conduit logiquement aux conclusions suivantes :

- compte tenu de l'état des immeubles, il est impératif d'agir de façon accentuée sur ce secteur, compte tenu du fait que l'engagement d'interventions ponctuelles, même coercitives, n'auront qu'un impact limité,
- compte tenu de l'imbrication des immeubles, il n'est pas envisageable de traiter les désordres structurels à l'échelle de la parcelle, toute intervention lourde sur un immeuble ayant nécessairement des impacts sur les mitoyens.

Le traitement de cet ilot sensible est envisageable par le recours aux dispositifs de financements spécifiques de l'ANAH RHI / THIRORI (Résorption de l'Habitat Insalubre / Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière) dont la vocation est de viser la réhabilitation d'immeubles dégradés, qui, bien que significativement occupés n'offrent que des conditions d'habitat non satisfaisantes et sur lesquels auront été engagées des procédures coercitives (arrêtés de péril ou d'insalubrité).

Les objectifs généraux du dispositif RHI / THIRORI sont :

- de résorber un ilot d'habitat indigne (cette opération doit notamment s'intégrer dans une stratégie de traitement de l'habitat indigne sur le territoire),
- de créer une offre de logements de qualité, dans un objectif de mixité sociale,
- de recréer une offre commerciale adaptée dans un secteur en voie de dévitalisation,
- de créer une dynamique de requalification dans le quartier, en modifiant son image afin de remobiliser l'initiative privée.

Le périmètre d'intervention envisagé pourrait être le suivant : AK 836 / 837, AK 838 / 839, AK 840 / 841, AK 398, AK 399, AK 400, AK 401, AK 402, AK 403, AK 404, AK 405, AK 406, AK 665, AK 664, AK 179, AK 180, AK 181, AK 1054, AK 1055, AK 1056, AK 1057.

La première phase de la démarche consiste en la mise en place d'une étude de faisabilité qui appréhendera le contour du périmètre pressenti, établira des diagnostics sommaires à l'échelle de l'immeuble (dysfonctionnements constatés, occupation, stratégie de traitement, acquisitions envisagées...), des diagnostics urbains de faisabilité (contraintes, servitudes) ainsi qu'une esquisse du projet d'aménagement en sortie d'opération.

Un comité de pilotage associant les élus et techniciens de la Ville, les services de l'Etat, le prestataire, les opérateurs pressentis et les personnes ressources (intervenant en tant que de besoin...) en assurera un suivi régulier.

Cette étude permettra d'apporter à la Ville les éléments d'appréciation (financière, juridique, technique et sociale) qui lui permettront de prendre une décision pour procéder au recyclage foncier de cet ilot, en étant conscient que cela nécessitera par la suite d'engager des procédures coercitives, de mettre en place des études complémentaires (enquêtes sociales, état parcellaire...), de procéder à des acquisitions foncières, de mener des démarches de relogement des occupants, ainsi que de conduire des travaux lourds (démolition ou réhabilitation).

Les conclusions de l'étude pourront ainsi soit conforter la collectivité dans cette stratégie, soit l'amener à renoncer à ce dispositif s'il s'avère non éligible ou non pertinent par rapport à d'autres modes d'intervention.

Si le périmètre est confirmé, tout comme l'éligibilité de l'opération aux critères du dispositif RHI / THIRORI, l'étude permettra également de préparer le dossier de présentation de l'opération, en vue de sa validation, en Commission Nationale ainsi que de déterminer ses conditions de mise en place.

La démarche sera ensuite complétée d'une étude de calibrage et d'accompagnement social.

Le montant estimatif de l'étude de faisabilité est estimé à 130 000 € TTC (109 000 € HT).

Elle est financée à hauteur de 50 % (sur montant HT) par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sur l'enveloppe déléguée localement au titre des financements d'ingénierie.

Le solde sera à charge de la Ville.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de l'engagement d'une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'un dispositif RHI / THIRORI sur le secteur Four / Curaterie / Placet / Rochas,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'ANAH pour l'obtention d'une subvention,
- de dire que cette étude est inscrite au budget correspondant.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À LA MAJORITE des membres présents et représentés
Avec 26 voix Pour et 3 voix Contre

APPROUVE le principe de l'engagement d'une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'un dispositif RHI / THIRORI sur le secteur Four / Curaterie / Placet / Rochas,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à solliciter l'ANAH pour l'obtention d'une subvention,

DIT que cette étude est inscrite au budget correspondant.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire de DIGNE-LES-BAINS



Patricia GRANET BRUNELLO

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

Berger
Levrault

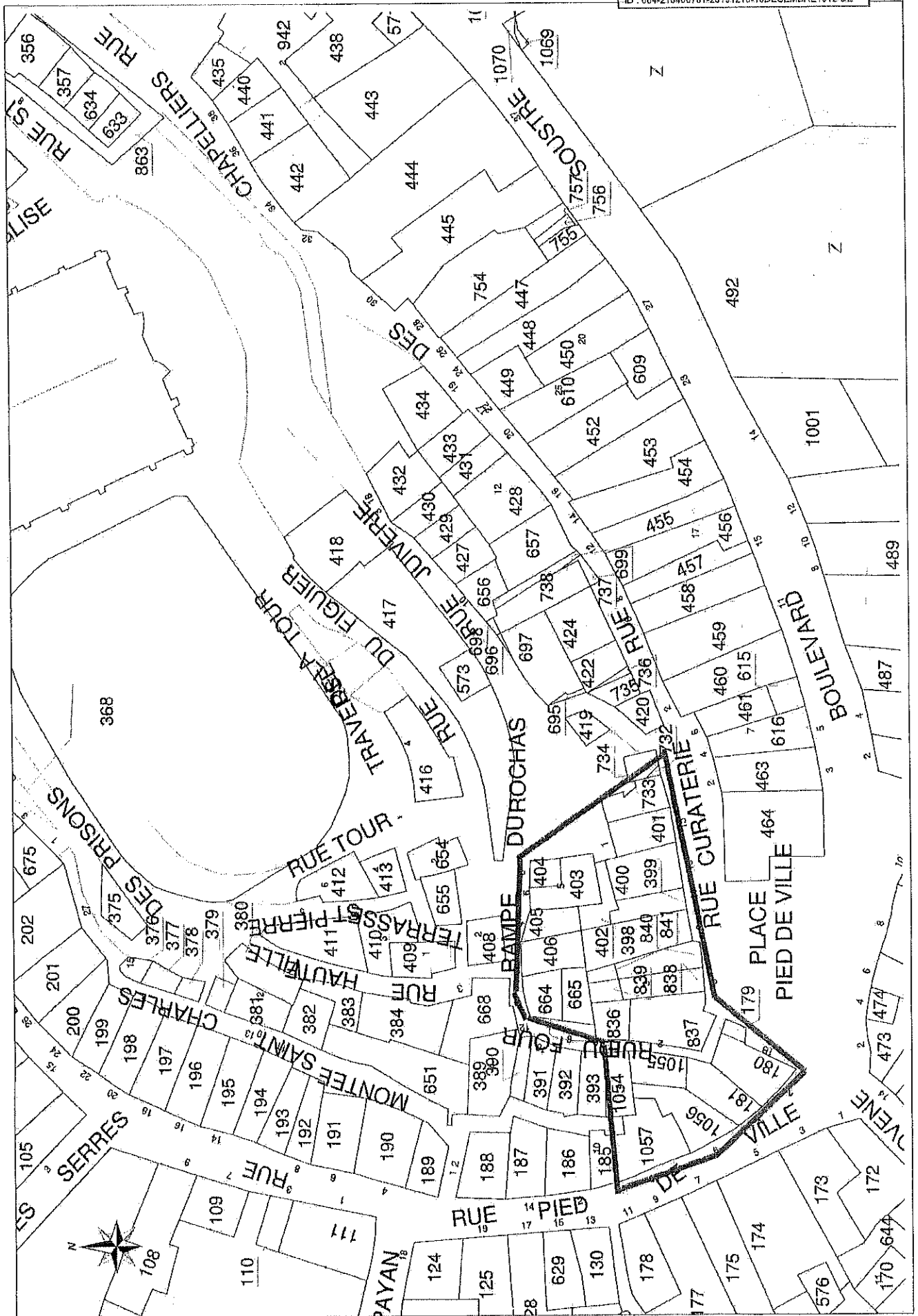
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1912-DE

ACTE Certifié exécutoire

Le Maire

Patricia GRANET BRUNELLO

ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1912-DE



EXTRAIT
Du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois de décembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents : 24

GRANET BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - BLANC Michel - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIEBLEMONT Martine - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Eliane - NICOLSI Philip - LE CORRE Thibaut - MAZAL Ambroise - BAUDOU MAUREL Marie-Anne - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel - PRIMITERRA Geneviève - DUMOND Bernard.

Etaient représentés : 5

SFRECOLA Alain par MAZAL Ambroise
ARGIVIER-AILLAUD Sylvie par GRANET BRUNELLO Patricia
NIKITAS Valérie par ESMIOL Gérard
DE VALCKENAERE Gilles par BAUDOU MAUREL Marie-Anne
ALBANESE BEC Emilie par BARBERO Christian

Etaient absentes : 4

GASSEND NOIR Anne
VALENTIN Angélique
TONELLI Corinne
ROBERT Véronique

Est nommé secrétaire de séance : MAZAL Ambroise

Michel BLANC rapporte à l'assemblée ce qui suit :

Par délibération N°12 du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Digne les Bains a approuvé le principe de la reconduction, jusqu'au 31 décembre 2018, de la campagne d'aides financières aux ravalements des façades d'immeubles sis en centre ancien et en centre-ville.

Cette campagne est conduite et financée dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET).

Année 2019

Séance du

10 décembre

Service Urbanisme
Foncier

N° 13

Objet :

Campagne de
soutien financier
(2016 / 2018)
à des
interventions de
ravalement des
façades
Secteur « Centre
Ville / Centre
Ancien »
Attribution de
subventions

Dans ce contexte, les propriétaires des immeubles situés N° 8 Place des Cordeliers (AK 57) et N°28 Boulevard Gassendi (AK 118) ont déposé en 2018 un dossier de demande de subvention auprès de la Ville et réalisé des travaux de ravalement sur les façades principales desdits immeubles.

Après vérification de la visibilité des façades concernées depuis l'espace public et de la conformité des travaux par rapport aux dossiers déposés auprès de la Ville et par application des règles de financement édictées dans le règlement de l'opération, la Ville a la possibilité d'octroyer les subventions suivantes :

Adresse des façades concernées	Subventions à engager
Immeuble N° 8, Place des Cordeliers (AK 57) Monopropriété : Monsieur Christophe PERIE Titulaire du compte : M. Christophe PERIE (sur Caisse d'Epargne)	1 façade 1 800 € plafonnés (sur dépense subventionnable de 9 021 € TTC)
Immeuble N°28 Boulevard Gassendi (AK 118) Monopropriété : SCI Le Bourrelier Titulaire du compte : SCI Le Bourrelier (sur Caisse d'Epargne)	1 façade 2 403 € (sur dépense subventionnable de 8 010 € TTC)

Ceci exposé, je vous propose :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement de ces subventions,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région le versement de la subvention allouée au titre du CRET,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement de ces subventions,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région le versement de la subvention allouée au titre du CRET,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le Maire de DIGNE-LES-BAINS
l'Adjoint délégué


Michel BLANC

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 
ID : 004-210400701-20191210-10DECEMBRE1913-DE

ACTE Certifié exécutoire
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Michel BLANC

